This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ÉTUDE

SUR

LE SÉNÉGAL

PRODUCTIONS
AGRICULTURE — COMMERCE
GÉOLOGIE — ETHNOGRAPHIE
TRAVAUX PUBLICS — MAIN-D'ŒUVRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DEPUIS 1884

PAR

M. COURTET

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
17, RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale
1903

STANFORD LIBRARIES
LIBRARY

ÉTUDE

SUR

LE SÉNÉGAL

Extrait de la **Revue Coloniale**
PUBLICATION DU MINISTÈRE DES COLONIES

ÉTUDE

SUR

LE SÉNÉGAL

PRODUCTIONS
AGRICULTURE — COMMERCE
GÉOLOGIE — ETHNOGRAPHIE
TRAVAUX PUBLICS — MAIN-D'ŒUVRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DEPUIS 1884

PAR

M. COURTET

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
17, RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale
1903

STANFORD LIBRARIES

DT649
L 2 8

220769

THE NEWBERRY LIBRARY

ÉTUDE SUR LE SÉNÉGAL

Produits végétaux

Généralités.

Les premiers produits qui au début ont attiré les navigateurs sur la côte sénégalaise étaient, l'or, la gomme, l'ivoire, etc.; la traite des noirs considérée au point de vue commercial était inconnue à cette époque et ce n'est qu'après la découverte du Nouveau-Monde, commencée en 1492, que ce commerce d'un nouveau genre prit sa plus grande extension.

Notre colonie participa à ce commerce et avant la restitution faite par les Anglais, en 1817, Saint-Louis et Gorée devaient en majeure partie leur prospérité à la traite des esclaves.

L'abolition de cette traite en 1815, abolition qui ne devint effective que bien longtemps après cette date, fut un fait désastreux pour tous les établissements de la côte occidentale de l'Afrique qui tiraient de la traite la majeure partie de leurs revenus.

C'est alors que le gouvernement français songea pour essayer de rétablir l'équilibre commercial compromis, à faire du Sénégal par la culture une colonie de production, et à exploiter l'or de ses placers.

Déjà en 1788, un économiste P.-F. Page dans son *Traité d'économie politique et de commerce des colonies*, préconisait la mise en valeur de nos colonies par la colonisation agricole, et choisissait pour le Sénégal, l'île à Morphil comme particulièrement propre à cette entreprise.

Le 8 juillet 1818, partit de France le personnel et le matériel nécessaires pour des essais de culture de denrées dites coloniales et un second départ eut lieu le 15 février 1819.

On connaissait peu alors la climatologie du Sénégal et ses effets sur la végétation, on connaissait peu la nature du sol; on connaissait peut-être un peu plus dans certaines villes commerciales, les effets du climat sur les Européens, mais à cette époque les décès de nos aventureux pionniers restaient en général inconnus, et souvent quand ils étaient connus, nul n'en avait cure.

Il fallait rétablir l'équilibre commercial et en envoyant ses expéditions, le gouvernement était convaincu qu'un succès rapide couronnerait son entreprise.

Les essais dirigés par Richard, botaniste, commencèrent en 1820. Sous l'impulsion donnée et à l'aide de primes, et malgré les ennuis créés dès le début par les Maures et les Peuls, avec lesquels la paix ne fut signée qu'en 1821, quatre cantons agricoles furent organisés: Dagana, Richard-Toll point central de la colonisation, Faf et Lampsar; en outre un canton agricole rural fut organisé aux environs immédiats de Saint-Louis.

Deux plantes bien connues, le coton et l'indigo, et croissant au Sénégal où elles étaient alors considérées comme spontanées et où elles étaient déjà cultivées et utilisées, attirèrent en premier lieu l'attention des colonisateurs; les essais les plus importants furent donc faits avec ces deux plantes comme étant celles dont le succès était le plus certain.

Le coton fut d'abord planté, mais n'ayant nullement donné les résultats qu'on attendait, les primes données pour sa culture furent retirées et les plantations furent abandonnées.

Au coton succéda l'indigo; les cantons agricoles furent donc organisés en vue du traitement industriel de ce produit, mais après quelques années d'expérience, la culture et le traitement de l'indigo furent aussi abandonnés.

L'idée de l'époque étant que, concurremment avec le coton et l'indigo les produits de nos autres colonies pouvaient être avantageusement cultivés au Sénégal, le café, la canne à sucre, la cannelle, le poivre, le rocou, la cochenille, et le ver à soie, furent essayés mais sans succès.

En 1830, les allocations furent supprimées et les essais de culture officiellement abandonnés.

Les causes de l'insuccès de l'entreprise malgré un si vigoureux effort ont été données dans les *Notices statistiques de 1839* : le vent d'est, la mauvaise qualité d'une grande partie du sol, les débordements non fertilisants du fleuve, le prix élevé de la main-d'œuvre. Au sujet de la main-d'œuvre, à cette époque l'esclavage n'était cependant pas aboli, et on pouvait encore se procurer la main-d'œuvre nécessaire dans des conditions relativement économiques.

Bouët-Willaumez (1848), en parlant des mêmes essais, dit qu'il fut reconnu que l'exploitation des denrées dites coloniales essayées, n'était pas possible au Sénégal par suite de : la rareté des pluies, du vent d'est et de l'influence du Sahara, le peu de fertilité du sol, et le prix élevé de la main-d'œuvre.

Au temps des premiers essais de colonisation, personne ne songea à examiner s'il était possible d'étendre l'exploitation de la gomme qui était alors un excellent produit commercial; on n'y songe d'ailleurs pas davantage aujourd'hui.

L'insuccès des premiers essais de culture et les motifs qui étaient la cause de cet insuccès, furent vite oubliés, et 30 ans plus tard de nouveaux essais portant presque exclusivement sur le coton allaient être tentés.

Concurremment avec le coton furent essayées à cette époque la culture du ricin et celle du pourghère (*Jatropha curcas*).

Les essais officiels furent faits à Richard-Toll sur des variétés dites du pays et des variétés importées. Ces essais n'eurent pas le succès qu'on attendait et Th. Lécard, jardinier en chef du gouvernement qui les dirigea, déclara catégoriquement que, sans eau, la culture du coton était impossible au Sénégal, et qu'il fallait encore compter avec la température et le vent d'est. En outre les plantations furent dévastées par les sauterelles.

Des essais particuliers furent tentés : A Dakar-Bango (1862-1863-1864) auprès de Saint-Louis et n'eurent aucun succès par suite de la rareté des pluies, du vent d'est et des ravages des sauterelles. A Saint-Joseph de N'Gazobil (1865) auprès de Joal, la récolte fut faible et les plantations furent dévastées par les sauterelles.

Une tentative faite à M'Bao auprès de Rufisque par une société en nom collectif a également échoué.

Les essais du ricin et du pourghère n'ont pas non plus donné les résultats qu'on attendait et la culture de ces deux produits a été délaissée.

Des essais tentés à Richard-Toll, il n'est resté que la pépinière qui subsiste encore aujourd'hui. Cette pépinière était et reste destinée à propager les meilleures essences d'arbres du Sénégal, à essayer les essences étrangères utiles, et à les répandre ensuite. L'idée qui a présidé à sa création était excellente mais l'organisation était mauvaise en ce sens que l'Administration vendait les plants et les vend encore aujourd'hui, au lieu de les livrer gratuitement au public, d'amener ce public à les accepter et à les utiliser, de forcer les chefs de région, de districts et de villages à planter les alentours immédiats de tout endroit habité d'une manière stable et de veiller à la réussite de ces plantations. La pépinière de Richard-Toll n'a donc pas rendu les services qu'elle aurait pu rendre.

En 1865 on tenta de répandre le dattier et des plantations furent faites à Mbilor, Tood, Guidakhar, Richard-Toll, et Nguiangué. Cette même année une somme de 22.500 francs fut affectée à l'encouragement des cultures. On relève encore comme encouragement aux cultures diverses sommes dont les plus fortes sont : 8,600 francs en 1875 et 1876, 16,000 francs en 1877, et en 1878 comme encouragement aux cultures et à l'industrie 24,200 francs.

En 1866 eut lieu à Saint-Louis une exposition de matières brutes, produits de l'agriculture, industrie et arts, animaux de toutes sortes. Cette exposition toute superficielle n'eut aucune influence sur le développement des produits végétaux ou agricoles le la colonie.

En 1874, un mouvement en faveur de l'agriculture se produisit. A l'instigation de deux notables de la colonie une réunion eut lieu à l'effet de fonder une société d'agriculture. Cette société fut fondée en janvier 1875, des statuts et règlements généraux furent élaborés et dans le discours de la première assemblée générale, la société fut déclarée assise sur des bases solides.

Le premier concours organisé par cette société eut lieu peu après dans la même année et ce fut tout.

Le concours de 1875 n'eut qu'un résultat fictif et par conséquent n'eut pas plus d'influence que l'exposition de 1866, la gomme et l'arachide restaient stationnaires, et les produits qui étaient abandonnés, béref, babiah, pourghère, ricin, sésame, coton, indigo, restèrent abandonnés.

En 1888 pendant une crise commerciale passagère affectant l'arachide, de nouveaux essais furent encore tentés. Ils eurent lieu

exclusivement sur le ricin que l'on supposait susceptible de remplacer l'arachide. Malgré l'appui de la Métropole et l'effort sérieux qui fut tenté, la culture du ricin ne donna aucun résultat commercial et elle fut de nouveau abandonnée, tandis que l'arachide dont il sera parlé plus loin reprenait un sérieux essor.

En 1896, un comité agricole a été institué.

En 1897, un mouvement général se développant dans la Métropole au sujet de la mise en valeur de nos colonies par l'agriculture, occasionna l'envoi de nombreux agents techniques; le Sénégal en eut son contingent et en 1898, une inspection d'agriculture fut créée dans la colonie, avec mission d'y développer et d'y propager la culture des plantes susceptibles de fournir des produits commerciaux, de nouveaux essais allaient une fois de plus être tentés.

En 1864, l'attention de l'Administration fut attirée sur le ver à soie du Sénégal déjà connu sous le nom de *saturnia bauhini* (1844) et nommé ensuite *saturnia faidherbi* (1865). Ce ver à soie se nourrit des feuilles du sidem (*ziziphus orthacantha*). Des renseignements furent demandés dans les cercles et abondèrent, de nombreuses notices parurent à l'*Officiel* de la colonie et ce fut tout. Aucun essai d'élevage en vue de l'exploitation n'a été tenté.

En 1820, lors des premiers essais de colonisation, personne ne songea à tirer parti des plantes que les indigènes cultivaient pour leur alimentation, les idées s'étaient portées surtout sur les denrées dites coloniales. Cependant, parmi ces plantes, existait l'arachide, trop modeste alors pour être jugée digne de l'attention de nos colonisateurs, et c'est précisément avec cette petite plante, que le commerce de la colonie est arrivé au but que le gouvernement s'était proposé d'atteindre, c'est-à-dire de faire du Sénégal une colonie de production. Née d'une nécessité commerciale, à la suite d'une longue crise, à la veille de la libération des esclaves, la culture de l'arachide qui s'est rapidement développée, a rétabli l'équilibre et ramené un peu de prospérité.

Mis en présence d'une culture prospère résultant d'un mouvement commercial impérieux et non d'un programme déterminé et suivi, l'inspection d'agriculture dès sa création s'est évidemment empressée de faire des essais de cette culture, et comme il fallait trouver des procédés nouveaux, le vulgaire « iler », l'outil des indigènes qui fit surgir du sol en 1898, 96,000,000 kilogrammes d'arachides, fut déclaré défectueux, le procédé employé détestable,

et la charrue fut décrétée comme pouvant seule sauver la situation; de là, de nombreuses démonstrations, dressage de bœufs, questions d'engrais, instruction de jeunes indigènes, distribution de charrues de divers modèles; en résumé, une dépense considérable de temps et surtout d'argent sans qu'il soit possible de prévoir un résultat.

Le contraste est frappant; en 1820 nos colonisateurs ne font aucun essai avec l'arachide alors qu'il aurait été utile d'en faire, et en 1898 on commence et on continue les années suivantes de nombreux essais alors qu'ils sont inutiles.

S'il est du ressort d'un service agricole d'augmenter la production d'une denrée, il n'est pas de son ressort d'évacuer cette denrée, et si la production ne s'écoule pas, elle devient inutile. S'il s'agissait d'un produit riche et lourd, on n'aurait pas à se préoccuper de son exportation, car des navires viendraient à peine chargés pour le prendre; il ne saurait en être ainsi avec l'arachide qui est un produit pauvre et encombrant. Si on augmente la production de l'arachide, il faut en même temps augmenter l'importation, car l'arachide ne s'écoulera que par les navires arrivant chargés et qui la prendront comme fret de retour. Un navire ne viendra pas sur lest ou avec un chargement restreint dans le seul but de prendre de l'arachide.

Si la production de l'arachide a été longtemps stationnaire, c'est qu'elle restait en équilibre avec l'importation. Le développement du Soudan où l'Etat envoie des quantités considérables de matériel, a amené et amène des navires qui descendent à peu près vides et auxquels il faut un chargement pour le retour, a rompu cet équilibre; c'est alors que la culture de l'arachide a pris beaucoup d'extension. Comme il faut que l'équilibre s'établisse il est évident que : 1° Quand l'Etat n'enverra plus de matériel les navires feront défaut et l'arachide ne s'exportera plus; 2° Lorsque les navires apportant les produits d'échange trouveront leur chargement à Kayes, ils ne prendront pas au retour d'arachides à Saint-Louis.

Malgré l'augmentation de la production, l'arachide subit une crise, elle existe à l'état plus ou moins imminent, et au Sénégal cette crise est si bien sentie que le commerce demande un produit nouveau.

Quel sera ce produit nouveau ? Ce n'est certes pas en faisant des essais sur la culture de l'arachide, en préconisant pour cette culture

un procédé quelconque, ni en renouvelant les essais du coton et du ricin, qu'on le trouvera.

Comme élément commercial étant venu s'ajouter à l'arachide et toujours sous l'initiative du commerce, il faut citer le caoutchouc, et un caoutchouc d'excellente qualité provenant du Toll, qui prit rapidement place sur le marché européen. L'exploitation du caoutchouc commença au Rio-Pongo et au Rio-Nunez et s'étendit ensuite en Casamance, où le mouvement commercial de ce produit s'accentua rapidement après 1883. Mais ce produit, n'est qu'un produit local, que l'on rencontre très peu dans le Sénégal proprement dit, que l'on rencontre paraît-il suffisamment au Soudan ; ce dernier fait reste à prouver au point de vue commercial.

Le caoutchouc du Toll faisant défaut au Sénégal proprement dit, le commerce se préoccupa d'un autre caoutchouc extrait du « ficus dob », lui trouva place sur le marché européen et le signala à l'Administration.

Un autre produit, qui pendant longtemps a été pour le commerce un élément d'exportation, est le mil, cultivé au Sénégal et constituant la base de l'alimentation de la population indigène. La culture du mil s'est développée seule, il fallait un produit d'échange et l'indigène s'est procuré ce produit en cultivant davantage.

Si aujourd'hui le mil ne s'exporte plus, c'est qu'il est en majeure partie consommé sur place mais il reste quand même un élément d'échange entre les centres de consommation et les centres de production.

La culture du riz qui aurait pu se développer dans certaines régions, ne s'est pas développée et si cette denrée a constitué pendant longtemps un élément d'exportation c'est la nécessité de l'échange qui en a été la cause directe. La Casamance a fourni à elle seule la presque totalité du riz exporté, quantité à peu près nulle aujourd'hui par suite du développement du commerce du caoutchouc, qui a fait abandonner les cultures.

Citons en dernier lieu le palmier à huile qui manque totalement de protection et qui cependant fournit au commerce des produits très intéressants.

En résumé, par l'arachide, produit principal pour l'exportation, par le mil, produit formant la base de l'alimentation, et par quelques menus produits qui sont cultivés d'une façon permanente, on peut jusqu'à un certain point considérer le Sénégal comme étant

une colonie agricole, dans laquelle on peut utiliser les aptitudes bien reconnues des indigènes pour l'agriculture.

Cette colonie est-elle susceptible d'un développement agricole, d'une valeur commerciale plus considérable ? En cultivant un produit d'exportation riche, évidemment oui; en cultivant un produit d'exportation pauvre, le problème est tellement difficile à résoudre, que l'on peut sans crainte d'être critiqué répondre non. Or comme produit d'exportation propre au sol et au climat on ne connaît jusqu'à présent que l'arachide, et il sera sans aucun doute particulièrement difficile d'en trouver un autre.

Les autres causes qui empêcheront l'agriculture de se développer au delà d'une limite assez restreinte sont multiples : La nature médiocre et mauvaise du sol, le manque d'eau, la rareté des pluies, le vent d'est et une température parfois excessive. En outre la région est d'une insalubrité notoire qui ne permet pas à l'Européen de diriger lui-même et d'une façon permanente, une exploitation agricole; il ne faut compter que sur l'indigène en développant les aptitudes qu'il possède déjà.

Producteur.

Le seul et unique producteur agricole au Sénégal est l'indigène, producteur modeste, mal connu et en principe peu estimé. Les quelques personnes qui se sont donné la peine de l'étudier un peu, sont cependant d'accord pour lui reconnaître quelques qualités, et évidemment il en a; c'est d'ailleurs lui et lui seul, qui a fourni à l'exportation de 1888 à 1899 inclus, pour une valeur de 124,367,351 francs d'arachides en coques quand la valeur totale des produits du cru exportés s'est élevée à 180,918,728 francs; il a donc fourni en chiffres ronds les deux tiers de l'exportation réelle, avec la culture de l'arachide.

Il a été cependant officiellement écrit (annuaire de 1900) : « L'agriculture au Sénégal, entièrement laissée aux mains des indi- « gènes, est encore à l'état rudimentaire. » Fort heureusement cet état rudimentaire n'est que comparatif et il suffit de traverser les

lougans (champs) d'arachides au moment de la culture pour en être aussitôt convaincu. Les lougans de mil et de sorgho paraissent un peu négligés quand on les compare aux lougans d'arachide. Il est vrai que l'indigène consacre beaucoup moins de temps à la culture du mil et du sorgho qu'à celle de l'arachide et s'il devait en résulter une perte considérable, l'indigène certes les soignerait mieux.

En réalité si, d'après les idées agricoles ayant leur raison d'être en France, l'agriculture au Sénégal est considérée comme étant à l'état rudimentaire, elle est ce que les indigènes l'ont faite, sans aucun aide et sa production est évidente.

Le sénégalais cultive son lougan en tenant compte des données acquises par l'expérience et il connaît le genre de plantes qui convient aux différents sols; le sol n'est pas remué profondément, il est vrai, mais il n'a nullement besoin de l'être.

Les plants sont espacés d'une façon suffisamment régulière et il sait augmenter ou diminuer l'espacement de ces plants selon la richesse du sol qu'il cultive. Il fait généralement deux binages, le dernier est le plus important car l'expérience lui a démontré que pour que l'arachide produise bien, le sol doit être ameubli afin que les jeunes graines puissent avec plus de facilité y pénétrer et ensuite y grossir et mûrir.

Il a appris que pour que les graines ne restent pas en terre, il faut que l'arrachage soit fait dès que les feuilles commencent à sécher. Il pratique l'assolement et brûle soigneusement sur son lougan toutes les plantes provenant de la préparation du sol car il sait que les cendres constituent un bon engrais.

Ce genre de culture lui donne un rendement moyen de 2,000 kilos d'arachides à l'hectare.

Le temps que l'indigène consacre à la culture d'un hectare peut être évalué de 1,700 à 1,800 heures.

La superficie cultivée en arachides par un homme ou un jeune homme travaillant pour son compte a été évaluée ainsi par l'agent de culture Brenneman :

Ouolof, 40 à 50 ares; Sérère, 60 à 75 ares; Bambara, Toucouleur, Mandingue, 75 à 100 ares.

Cette évaluation permet en outre de juger des aptitudes culturales actuelles des diverses races désignées.

Une culture améliorée par la fumure donnera peut-être une moyenne de 2,500 kilogrammes à l'hectare avec quelques heures de

travail de plus. Mais outre que l'arachide demande peu d'engrais, la culture actuelle en donne la preuve, il faut être très prudent dans les améliorations à apporter, car l'amélioration qu'on apportera et qui sera coûteuse sans doute, pourra très bien ne favoriser que la végétation herbacée sans avoir aucune influence sur le rendement en grains.

Quant à la charrue, il est fort probable que le cultivateur indigène ne l'emploiera pas. Une charrue ne marche pas sans bœufs et il n'a pas été démontré que le surplus de rendement qu'on obtiendrait couvrirait les frais d'entretien du matériel et des bœufs. En outre elle est à rejeter comme favorisant trop l'action du vent d'est sur le sol que l'on met en culture. « A priori dans la culture indi-« gène, l'amélioration dans les rendements n'est donc point dans « l'emploi de la charrue, mais bien dans le choix des semences, dans « leur sélectionnement et leur appropriation spécialisée à la culture « des différents sols. » (Agent de culture Brenneman).

La culture maraîchère quoique très divisée est assez active dans les jardins de Saint-Louis; quelques européens même s'en occupent et aussi quelques créoles. Les corps de troupe possèdent de grands jardins, et il existe une grande quantité de petits maraîchers indigènes. Citons encore le jardin d'essai de Sor dans lequel le service de l'agriculture vient de renouveler bien inutilement des essais de culture maraîchère. Le marché de Saint-Louis est donc suffisamment approvisionné en légumes, voire même en pommes de terre nouvelles, mais seulement de décembre-janvier à juin-juillet; les légumes d'Europe ne peuvent être cultivés pendant l'hivernage.

Les graines proviennent de la métropole.

Le temps que l'indigène consacre à la culture d'un hectare de mil ou de sorgho peut être évalué de 800 à 900 heures; et pour la culture de 10 ares de manioc de 70 à 80 heures.

Gomme.

La gomme arabique constitue un produit commercial important et indispensable à l'industrie. La consommation des gommes exotiques en France a été en 1886 de 4,472,948 kilogrammes dont 2,508,595 kilogrammes provenant des colonies françaises, et en 1896 de 6,349,726 kilogrammes dont 3,725,197 kilogrammes provenant des colonies françaises.

Le Sénégal seul n'aurait donc pu pour ces deux années fournir à la France la gomme qui lui était nécessaire étant donné que sa production a été de 2,773,757 kilogrammes en 1886 et de 3,641,679 kilogrammes en 1896, chiffres qui représentent l'exportation de la colonie en gommes de toutes catégories.

La gomme est un des plus anciens produits commerciaux du Sénégal et ce produit fut particulièrement visé par les compagnies privilégiées qui se succédèrent de 1626 à 1791.

La dénomination de *arabique* lui vient de ce qu'autrefois on exportait ce produit de l'Arabie. A une date reculée, la Haute-Egypte cependant fournissait aussi de la gomme.

Dès le 17e siècle avant J.-C. les Egyptiens la recevaient de l'Arabie. Au 3e ou au 4e siècle avant J.-C. elle était mentionnée par les Grecs comme un produit des forêts de la Thébaïde dans la Haute-Egypte.

La gomme du Sénégal fut certainement apportée en France par les Dieppois qui fréquentèrent les côtes de la Sénégambie dès 1364, et les Portugais en s'établissant sur les mêmes côtes en 1444, durent, concurremment avec l'or, viser ce produit puisqu'on sait qu'en 1449 ils en apportaient en Europe.

La gomme est un produit spécial des régions qui avoisinent le désert, c'est donc un produit spécial du Sénégal; il faut aux gommiers, pour produire, le vent sec et brûlant, et précisément ce vent, le vent d'est, qui favorise si bien la production de la gomme, est au Sénégal un des plus grands ennemis de beaucoup d'autres productions.

La gomme du Sénégal vient surtout des forêts de gommiers situées au nord du fleuve c'est-à-dire dans le pays des Maures et qui sont : La forêt de Sahel qui selon Leprieur et Perrotet est presque exclusivement composée de verecks (acacia vereck) et fournit une grande partie de la gomme blanche, elle est située sur le territoire des Trarzas; c'est l'accaparement de cette gomme que les Anglais visaient en s'établissant à Portendik.

La forêt de El Hiébar ou Liébar, la plus considérable, exploitée par les Darmankours et qui contient beaucoup de petits gommiers rouges. La forêt de Al Fatack appartenant en grande partie aux Braknas.

On exploite en outre une certaine quantité de gomme, sur les bords du fleuve, au pays de Galam et quelques autres régions voisines, dans le Djolof, le Oualo et le Cayor.

La gomme provient de plusieurs végétaux et a par ce fait des qualités différentes. D'après le docteur A. Corre ces végétaux sont les suivants :

Verek (acacia verek). — Gomme en boules ovoïdes ou sphéroïdes, quelquefois vermicellée et tortillée, dure ou friable, blanche ou blonde, souvent terne et ridée extérieurement, vitreuse intérieurement.

Kaad (acacia albicans). — Gomme menue brisée comme du gros sel à fragments irréguliers.

Gonaké (acacia adansonii). — Plus rougeâtre que l'arabique, dure et vitreuse, de saveur âpre et amère.

Sing (acacia sing.) — Gomme blanchâtre en petites larmes et peu abondante.

Seyal (acacia seyal). — Gomme analogue à l'arabique d'après Delile.

Neb-Neb (acacia arabica ou nilotica): — Qualité très inférieure (Leprieur et Perrotet), en masses larmeuses, rougeâtre, un peu amère.

Cailcédrat (klaya senegalensis). — Gomme de couleur jaunâtre, aspect trouble, surfaces ondulées des masses qui semblent résulter d'une fusion de longues larmes.

Le docteur A. Corre divise les gommes en qualités commerciales qui sont les suivantes et qui ont chacune leur valeur respective :

Gommes dures. — Grosse blanche, petite blanche, grosse blonde, petite blonde, deuxième blonde et fabriques.

Gommes friables. — Blanche, blonde, fabriques, larmeuse, vermicellée, gros grabeaux, moyens grabeaux, menus grabeaux, grabeaux triés, grabeaux fabriques.

Poussière, marrons et bois.

Comme fabriques il comprend les boules plus ou moins volumineuses, entières ou fragmentées, de couleur rougeâtre ou brunâtre, médiocrement transparentes, grumeleuses ou larmeuses à leur surface à cassure souvent résinoïde, inégale, peu brillante.

Comme marrons et bois, il comprend une gomme grossière, d'aspect souvent résinoïde, blonde ou brunâtre, mélangée ou adhérente à des fragments d'écorce.

Il cite encore une autre gomme qui proviendrait du Haut-fleuve.

Indépendamment des végétaux cités par A. Corre, d'autres végétaux produisent encore des gommes de peu de valeur qui sont quelquefois mélangées à la gomme arabique.

Toute la gomme vient à Saint-Louis où elle subit un triage sommaire avant d'être expédiée en France. Au point de vue de la valeur sur place, on la divise actuellement en catégories qui sont les suivantes : gomme dure du bas du fleuve; dure de Galam et Cayor, Médine; gomme friable; gomme avariée; bacaque et poussières.

La gomme du bas du fleuve est la plus estimée et par conséquent payée plus cher, aussi constitue-t-elle la première catégorie.

La gomme dite bacaque ne doit pas être celle qui était autrefois connue sous ce nom, c'est aujourd'hui une gomme de qualité très inférieure et cotée au même prix que les poussières. Au sujet de cette gomme on lit (Maures Douaïch) dans l'ouvrage intitulé *Notice sur la colonie du Sénégal*, par Faidherbe, 1859 : « Depuis une quarantaine d'années, ces Douaïch sont divisés en deux partis ennemis l'un de l'autre; l'un a pris le sobriquet d'Abakak parce qu'à la suite d'une longue guerre avec l'autre parti, il fut réduit à se nourrir, dans les bois, d'une espèce de gomme nommée abakak; l'autre a pris le nom de Chratit (espèce d'hyène) parce qu'à la suite de cette même guerre, il fut réduit à manger les vieilles peaux de bœufs comme le font ces animaux. »

L'évolution commerciale de la gomme présente un certain intérêt, car cette évolution si on fait abstraction de la traite des noirs constitue l'évolution de la colonie même depuis le commencement de son exploitation régulière, jusqu'à la reprise effective de cette pos-

session par la France en 1817 et même jusqu'à une époque plus rapprochée.

En 1626. — Formation de la première compagnie privilégiée, qui prit le nom de Compagnie Normande, de 1626 à 1662; sur sept directeurs, cinq sont morts au Sénégal.

En 1664. — La Compagnie Normande ruinée cède ses privilèges à la Compagnie des Indes Occidentales pour 150,000 livres; deux directeurs dont un mort au Sénégal. Cette Compagnie fit la traite des noirs; ayant trop étendu ses opérations elle se vit par arrêt du roi contrainte de vendre ses privilèges et ses établissements. La vente fut faite moyennant 75,000 francs et un marc d'or de revenu annuel.

En 1672. — La Compagnie d'Afrique succède à la Compagnie des Indes Occidentales; un seul directeur mort au Sénégal.

En 1681. — La Compagnie d'Afrique, à la suite des pertes occasionnées par la guerre contre les Hollandais, dut céder ses droits à la Compagnie du Sénégal, Côte de Guinée et d'Afrique, pour une somme de 1,010,015 francs.

En 1709. — La Compagnie royale du Sénégal accablée de dettes et de procès est forcée de céder ses droits à la Compagnie du Sénégal pour une somme de 240,000 francs.

En 1718. — La Compagnie des Indes achète à la Compagnie du Sénégal pour une somme de 1,600,000 livres, ses concessions, privilèges, établissements, forts et comptoirs.

En 1758. — Les Anglais s'emparent du Sénégal et de Gorée.

Après la reprise de possession qui eût lieu en 1779, des gouverneurs furent institués dans la colonie.

En 1784. — La Compagnie de la Guyane obtient le privilège exclusif de la traite de la gomme.

En 1785. — La Compagnie de la Guyane cède son privilège à la Compagnie de la gomme.

En 1786. — La Compagnie de la gomme prend l'ancien titre de Compagnie du Sénégal, cette Compagnie reçoit une subvention de 500,000 francs.

En 1791. — L'Assemblée constituante prononce la dissolution de la Compagnie du Sénégal et déclare le commerce libre.

En 1785, trois traités furent passés en présence de M. le gouverneur, comte de Repentigny, entre M. Durand, directeur général de la Compagnie de la gomme, et les Maures : le premier est du 2 mai

1785 avec les marabouts d'Armankour au sujet de la gomme. Le deuxième est du 10 mai 1785 avec le roi des Braknas, au sujet de la gomme, des captifs etc...

Le troisième est du 20 juillet 1785 avec le roi des Trarzas, au sujet de la gomme, des captifs, etc...

Les trois traités stipulent l'exclusion des Anglais dans la traite de la gomme, et les marabouts et les rois signataires s'engagent à intercepter et supprimer totalement le commerce fait par ces derniers à Portendik.

La lutte était donc sérieuse, toutes les compagnies énumérées ont d'ailleurs lutté, cependant aucune pour des causes diverses n'a pu se maintenir.

De 1818 à 1833, la colonie vécut sous le régime de la libre concurrence commerciale.

Malheureusement cette libre concurrence occasionna un surcroît d'importation de guinées qui nécessita l'établissement d'un compromis consistant dans la fixation d'un minimum de prix pour la vente de la guinée avec mesures répressives contre les contrevenants. Ce compromis fut appliqué en 1833-1834, mais la guerre avec les Maures en 1834 le rendant impossible, pour sauvegarder les intérêts du commerce, des privilèges furent accordés à une nouvelle société.

Après la paix conclue en 1835, cette société ne put lutter et en 1836 la libre concurrence était rétablie pour être de nouveau abolie en 1837 par le même compromis. En 1838 surtout et en 1839, l'imprévoyance des commerçants qui importèrent encore un stock trop considérables de guinées occasionna une autre crise commerciale beaucoup plus sérieuse et qui nécessita l'établissement d'un nouveau compromis aussitôt éludé devant les importations toujours croissantes. Les récoltes de gomme qui furent de plus de quatre millions de kilogrammes (4,475,857 kilogrammes) en 1838 et d'une valeur à peu près semblable en 1839, ne suffirent pas à enrayer la crise.

En 1840, régime de la libre concurrence; mais, par suite des agissements des négociants qui firent eux-mêmes concurrence à leurs traitants du fleuve en apportant la marchandise d'échange sur les lieux de traite, la crise commerciale continua; récolte de gomme : 3,101,449 kilogrammes.

En 1841, régime de la libre concurrence auquel succéda un compromis inutile aussi; cette année la récolte de gomme étant beaucoup moindre, la situation devint plus difficile.

une colonie agricole, dans laquelle on peut utiliser les aptitudes bien reconnues des indigènes pour l'agriculture.

Cette colonie est-elle susceptible d'un développement agricole, d'une valeur commerciale plus considérable ? En cultivant un produit d'exportation riche, évidemment oui; en cultivant un produit d'exportation pauvre, le problème est tellement difficile à résoudre, que l'on peut sans crainte d'être critiqué répondre non. Or comme produit d'exportation propre au sol et au climat on ne connaît jusqu'à présent que l'arachide, et il sera sans aucun doute particulièrement difficile d'en trouver un autre.

Les autres causes qui empêcheront l'agriculture de se développer au delà d'une limite assez restreinte sont multiples : La nature médiocre et mauvaise du sol, le manque d'eau, la rareté des pluies, le vent d'est et une température parfois excessive. En outre la région est d'une insalubrité notoire qui ne permet pas à l'Européen de diriger lui-même et d'une façon permanente, une exploitation agricole; il ne faut compter que sur l'indigène en développant les aptitudes qu'il possède déjà.

Producteur.

Le seul et unique producteur agricole au Sénégal est l'indigène, producteur modeste, mal connu et en principe peu estimé. Les quelques personnes qui se sont donné la peine de l'étudier un peu, sont cependant d'accord pour lui reconnaître quelques qualités, et évidemment il en a; c'est d'ailleurs lui et lui seul, qui a fourni à l'exportation de 1888 à 1899 inclus, pour une valeur de 124,367,351 francs d'arachides en coques quand la valeur totale des produits du cru exportés s'est élevée à 180,918,728 francs; il a donc fourni en chiffres ronds les deux tiers de l'exportation réelle, avec la culture de l'arachide.

Il a été cependant officiellement écrit (annuaire de 1900) : « L'agriculture au Sénégal, entièrement laissée aux mains des indi- « gènes, est encore à l'état rudimentaire. » Fort heureusement cet état rudimentaire n'est que comparatif et il suffit de traverser les

lougans (champs) d'arachides au moment de la culture pour en être aussitôt convaincu. Les lougans de mil et de sorgho paraissent un peu négligés quand on les compare aux lougans d'arachide. Il est vrai que l'indigène consacre beaucoup moins de temps à la culture du mil et du sorgho qu'à celle de l'arachide et s'il devait en résulter une perte considérable, l'indigène certes les soignerait mieux.

En réalité si, d'après les idées agricoles ayant leur raison d'être en France, l'agriculture au Sénégal est considérée comme étant à l'état rudimentaire, elle est ce que les indigènes l'ont faite, sans aucun aide et sa production est évidente.

Le sénégalais cultive son lougan en tenant compte des données acquises par l'expérience et il connaît le genre de plantes qui convient aux différents sols; le sol n'est pas remué profondément, il est vrai, mais il n'a nullement besoin de l'être.

Les plants sont espacés d'une façon suffisamment régulière et il sait augmenter ou diminuer l'espacement de ces plants selon la richesse du sol qu'il cultive. Il fait généralement deux binages, le dernier est le plus important car l'expérience lui a démontré que pour que l'arachide produise bien, le sol doit être ameubli afin que les jeunes graines puissent avec plus de facilité y pénétrer et ensuite y grossir et mûrir.

Il a appris que pour que les graines ne restent pas en terre, il faut que l'arrachage soit fait dès que les feuilles commencent à sécher. Il pratique l'assolement et brûle soigneusement sur son lougan toutes les plantes provenant de la préparation du sol car il sait que les cendres constituent un bon engrais.

Ce genre de culture lui donne un rendement moyen de 2,000 kilos d'arachides à l'hectare.

Le temps que l'indigène consacre à la culture d'un hectare peut être évalué de 1,700 à 1,800 heures.

La superficie cultivée en arachides par un homme ou un jeune homme travaillant pour son compte a été évaluée ainsi par l'agent de culture Brenneman :

Ouolof, 40 à 50 ares; Sérère, 60 à 75 ares; Bambara, Toucouleur, Mandingue, 75 à 100 ares.

Cette évaluation permet en outre de juger des aptitudes culturales actuelles des diverses races désignées.

Une culture améliorée par la fumure donnera peut-être une moyenne de 2,500 kilogrammes à l'hectare avec quelques heures de

travail de plus. Mais outre que l'arachide demande peu d'engrais, la culture actuelle en donne la preuve, il faut être très prudent dans les améliorations à apporter, car l'amélioration qu'on apportera et qui sera coûteuse sans doute, pourra très bien ne favoriser que la végétation herbacée sans avoir aucune influence sur le rendement en grains.

Quant à la charrue, il est fort probable que le cultivateur indigène ne l'emploiera pas. Une charrue ne marche pas sans bœufs et il n'a pas été démontré que le surplus de rendement qu'on obtiendrait couvrirait les frais d'entretien du matériel et des bœufs. En outre elle est à rejeter comme favorisant trop l'action du vent d'est sur le sol que l'on met en culture. « A priori dans la culture indi-« gène, l'amélioration dans les rendements n'est donc point dans « l'emploi de la charrue, mais bien dans le choix des semences, dans « leur sélectionnement et leur appropriation spécialisée à la culture « des différents sols. » (Agent de culture Brenneman).

La culture maraîchère quoique très divisée est assez active dans les jardins de Saint-Louis; quelques européens même s'en occupent et aussi quelques créoles. Les corps de troupe possèdent de grands jardins, et il existe une grande quantité de petits maraîchers indigènes. Citons encore le jardin d'essai de Sor dans lequel le service de l'agriculture vient de renouveler bien inutilement des essais de culture maraîchère. Le marché de Saint-Louis est donc suffisamment approvisionné en légumes, voire même en pommes de terre nouvelles, mais seulement de décembre-janvier à juin-juillet; les légumes d'Europe ne peuvent être cultivés pendant l'hivernage.

Les graines proviennent de la métropole.

Le temps que l'indigène consacre à la culture d'un hectare de mil ou de sorgho peut être évalué de 800 à 900 heures; et pour la culture de 10 ares de manioc de 70 à 80 heures.

Gomme.

La gomme arabique constitue un produit commercial important et indispensable à l'industrie. La consommation des gommes exotiques en France a été en 1886 de 4,472,948 kilogrammes dont 2,508,595 kilogrammes provenant des colonies françaises, et en 1896 de 6,349,726 kilogrammes dont 3,725,197 kilogrammes provenant des colonies françaises.

Le Sénégal seul n'aurait donc pu pour ces deux années fournir à la France la gomme qui lui était nécessaire étant donné que sa production a été de 2,773,757 kilogrammes en 1886 et de 3,641,679 kilogrammes en 1896, chiffres qui représentent l'exportation de la colonie en gommes de toutes catégories.

La gomme est un des plus anciens produits commerciaux du Sénégal et ce produit fut particulièrement visé par les compagnies privilégiées qui se succédèrent de 1626 à 1791.

La dénomination de *arabique* lui vient de ce qu'autrefois on exportait ce produit de l'Arabie. A une date reculée, la Haute-Egypte cependant fournissait aussi de la gomme.

Dès le 17e siècle avant J.-C. les Egyptiens la recevaient de l'Arabie. Au 3e ou au 4e siècle avant J.-C. elle était mentionnée par les Grecs comme un produit des forêts de la Thébaïde dans la Haute-Egypte.

La gomme du Sénégal fut certainement apportée en France par les Dieppois qui fréquentèrent les côtes de la Sénégambie dès 1364, et les Portugais en s'établissant sur les mêmes côtes en 1444, durent, concurremment avec l'or, viser ce produit puisqu'on sait qu'en 1449 ils en apportaient en Europe.

La gomme est un produit spécial des régions qui avoisinent le désert, c'est donc un produit spécial du Sénégal; il faut aux gommiers, pour produire, le vent sec et brûlant, et précisément ce vent, le vent d'est, qui favorise si bien la production de la gomme, est au Sénégal un des plus grands ennemis de beaucoup d'autres productions.

La gomme du Sénégal vient surtout des forêts de gommiers situées au nord du fleuve c'est-à-dire dans le pays des Maures et qui sont : La forêt de Sahel qui selon Leprieur et Perrotet est presque exclusivement composée de verecks (acacia vereck) et fournit une grande partie de la gomme blanche, elle est située sur le territoire des Trarzas; c'est l'accaparement de cette gomme que les Anglais visaient en s'établissant à Portendik.

La forêt de El Hiébar ou Liébar, la plus considérable, exploitée par les Darmankours et qui contient beaucoup de petits gommiers rouges. La forêt de Al Fatack appartenant en grande partie aux Braknas.

On exploite en outre une certaine quantité de gomme, sur les bords du fleuve, au pays de Galam et quelques autres régions voisines, dans le Djolof, le Oualo et le Cayor.

La gomme provient de plusieurs végétaux et a par ce fait des qualités différentes. D'après le docteur A. Corre ces végétaux sont les suivants :

Verek (acacia verek). — Gomme en boules ovoïdes ou sphéroïdes, quelquefois vermicellée et tortillée, dure ou friable, blanche ou blonde, souvent terne et ridée extérieurement, vitreuse intérieurement.

Kaad (acacia albicans). — Gomme menue brisée comme du gros sel à fragments irréguliers.

Gonaké (acacia adansonii). — Plus rougeâtre que l'arabique, dure et vitreuse, de saveur âpre et amère.

Sing (acacia sing.) — Gomme blanchâtre en petites larmes et peu abondante.

Seyal (acacia seyal). — Gomme analogue à l'arabique d'après Delile.

Neb-Neb (acacia arabica ou nilotica): — Qualité très inférieure (Leprieur et Perrotet), en masses larmeuses, rougeâtre, un peu amère.

Cailcédrat (klaya senegalensis). — Gomme de couleur jaunâtre, aspect trouble, surfaces ondulées des masses qui semblent résulter d'une fusion de longues larmes.

Le docteur A. Corre divise les gommes en qualités commerciales qui sont les suivantes et qui ont chacune leur valeur respective :

Gommes dures. — Grosse blanche, petite blanche, grosse blonde, petite blonde, deuxième blonde et fabriques.

Gommes friables. — Blanche, blonde, fabriques, larmeuse, vermicellée, gros grabeaux, moyens grabeaux, menus grabeaux, grabeaux triés, grabeaux fabriques.

Poussière, marrons et bois.

Comme fabriques il comprend les boules plus ou moins volumineuses, entières ou fragmentées, de couleur rougeâtre ou brunâtre, médiocrement transparentes, grumeleuses ou larmeuses à leur surface à cassure souvent résinoïde, inégale, peu brillante.

Comme marrons et bois, il comprend une gomme grossière, d'aspect souvent résinoïde, blonde ou brunâtre, mélangée ou adhérente à des fragments d'écorce.

Il cite encore une autre gomme qui proviendrait du Haut-fleuve.

Indépendamment des végétaux cités par A. Corre, d'autres végétaux produisent encore des gommes de peu de valeur qui sont quelquefois mélangées à la gomme arabique.

Toute la gomme vient à Saint-Louis où elle subit un triage sommaire avant d'être expédiée en France. Au point de vue de la valeur sur place, on la divise actuellement en catégories qui sont les suivantes : gomme dure du bas du fleuve; dure de Galam et Cayor, Médine; gomme friable; gomme avariée; bacaque et poussières.

La gomme du bas du fleuve est la plus estimée et par conséquent payée plus cher, aussi constitue-t-elle la première catégorie.

La gomme dite bacaque ne doit pas être celle qui était autrefois connue sous ce nom, c'est aujourd'hui une gomme de qualité très inférieure et cotée au même prix que les poussières. Au sujet de cette gomme on lit (Maures Douaïch) dans l'ouvrage intitulé *Notice sur la colonie du Sénégal*, par Faidherbe, 1859 : « Depuis une quarantaine d'années, ces Douaïch sont divisés en deux partis ennemis l'un de l'autre; l'un a pris le sobriquet d'Abakak parce qu'à la suite d'une longue guerre avec l'autre parti, il fut réduit à se nourrir, dans les bois, d'une espèce de gomme nommée abakak; l'autre a pris le nom de Chratit (espèce d'hyène) parce qu'à la suite de cette même guerre, il fut réduit à manger les vieilles peaux de bœufs comme le font ces animaux. »

L'évolution commerciale de la gomme présente un certain intérêt, car cette évolution si on fait abstraction de la traite des noirs constitue l'évolution de la colonie même depuis le commencement de son exploitation régulière, jusqu'à la reprise effective de cette pos-

session par la France en 1817 et même jusqu'à une époque plus rapprochée.

En 1626. — Formation de la première compagnie privilégiée, qui prit le nom de Compagnie Normande, de 1626 à 1662; sur sept directeurs, cinq sont morts au Sénégal.

En 1664. — La Compagnie Normande ruinée cède ses privilèges à la Compagnie des Indes Occidentales pour 150,000 livres; deux directeurs dont un mort au Sénégal. Cette Compagnie fit la traite des noirs; ayant trop étendu ses opérations elle se vit par arrêt du roi contrainte de vendre ses privilèges et ses établissements. La vente fut faite moyennant 75,000 francs et un marc d'or de revenu annuel.

En 1672. — La Compagnie d'Afrique succède à la Compagnie des Indes Occidentales; un seul directeur mort au Sénégal.

En 1681. — La Compagnie d'Afrique, à la suite des pertes occasionnées par la guerre contre les Hollandais, dut céder ses droits à la Compagnie du Sénégal, Côte de Guinée et d'Afrique, pour une somme de 1,010,015 francs.

En 1709. — La Compagnie royale du Sénégal accablée de dettes et de procès est forcée de céder ses droits à la Compagnie du Sénégal pour une somme de 240,000 francs.

En 1718. — La Compagnie des Indes achète à la Compagnie du Sénégal pour une somme de 1,600,000 livres, ses concessions, privilèges, établissements, forts et comptoirs.

En 1758. — Les Anglais s'emparent du Sénégal et de Gorée.

Après la reprise de possession qui eut lieu en 1779, des gouverneurs furent institués dans la colonie.

En 1784. — La Compagnie de la Guyane obtient le privilège exclusif de la traite de la gomme.

En 1785. — La Compagnie de la Guyane cède son privilège à la Compagnie de la gomme.

En 1786. — La Compagnie de la gomme prend l'ancien titre de Compagnie du Sénégal, cette Compagnie reçoit une subvention de 500,000 francs.

En 1791. — L'Assemblée constituante prononce la dissolution de la Compagnie du Sénégal et déclare le commerce libre.

En 1785, trois traités furent passés en présence de M. le gouverneur, comte de Repentigny, entre M. Durand, directeur général de la Compagnie de la gomme, et les Maures : le premier est du 2 mai

1785 avec les marabouts d'Armankour au sujet de la gomme. Le deuxième est du 10 mai 1785 avec le roi des Braknas, au sujet de la gomme, des captifs etc...

Le troisième est du 20 juillet 1785 avec le roi des Trarzas, au sujet de la gomme, des captifs, etc...

Les trois traités stipulent l'exclusion des Anglais dans la traite de la gomme, et les marabouts et les rois signataires s'engagent à intercepter et supprimer totalement le commerce fait par ces derniers à Portendik.

La lutte était donc sérieuse, toutes les compagnies énumérées ont d'ailleurs lutté, cependant aucune pour des causes diverses n'a pu se maintenir.

De 1818 à 1833, la colonie vécut sous le régime de la libre concurrence commerciale.

Malheureusement cette libre concurrence occasionna un surcroît d'importation de guinées qui nécessita l'établissement d'un compromis consistant dans la fixation d'un minimum de prix pour la vente de la guinée avec mesures répressives contre les contrevenants. Ce compromis fut appliqué en 1833-1834, mais la guerre avec les Maures en 1834 le rendant impossible, pour sauvegarder les intérêts du commerce, des privilèges furent accordés à une nouvelle société.

Après la paix conclue en 1835, cette société ne put lutter et en 1836 la libre concurrence était rétablie pour être de nouveau abolie en 1837 par le même compromis. En 1838 surtout et en 1839, l'imprévoyance des commerçants qui importèrent encore un stock trop considérables de guinées occasionna une autre crise commerciale beaucoup plus sérieuse et qui nécessita l'établissement d'un nouveau compromis aussitôt éludé devant les importations toujours croissantes. Les récoltes de gomme qui furent de plus de quatre millions de kilogrammes (4,475,857 kilogrammes) en 1838 et d'une valeur à peu près semblable en 1839, ne suffirent pas à enrayer la crise.

En 1840, régime de la libre concurrence; mais, par suite des agissements des négociants qui firent eux-mêmes concurrence à leurs traitants du fleuve en apportant la marchandise d'échange sur les lieux de traite, la crise commerciale continua; récolte de gomme : 3,101,449 kilogrammes.

En 1841, régime de la libre concurrence auquel succéda un compromis inutile aussi; cette année la récolte de gomme étant beaucoup moindre, la situation devint plus difficile.

En 1842, une nouvelle société se constitua pour monopoliser le commerce de la gomme, mais attaquée par les négociants de la métropole, elle disparut aussitôt pour faire place à une libre concurrence limitée par certaines mesures restrictives. La cause du privilège était désormais perdue.

Un nouvel élément commercial allait d'ailleurs opérer une diversion, ce nouvel élément c'était l'arachide.

Jusqu'en 1880 et par suite de la nécessité où l'on se trouvait de protéger le commerce, la gomme ne s'est traitée qu'à des endroits déterminés appelés escales et qui étaient : l'escale des Darmankours située à 24 lieues de Saint-Louis; l'escale du désert (Trarzas) à 25 lieues et l'escale du Coq, cette dernière située à la pointe ouest de l'île à Morphil à peu près en face le poste de Podor. Il était formellement interdit de traiter dans d'autres endroits, et des pénalités frappaient les contrevenants.

Un système instable succéda ensuite et selon l'opinion des commerçants, la gomme se traita, tantôt sur tous les points du fleuve, tantôt aux escales.

Aujourd'hui la traite est libre, cependant il existe des tendances à revenir encore à l'ancien système commercial des escales.

Les droits plus ou moins élevés ou plus ou moins arbitraires qui étaient autrefois payés aux rois et chefs Maures, ont été transformés en un droit annuel fixe; c'est pour cette raison que les gommes sont frappées *d'un droit* à leur sortie de la colonie.

Vers 1760 l'exportation était d'environ 1,800,000 livres.

En 1789 on relève pour la France une exportation de 1,212,004 livres.

De 1794 à 1798 inclus, on relève pour la France une exportation totale de 3,923,007 livres, soit une moyenne annuelle de 784,601 livres.

De 1825 à 1837 inclus, la moyenne annuelle pour la France a été de 1,384,281 kilogrammes, la plus forte exportation a été de 2,427,170 kilogrammes en 1837 et la plus faible 554,426 kilogrammes en 1834.

De 1856 à 1859 inclus, et malgré la guerre contre les Maures Trarzas qui prit fin en 1858, la moyenne de la période comme exportation générale a été de 3,348,752 kilogrammes; la plus forte exportation a été de 4,920,939 kilogrammes en 1858. (En 1859 l'exportation a été de 4,068,608 kilogrammes.)

De 1860 à 1869 inclus, la moyenne de la période a été de 2,585,480 kilogrammes, la plus forte exportation a été de 3,281,886 kilogrammes en 1867.

De 1870 à 1879 inclus, la moyenne de la période a été de 2,576,119 kilogrammes, la plus forte exportation a été de 3,161,976 kilogrammes en 1871.

De 1890 à 1899 inclus, la moyenne de la période a été de 3,945,376 kilogrammes, la plus forte exportation a été de 5, 909,452 kilogrammes en 1898.

Si on rapproche la moyenne de la période 1860-1869 qui est de 2,585,480 kilogrammes de celle de la période de 1890-1899 qui est de 3,945,376 kilogrammes, on voit que l'exportation de la gomme n'a même pas été doublée et sans notre extension sur la rive gauche, elle serait sans doute restée la même. Cependant nous sommes en paix avec les Maures depuis 1858 et l'Angleterre a renoncé à la traite de la gomme depuis 1857.

On constate et avec regret qu'aucune tentative n'a jusqu'à présent (juin 1900) été faite pour essayer d'augmenter la production en étudiant les forêts de gommiers, et si, depuis quelque temps on connaît quelque peu les gommiers du Djolof, c'est incidemment et grâce à l'esprit d'observation de l'agent de culture de la station de Louga, qui a compris qu'il était particulièrement intéressant de mentionner les gommiers sur son rapport.

Valeurs diverses de la gomme. — En 1715, à l'escale du Désert (Trarzas) et à celle du Coq, mille livres en poids valaient 28 livres de notre monnaie, prix moyen.

De 1740 à 1758. — Mille livres en poids valaient 36 livres de notre monnaie payées en marchandises.

En 1791, l'Assemblée constituante ayant déclaré le commerce libre pour tous les Français, la gomme qui valait auparavant 5 sous la livre, monta à 10 sous, 15 sous et ensuite 20 sous (1 franc).

En 1840, la gomme valait 1 franc le kilogramme. — En 1845 et 1846, elle valait 2 fr. 20 le kilogramme.

Le tableau suivant donne ensuite les différentes fluctuations de la cote mercuriale.

	Dure du bas du fleuve	Dure de Galam	Friable	Avariée	Bacaque et poussières
	— Kilog.	— Kilog.	— Kilog.	— Kilog.	— Kilog.
1857 et 1858	» 90	» 80	» 40	»	»
1859	» 55	» 50	» 25	»	»
La moyenne des prix de ces périodes est de :					
1860 à 1869	1 30	1 25	» 65	»	»
1870 à 1879	1 21	1 10	» 52	»	» 06
1880 à 1889	1 59	1 46	» 67	»	» 01
1890 à 1899	» 90	» 79	» 39	» 10	» 05
1860 à 1869, prix les plus forts en 1867	1 85	1 85	0 90	»	»
— faibles en 1860.	» 55	» 50	» 25	»	»
1870 à 1879, — forts en 1870	1 60	1 50	» 75	»	»
— faibles en 1879.	1 »	» 90	» 40	»	»
1880 à 1889, — forts en 1889	3 25	3 25	2 »	» 40	» 05
— faibles en 1883.	» 78	» 68	» 20		« » 02
1890 à 1899, — forts en 1891	1 25	1 10	» 50	» 10	» 05
— faibles en 1894.	» 55	» 45	» 30	» 10	» 05
1886 à 1889, période de prix très élevés, les moyennes ont été de	2 44	2 31	1 15	» 40	» 05
1893 à 1896, période de prix bas, les moyennes ont été de	» 61	» 54	» 32	» 10	» 05

Si on compare les productions moyennes des périodes 1860-1869 et 1890-1899, avec les prix moyens des mêmes périodes, on constate que si la production a augmenté la valeur a diminué, et on a les proportions suivantes :

	Gomme du bas du fleuve	Dure de Galam	Friable
	—	—	—
$\frac{3.945.376}{2.585.480} = 1.526$	$\frac{1.30}{0.90} = 1.444$	$\frac{1\ 25}{0.79} = 1.582$	$\frac{0.65}{0.39} = 1.667$

En réalité, au point de vue commercial proprement dit où tout est traduit en valeur, ce produit est resté stationnaire.

Arachide

L'arachide est une plante dont il est bien difficile de connaître le pays d'origine. Est-elle d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie ?

Elle paraît être originaire du Brésil et les premiers navigateurs, ou plutôt les premiers négriers l'auraient répandue sur les côtes de l'Afrique. Sur un sujet aussi obscur que la patrie primitive de l'arachide, une hypothèse en vaut une autre, et quelle que soit cette hypothèse, elle n'enlève rien à la valeur de la plante, ni au point de vue botanique, ni au point de vue commercial. Son extension en Afrique reste aussi un mystère, car elle existait partout, bien avant que le commerce songeât à l'utiliser.

Pourquoi s'est-elle si vite développée au Sénégal ? C'est qu'elle est une plante de tradition quoique n'étant pas la base de la nourriture. Les vieux ont raconté qu'autrefois chaque famille avait son petit champ d'arachide, et que les produits de ce petit champ servaient d'appoint au véritable produit qui paraît avoir toujours été la base de l'alimentation, c'est-à-dire le mil. Elle était cultivée à une date inconnue et jouait son rôle dans l'existence des populations; une statistique de 1837 donne les quantités consommées à Saint-Louis et à Gorée (213 barriques pour Saint-Louis et 19 barriques pour Gorée). Les indigènes ont donc trouvé tout naturel d'être poussés à cultiver cette plante sans s'inquiéter de l'usage que nous en faisions, puisqu'elle était une de leurs antiques plantes alimentaires ; et jusqu'à présent, on n'a pu leur faire cultiver sérieusement certaines autres plantes devant lesquelles ils sont restés indifférents, étant donné qu'elles sont impropres à l'alimentation. Sa mise en exploitation au lendemain d'une longue crise commerciale, et à la veille de la libération générale des esclaves (1848), libération qui fut ruineuse pour les Sénégalais, a marqué une ère nouvelle pour le Sénégal, qui, étant donné sa situation climatérique, ne pouvait trouver à son gré un élément commercial convenant à cette situation et à son sol. Son évolution, étant donné les besoins restreints de la population, constitue une âpre lutte commerciale, lutte qui eut en outre à soutenir la concurrence occasionnée par le développement de la même plante dans d'autres régions plus favorisées et l'introduction sur le marché européen des graines de coton d'Amérique ; concurrence rendue plus sensible par le peu de valeur du produit, ce qui le met à la merci de la moindre fluctuation défavorable; et en plus la loi sur la margarine. Développons cette évolution en procédant par centres de production.

C'est en 1840 que se fit de Gorée le premier envoi en France qui fut de 33 hectolitres 28 litres, soit 1,200 kilogrammes.

Saint-Louis. — De 1843 à 1846 inclus, il a été exporté 700,773 kilogrammes d'arachides en coques, soit une moyenne annuelle de 175,193 kilogrammes.

De 1858 à 1867 inclus, il a été exporté 26,550,292 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 2,655,029 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 4,364,939 kilogrammes en 1858 et la plus faible de 1,120,651 kilogrammes en 1864.

De 1868 à 1877 inclus, il a été exporté 57,934,639 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 5,793,464 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 10,475,784 kilogrammes en 1874 et la plus faible de 3,846,,319 kilogrammes en 1875.

De 1897 à 1899, les exportations ont été les suivantes :

1897	4,985,850	29,853,392 kilog.
1898	12,652,653	
1899	12,214,889	

Moyenne 9,951,130 kilogrammes.

De 1843 à 1845 inclus, le prix du kilogramme est de 0 fr. 16, il monte à 0 fr. 20 en 1846 ; on le retrouve à 0 fr. 26 en 1857 et ensuite à 0 fr. 20 en 1858 et 1859. De 1860 à 1867 inclus, la valeur du kilogramme varié de 0 fr. 25 à 0 fr. 275 ; le prix moyen est de 0 fr. 257.

Le prix moyen de 1868 à 1877 est de 0 fr. 208. De 1897 à 1899 inclus, le prix du kilogramme a été de 0 fr. 15 pour l'arachide de la région et de 0 fr. 10 pour celle de Galam.

Les arachides dites de Galam et exportées par Saint-Louis sont comprises dans les chiffres de Saint-Louis. La valeur de l'arachide de Galam est toujours de 0 fr. 05 inférieure à celle de l'arachide du Cayor.

Rufisque. — De 1856 à 1860, la moyenne des exportations a été de..... 1,500,000 kilog.

De 1861 à 1866,..... 2,100,000

De 1867 à 1877 inclus, il a été exporté 81,296,914 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 7,390,628 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 10,326,403 kilogrammes en 1875 et la plus faible de 2,884,575 kilogrammes en 1873.

De 1878 à 1881 inclus, il a été exporté 65,711,843 kilogrammes, soit une moyene annuelle de 16,427,960 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 23,525,398 kilogrammes en 1880 et la plus faible de 11,614,133 kilogrammes en 1881.

De 1897 à 1899 les exportations ont été les suivantes :

1897	39,776,708	142,358,919 kilog.
1898	54,370,965	
1899	48,211,246	

Moyenne annuelle 47,452,973 kilogrammes.

Le prix du kilogramme de 1867 à 1877 est de..... 0 fr. 223
— — de 1778 à 1881 est de 0 219

Le prix du kilogramme a été de 0 fr. 15 en 1897 et 1899, et de 0 fr. 155 en 1898.

Les arachides dites de Galam et exportées par Rufisque (en très petite quantité) sont comprises dans les chiffres de Rufisque. Il en est de même des quantités exportées par Dakar.

Casamance. — De 1852 à 1856 inclus, il a été exporté 8,840,000 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 1,768,000 kilogrammes.

De 1863 à 1867 inclus, il a été exporté 30,616,871 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 6,123,374 kilogrammes.

De 1869 à 1881 inclus, il a été exporté 50,728,322 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 3,902,178 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 6,493,956 kilogrammes en 1874 et la plus faible a été de 2,575,786 kilogrammes en 1876.

De 1892 à 1895 inclus, il a été exporté 8,082,896 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 2,020,724 kilogrammes.

La plus faible exportation de la période a été de 750,650 kilogrammes en 1895.

De 1897 à 1899, les exportations ont été les suivantes :

1897	888,060	4,726,392 kilog.
1898	2,178,552	
1899	1,659,780	

Moyenne : 1,575,464 kilogrammes.

Sans tenir compte de l'exportation de quelques quantités d'huile et d'arachides décortiquées, dont il sera parlé plus loin, on voit que la production est considérablement réduite et, en outre, les prix sont devenus très faibles.

De 1869 à 1881, le prix du kilogramme a varié de 0 fr. 14 à 0 fr. 21 : la moyenne est de 0 fr. 171

Le prix est tombé à 0 fr. 105 en 1894, à 0 fr. 07 en 1895 et à 0 fr. 10 pour 1897-1898-1899.

L'arachide de la Casamance est moins estimée que celle du Cayor, d'où une différence de valeur assez sensible.

D'après le R. P. Sébire *(Plantes utiles du Sénégal)*, un mètre cube d'arachides en coques du Cayor pèse en moyenne 353 kilogrammes, tandis qu'un mètre cube de celles de la Casamance ne pèse que 274 kilogrammes.

Petite-Côte. — De 1867 à 1873 inclus, il a été exporté 7,651,408 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 1,093,058 kilogrammes.

Portudal-Joal-Saloum. — De 1874 à 1880 inclus, il a été exporté 17,309,034 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 2,472,719 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 4,163,768 kilogrammes en 1880.

De 1886 à 1889 inclus, il a été exporté 24,556,274 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 6,139,068 kilogrammes.

De 1892 à 1895 inclus ,il a été exporté 50,348,155 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 12,587,039 kilogrammes.

De 1897 à 1899, les exportations ont été les suivantes :

1897	12,463,712	60,609,489 kilog.
1898	24,716,875	
1899	23,428,902	

Moyenne : 20,203,166 kilogrammes.

De 1867 à 1873 le prix moyen du kilogramme a été de...	0 fr.	238
De 1874 à 1880 — — ...	0	192
De 1892 à 1895 — — ...	0	164
De 1897 à 1899 le prix du kilogramme a été de.....	0	125

Des quatre centres examinés ci-dessus, il n'y a donc que la Casamance qui après la période heureuse de 1863-1867, n'ait pas progressé ; non seulement la production ne s'est pas maintenue mais elle a diminué pour revenir en 1897-1899 à la production de 1852-1856 ; ce fait constitue avec la baisse des prix un véritable désastre pour l'arachide dans la Casamance.

Rio-Nunez. — Le Rio-Nunez a aussi apporté son appoint au commerce du Sénégal. D'après Lanessan, *Plantes utiles des Colonies Françaises,* 1885 : « Dans ce dernier endroit où l'on récoltait environ « 6,000 tonnes par an, les mauvaises années se succèdent depuis « quelques temps et les commerçants de Rio-Nunez n'achètent les « arachides que pour compléter le fret de leurs navires. »

On relève, en 1860, une exportation de 185,207 kilogrammes estimés à 0 fr. 30 le kilogramme.

En 1867 une exportation de 4,250,435 kilogrammes. (Il sera parlé plus loin de l'arachide décortiquée.) En 1869, une exportation de 2,818,628 kilogrammes.

De 1870 à 1880 inclus, il a été exporté 58,340,556 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 5,303,686 kilogrammes.

Les deux plus fortes exportations de la période ont été de 6,057,390 kilogrammes en 1880 et 7,100,355 kilogrammes en 1875.

Les deux plus faibles exportations de la période ont été de 4,489,497 kilogrammes en 1870 et 4,539,594 kilogrammes en 1872.

En 1884 l'exportation était tombée à 1,802,139 kilogrammes et en 1885 à 309,586 kilogrammes.

De 1870 à 1880, le prix du kilogramme a varié entre 0 fr. 15 et 0 fr. 20, la moyenne a été de 0 fr. 172.

Rio-Pongo. — Le Rio-Pongo a suivi le Rio-Nunez.

On relève en 1867 une exportation de 1,958,204 kilogrammes. (Il sera parlé plus loin de l'arachide décortiquée.)

De 1869 à 1878 inclus, il a été exporté 22,858,400 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 2,285,840 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été de 3,456,617 kilogrammes en 1874 et la plus faible de 992,875 kilogrammes en 1877.

L'exportation a été de 1,116,509 kilogrammes en 1884 et à peu près nul en 1885 et 1886.

De 1869 à 1878 le prix moyen du kilogramme a été de 0 fr. 172.

La culture de l'arachide s'est étendue aussi en Mellacorée ; pour ce dernier endroit on relève une exportation de 2,500,000 kilogrammes en 1867 et 95,599 kilogrammes en 1885. En 1886, exportation insignifiante

Le Rio-Nunez, le Rio-Pongo et la Mellacorée ont été ajoutés à nos possessions du Sénégal en 1866.

La moyenne générale de l'exportation pour toute la colonie pour la période de 1890 à 1899 inclus est de 63,224,016 kilogrammes.

En résumé la production a triplé depuis un certain temps, mais la valeur de cette production en tenant compte de la baisse des prix n'a pas triplé. Si comme terme de comparaison on multiplie, par région, les moyennes des périodes indiquées dans les exposés ci-dessus par les prix moyens on a :

A	Saint-Louis	Rufisque	Casamance	Petite-Côte	Rio-Nunez	Rio-Pongo
Périodes.....	1868-77	1867-77	1869-81	1874-80	1870-80	1869-78
Moyennes.... kil.	5,793,464	7,390,628	3,902,178	2,472,719	5,303,686	2,285,840
Prix moyens.. fr.	0,208	0,223	0,171	0,192	0,172	0,172
Valeurs..... fr.	1,205,040	1,648,110	667,272	474,762	912,234	393,165

B	Saint-Louis	Rufisque	Casamance	Petite-Côte	Rio-Nunez	Rio-Hongo
Périodes.....	1897-99	1897-99	1897-99	1897-99	1897-99	1897-99
Moyennes.... kil.	9,951.130	47,452,973	1,575,161	20,203,166	»	»
Prix moyens.. fr.	0,15	0,152	0,10	0,125	»	»
Valeurs..... fr.	1,492,669	7,212,852	157,546	2,525,396	»	»

(Il est bon de faire remarquer que pour la période 1897-99, le Sénégal n'a plus l'appoint des Rivières du Sud.)

En totalisant les deux tableaux ci-dessus on a :

A — Production moyenne, kil. 27,148,515	B — Production moyenne, kil 79,182,733
Valeur..... fr. 5,300,583	Valeur..... fr 11,388,363

Chiffres qui donnent les rapports suivants :

Productions : $\frac{79,182,733}{27,148,515} = 2,915$ kil. | Valeurs : $\frac{11,388,163}{5,300,583} = 2,148$ fr.

En 1886-1887, par suite de la concurrence de l'Inde et du Levant, l'arachide du Sénégal eut à subir une crise dont elle s'est d'ailleurs relevée très vite, ainsi que le démontrent les chiffres suivants :

Exportation de :

Années	Kilogs	Années	Kilogs	Années	Kilogs
1867.....	22.142.166	1880.....	»	1891.....	42.406.493
1870.....	22.598.076	1881.....	»	1892.....	61.312.395
1871.....	26.866.171	1882.....	»	1893.....	73.313.197
1872.....	22.431.944	1883.....	»	1894.....	63.937.310
1873.....	23.356.374	1884.....	36.790.331	1895.....	50.973.201
1874.....	37.278.603	1885.....	45.061.108	1896.....	63.555.600
1875....	30.010.312	1886.....	21.729 088	1897.....	58.111.330
1876.....	23.408.719	1887.....	25.100.000	1898.....	95.900.113
1877.....	24.251.528	1888.....	40.342.469	1899.....	85.481.050
1878.....	»	1889.....	36.906.651		
1879.....	»	1890.....	37.216.169		

Cette crise que l'on croyait plus sérieuse fit surgir la culture du ricin qui avait déjà été tentée sans succès. Malgré les efforts qui ont été faits en 1888-90, malgré les concours de la Métropole pour ces essais, la culture du ricin n'eut pas même un succès passager; elle fut de nouveau abandonnée et l'arachide demeura la plante agricole et commerciale par excellence du Sénégal.

ARACHIDE DÉCORTIQUÉE.

L'arachide du Cayor pèse 353 kilogrammes le mètre cube, et celle de la Casamance 274 kilogrammes ; étant donné cette faible densité, les navires chargent en volume, et le prix de transport pour un semblable produit devient relativement élevé. Pour abaisser ce prix de transport on a pensé à décortiquer l'arachide sur les lieux de production. L'opération du décortiquage se faisant à la main, cette idée était peu pratique étant donné la main-d'œuvre considérable dont il fallait disposer; aussi les quantités exportées sont-elles restreintes.

De 1869 à 1873 inclus, il a été exporté 242,659 kilogrammes d'arachides décortiquées, soit une moyenne annuelle de 48,532 kilogrammes.

Il a été exporté ensuite, 17,964 kilogrammes en 1874, 14,241 kilogrammes en 1876 et 930 kilogrammes en 1877. Le décortiquage fut repris assez vigoureusement plus tard et on relève en 1890 une exportation de 673,083 kilogrammes, 170,008 kilogrammes en 1892, 18,344 kilogrammes en 1894 et enfin 3,440 kilogrammes en 1899.

Le décortiquage sur place et à la main peut donc être considéré comme abandonné. Il faudrait pour que cette opération réussisse employer des moyens mécaniques et, à ce sujet, on n'est pas certain que la surélévation du prix résultant de la décortication rendrait ce travail rémunérateur.

C'est surtout au Rio-Nunez et au Rio-Pongo et un peu en Casamance qu'on a décortiqué l'arachide.

En 1867, on relève pour le Rio-Nunez une exportation de 16,323 kilogrammes d'arachides décortiquées.

De 1869 à 1873 inclus, il a été exporté 201,189 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 40,240 kilogrammes.

Il a été exporté ensuite, 16,644 kilogrammes en 1874, 8,802 kilogrammes en 1875, et 2,075 kilogrammes en 1876.

La valeur moyenne de l'arachide a été de 0 fr. 190 pour la période 1869-1873 et de l'arachide décortiquée de 0 fr. 354 pour la même période.

Le Rio-Pongo a exporté de 1870 à 1875 inclus 39,813 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 6,635 kilogrammes.

En 1885, il a été exporté de Casamance 46,569 kilogrammes valant 0 fr. 26, la valeur de l'arachide non décortiquée était de 0 fr. 12.

En 1890 de la même région 137,269 kilogrammes, mouvement dû en partie à la création de la Compagnie agricole et commerciale de la Casamance qui n'a pu continuer ses opérations ; et en 1894, 18,334 kilogrammes valant 0 fr. 25, la valeur de l'arachide non décortiquée était de 0 fr. 105 le kilogramme. Le poids de l'arachide décortiquée est d'environ 600 kilogrammes le mètre cube.

HUILE D'ARACHIDE.

L'extension de la culture de l'arachide devait nécessairement engendrer l'industrie de l'huile, il paraît évidemment tout naturel de transformer un produit sur les lieux de production mêmes, soit pour être consommé sur place soit pour être exporté dans de meilleures conditions. Cette industrie fut donc tentée à Saint-Louis à plusieurs reprises, une usine existe même encore à Sor, mais elle ne fonctionne plus; ce seul et dernier fait suffit pour démontrer que cette industrie n'a jamais été prospère.

Comme on ne relève que quelques rares et minimes exportations d'huile, l'huile fabriquée ayant été consommée dans la colonie, il faut se baser sur la production des tourteaux pour avoir une idée approximative de l'évolution de l'industrie de l'huile.

L'arachide non décortiquée donne environ 28 à 32 pour cent de son poids d'huile et environ 68 à 72 pour cent de tourteaux.

La Petite-Cote a exporté :

En 1869...	1,032	kilog.	d'huile	valant...	1 fr.	15	le kilog.
1871...	2,548	—	—	...	1	30	—
1872...	1,400	—	—	...	1	40	—
1873...	160	—	—	...	1	40	—

En 1874 la Casamance a exporté 1,321 kilogrammes d'huile valant 1 fr. 37 le kilogramme, et 3,318 kilogrammes en 1897 ; en plus 200 kilogrammes de tourteaux.

Prenons maintenant l'industrie de l'huile à Saint-Louis, qui n'existe que pour les tourteaux.

Il a été exporté en 1865, 5,787 kilogrammes de tourteaux ; de 1866 à 1869 inclus, il a été exporté 133,668 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 33,417 kilogrammes.

De 1872 à 1875 inclus, il a été exporté 220,047 kilogrammes de tourteaux, soit une moyenne annuelle de 55,012 kilogrammes.

La plus forte exportation a été ensuite de 154,000 kilogrammes en 1891, pour tomber à 69,037 kilogrammes en 1894, et 8,000 kilogrammes en 1895.

Les tourteaux ont été cotés 0 fr 05 pour descendre ensuite à 0 fr. 03 le kilogramme.

Ce n'est peut-être pas le dernier mot de l'industrie de l'huile dans la Colonie, mais pour le moment cette industrie paraît abandonnée.

CAOUTCHOUC.

Le caoutchouc du Sénégal provient pour la plus grande partie actuellement de la Casamance, et avant l'organisation actuelle de la Guinée Française, cette dernière région, sous la dénomination de Rivières du Sud, apportait en caoutchouc un appoint sérieux au commerce de la Colonie ; le reste provient du Sénégal proprement dit et du Soudan.

Quoique connu et exploité depuis longtemps sur la côte occidentale de l'Afrique (en 1854 on a exporté du Gabon pour 895,790 francs de caoutchouc), le caoutchouc est resté longtemps sans être exploité dans la Sénégambie. Des recherches paraissent cependant avoir été faites sur les produits de ce genre ; car, en 1858, on rencontre une exportation de 873 kilogrammes d'un produit nommé gutta estimé 2 francs le kilogramme. En 1863 on relève à Saint-Louis une exportation de 1,238 kilogrammes de caoutchouc estimé 2 francs le kilogramme. Ces deux faits indiquent suffisamment que l'attention du

commerce était attirée sur ce produit, nouveau pour la région. C'est au Rio-Pongo et au Rio-Nunez que l'exploitation régulière paraît avoir commencé; le mouvement se montre beaucoup plus indécis pour la Casamance.

Rio-Pongo. — En 1873 on relève une exportation de 5,729 francs et en 1874 de 75,008 francs.

De 1875 à 1878 inclus, il a été exporté pour une valeur de 1,612,614 francs, soit une moyenne annuelle de 403,160 francs. La plus faible exportation de la période a été de 286,141 francs en 1878.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté pour une valeur de 1,217,239 francs, soit une moyenne annuelle de 405,746 francs. La plus forte exportation de la période a été de 706,004 francs en 1884.

Rio-Nunez. — En 1874 on relève une exportation de 1,052 francs et en 1875 de 41,773 francs.

De 1876 à 1880 inclus, il a été exporté pour une valeur de 686,302 francs, soit une moyenne annuelle de 137,260 francs. La plus forte exportation de la période a été de 237,764 francs en 1880.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté pour une valeur de 2,084,511 francs, soit une moyenne annuelle de 694,837 francs. La plus forte exportation de la période a été de 851,008 francs en 1884.

En outre il y a lieu de tenir compte de l'appoint de la Mellacorée qui a été de 21,956 francs en 1885 et de 254,469 francs en 1886.

Casamance. — Le mouvement commercial commence à s'accentuer en 1883 avec une exportation de 59,623 kilogrammes. En 1884 on exporte 103,347 kilogrammes et en 1885, 123,692 kilogrammes.

De 1887 à 1891 inclus, il a été exporté 609,118 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 121,824 kilogrammes.

De 1892 à 1895 inclus, il a été exporté 972,751 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 243,188 kilogrammes. La plus faible exportation de la période a été de 144,592 kilogrammes en 1895.

De 1896 à 1899 inclus, il a été exporté 1,011,745 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 252,936 kilogrammes.

De 1887 à 1891, la valeur du kilogramme a été de 3 francs. — De 1892 à 1895 elle a aussi été de 3 francs, excepté en 1894 où elle est descendue à 2 fr. 50. La valeur du kilogramme a été de 3 fr. 50 pour 1896-98 et de 4 fr. 40 pour 1899.

Le prix moyen du kilogramme pour la période de 1892-95 est de 3 francs; il est de 3 fr. 72 pour la période de 1896-99.

Les moyennes de production diffèrent assez peu en faveur de la période 1896-99, mais comme la valeur a augmenté, on peut considérer le commerce du caoutchouc comme en progrès dans la Casamance.

Comme terme de comparaison, si on multiplie pour chaque période la production moyenne par la valeur moyenne, on a :

1892-95. — Production moyenne : 243,188 kilogrammes valant 3 francs le kilogramme..... 729,564 fr.

1896-99. — Production moyenne : 252,936 kilogrammes valant 3 fr. 72 le kilogramme..... 940,222

soit, en faveur de la période 1896-99 une plus-value de. 220,658 fr.

Prenons maintenant l'exportation totale de toute la colonie de 1892 à 1899 (y compris la Casamance).

De 1892 à 1895 inclus, il a été exporté 1,596,036 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 399,009 kilogrammes.

De 1896 à 1899 inclus, il a été exporté 1,112,020 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 278,005 kilogrammes.

De 1892 à 1895, le prix moyen du kilogramme a été de 3 francs, il a été de 3 fr. 90 pour la période de 1896 à 1899.

Si on multiplie pour chaque période la production moyenne par la valeur moyenne, on a les résultats suivants :

1892-95. — Production moyenne : 399,009 kilogrammes, valant 3 francs le kilogramme = 1,197,027 francs.

1896-99. — Production moyenne : 278,005 kilogrammes, valant 3 fr. 90 le kilogramme = 1,084,219 francs.

La seconde période est donc en baisse sur la première.

Le caoutchouc du Sénégal est produit par une apocynée que la science a définitivement nommée *Landolphia Hendelotii* et qui a été nommée *Landolphia senegalensis* et *Landolphia tomentasa*, vulgairement Toll. La liane toll se rencontre dans le Bas-Sénégal proprement dit, dans le Soudan et particulièrement dans la Casamance. En clairière ou en plaine elle forme un buisson, on extrait alors le latex des racines ; en forêt elle devient vigoureuse, peut atteindre $0^m,15$ de diamètre et couvre de son feuillage les arbres qui lui servent de point d'appui. Le toll abonde dans certaines forêts; là, on le ren-

contre à chaque pas, soit à l'état buissonneux, soit à l'état de liane plus ou moins développée.

C'est une véritable richesse pour la Casamance qui n'a pas encore pu retrouver une période commerciale aussi prospère qu'autrefois, (en 1863 les exportations de la Casamance se sont élevées à la somme de 2,404,850 francs ; elles s'élèvent à 1,510,929 francs en 1898 et 2,037,683 francs en 1899) ni actuellement tant l'effort producteur de cette région se porte sur le caoutchouc.

Quoique le caoutchouc soit exploité régulièrement dans la Casamance depuis 1883, aucun système protecteur n'a jusqu'à présent (1900) été établi pour protéger et propager la précieuse plante qui le produit, et il est à craindre que, par suite d'une exploitation à outrance, la liane disparaisse dans un laps de temps plus ou moins long; il y a aussi les nouveaux procédés d'extraction du caoutchouc par la trituration de l'écorce, qui certainement contribueront à la destruction de cette liane si on n'y prend garde.

Au sujet de la propagation du toll, il existe en ce moment même un fait qui mérite d'être signalé. Dans un pays comme la Casamance où le toll abonde et donne un produit très estimé, l'administration de la colonie cherche à introduire, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, un arbre à caoutchouc étranger qui est le manihot glaziovii vulgairement nommé céara, tandis que d'autres régions de la côte occidentale d'Afrique n'hésitent pas à planter du toll et à venir le chercher jusqu'en Casamance même.

Dans ce but, il a été établi des plantations de Céara à Sédhiou et à Sindone, et ces plantations fournissent aujourd'hui des graines qui sont par les soins du service de l'agriculture distribuées partout et même au Soudan. Dans son pays d'origine le céara produit relativement peu; dans une région comme le Sénégal, il produira certainement moins; c'est pourquoi l'introduction de cette essence s'explique difficilement.

Il a en outre des ennemis sérieux étant donné le peu de dureté de son bois. Les tornades dévastent les plantations en cassant beaucoup de branches, les termites attaquent les pieds même ayant plus d'une année et, en plus, dans certaines pépinières, il est attaqué par un charançon. A la pépinière de Toul (Cayor) on a compté 23 pieds de l'année 1898 bien attaqués, sur 94 pieds.

Les premiers semis de céara furent faits en Casamance en avril 1895 et on peut dire sans programme défini puisque au commence-

ment de 1900 une phrase de l'*Officiel* de la colonie, dans un exposé sur le commerce de la Casamance, dit : « Les plantations laissent, « paraît-il, des espérances, mais on n'a pas encore obtenu de caout- « chouc du Céara. »

Cependant pour faire cesser l'incertitude qui existe au sujet de la production du céara au Sénégal divers essais auraient pu être faits, et ils ne l'ont pas été.

En 1895, planter du céara dans la région du Toll et sans examen sérieux, c'était créer l'incertitude à côté de la certitude, puisqu'à cette époque la production de la Casamance, même avec la crise produite par la baisse des prix a été de 144,592 kilogrammes en 1895, de 126,876 kilogrammes en 1896 et de 200,353 kilogrammes en 1897, et a continué d'augmenter et en quantité et en valeur.

Depuis, la situation a un peu changé, et l'initiative privée vient de signaler à l'Administration, que le céara, vu la méthode d'extraction du caoutchouc par la trituration des écorces, pouvait être une plante d'avenir. En effet, le céara est une essence à croissance rapide; en quelques années il devient arbre, tandis que la majeure partie des autres essences donnant du caoutchouc sont à croissance lente. Reste à connaître la quantité de latex que contiendra son écorce.

Le latex du toll n'est pas délicat, il reste facilement coagulé dans l'écorce, et les essais par le broyage donnent paraît-il des résultats satisfaisants. Tout fait donc supposer que le toll peut être exploité en taillis; il n'en est peut-être pas de même du latex du céara.

A côté du caoutchouc provenant du toll, le commerce exporte un caoutchouc de qualité secondaire, extrait du Dob (*Ficus dob*), existant en assez grande quantité dans le Diander et certaines autres régions du Cayor.

En 1896, un commerçant de Rufisque (M. Orcel de la maison Maurel et Prom) s'aperçut qu'un indigène avait fraudé une boule de toll avec un caoutchouc beaucoup moins élastique et de qualité tout autre. Cet indigène questionné déclara que ce produit venait du Dob. Après cette déclaration, des boules de dob furent recueillies et envoyées à Liverpool où elles furent classées dans de bonnes conditions commerciales. Un autre envoi de 400 à 500 kilogrammes eut le même succès en avril 1897. Ce produit fut alors lancé et le commerçant qui avait envoyé les premiers échantillons fit acheter tant

à Pout qu'à Rufisque un stock de 20,000 kilogrammes; les prix de réalisation à Liverpool, en décembre 1897, janvier, février et avril 1898, furent supérieurs à ceux des premiers envois. Dès lors, tous les comptoirs qui achetaient le toll, achetèrent le dob.

En 1897-1898, l'ensemble du produit fut recueilli dans le Diander et particulièrement à Pout qui est le centre de production.

Le succès de ce nouveau produit fut très rapide, mais les indigènes, devant la demande continuelle, le récoltèrent avec soin et les prix baissèrent. Cette baisse occasionnée par la fraude ou par un procédé défectueux de récolte n'alarma pas trop le commerce et M. Orcel s'exprime ainsi à ce sujet : « Les environs de Pout sont « particulièrement propices au développement du dob qui y atteint « d'énormes proportions. Notre traitant me disait que certains gros « dobs pouvaient donner 5 kilos de caoutchouc dans la campagne. « M. le gouverneur Chaudié avait promis l'année dernière à M. Gui- « raud de faire planter 50,000 pieds de dob par les chefs indigènes.

« Le dob, voilà l'avenir de la colonie, mais il faudrait que le « gouvernement en fît planter et qu'il réglât le mode d'extraction et « la période durant laquelle les arbres doivent être saignés. »

27 septembre 1899.

C'est en 1897 que le commerce attira l'attention de l'Administration sur le dob, et une lettre datée du 3 sepembre fut envoyée par le directeur de l'Intérieur à l'Administrateur de Tivaouane pour demander à ce sujet des renseignements précis.

Une étude complète et méthodique du Ficus dob, a été faite par M. Brenneman, agent de culture en 1899; c'est d'ailleurs de son manuscrit que proviennent les renseignements qui précèdent. Cette étude avec essais pratiques à l'appui traite toutes les questions concernant le dob au point de vue : de la culture, de la reproduction, du bouturage, de l'extraction du latex, de l'époque et des heures les plus favorables à l'extraction, et du rendement. Elle se trouve donc dans les conditions requises pour permettre la propagation du Ficus dob dont le produit, grâce à l'initiative du commerce de la Colonie. a trouvé place sur les marchés d'Europe.

COTON.

A une date reculée (ve siècle avant notre ère), le coton était cultivé dans la Haute-Egypte. Il fut introduit par les Arabes dans l'Afrique du Nord au VIIIe siècle de notre ère, et au XIIIe siècle, les manufactures de Fez et de Maroc jouissant d'une grande réputation, trouvaient un facile écoulement pour leurs produits parmi les populations musulmanes. Il fut cultivé et utilisé à une date assez éloignée dans la Sénégambie, l'Afrique centrale et la côte de Guinée et en 1590, de la toile de coton fabriquée au Bénin fut apportée à Londres. Dans les voyages du pilote Alphonse le Saintongeois publiés en 1559, le golfe de Guinée (vers 1518) est noté comme un endroit où se font « force draps de coton ».

Au Sénégal on considère certaines espèces de coton comme spontanées, mais jusqu'à ce que des faits botaniques positifs aient prouvé leur spontanéité dans cette région, il convient de s'en rapporter aux faits historiques, soit en considérant le coton comme ayant été introduit par les Arabes, qui ont envahi et subjugué les populations d'origine berbère des rives du Sénégal au XIIIe siècle, soit en considérant la Haute-Egypte comme son aire de dispersion dans toute l'Afrique.

L'espèce la plus ancienne serait le Moho, à soie courte et dure. Une autre espèce, le Guinée ou N'Guiné a une soie rougeâtre, on le rencontre ordinairement dans le Pakao et la Haute-Casamance.

Les indigènes distinguent en outre deux autres espèces, le N'Toubab, à gros fruits, longue soie, et d'origine européenne, et le N'Dargo se rapprochant de l'espèce précédente et ayant sans doute même origine.

Avant l'introduction de nos étoffes, le coton était au Sénégal une plante indispensable, chaque famille plantait et récoltait le coton nécessaire à ses besoins. Chaque année, des tisserands circulaient dans les différentes agglomérations et transformaient en étoffe le coton récolté.

Aujourd'hui, le coton ne se cultive presque plus, on en rencontre encore un peu sur les marchés indigènes, et le nombre des tisserands a considérablement diminué. (En 1837 on en comptait 320 à Saint-Louis et en 1900 on n'en compte que 42). Comme produit commer-

cial, il n'en a été exporté en 1899 que 409 kilogrammes non égrenés.

Considéré comme spontané, le coton semblait tout indiqué pour des essais de culture, et lorsque le gouvernement français voulut mettre le Sénégal en valeur, c'est le coton qui fut désigné de prime abord, et ensuite l'indigo considéré aussi comme spontané.

Les essais commencèrent en 1820, et en 1825, Dagana, Richard-Toll, Fab et Lampsar, c'est-à-dire les quatre cantons agricoles qui avaient été créés n'avaient produit que 49,660 kilogrammes de coton égrené. Au 7 décembre 1825, le recensement officiel des pieds de coton donna 4,573,000 pieds dont 1,124,000 pieds appartenant à l'Etat. Les primes allouées à la culture, dans le but d'éviter des fraudes que l'on supposait exister dans le recensement des pieds, furent alors retirées et données à l'exportation du produit. Ce fait occasionna l'abandon des cultures et de 1826 à 1830 la production ne fut que de 32,328 kilogrammes de coton égrené.

L'insuccès des premiers essais pour lesquels le gouvernement français avait fait des sacrifices considérables fut vite oublié, et 30 ans plus tard une génération nouvelle devait procéder à de nouveaux essais.

En 1861, on trouve une petite exportation de coton brut de 450 kilogrammes, c'était le début du nouveau mouvement.

En 1862, le gouvernement fit installer à Saint-Louis une machine à égrener le coton ; les particuliers voulant faire égrener leur coton par cette machine devaient payer à l'Etat 0 fr. 04 par kilogramme de coton.

On trouve cette année-là une exportation de coton égrené de 777 kilogrammes. Sur cette quantité, 5 balles (580 kilogrammes) expédiées au Havre en octobre pour être vendues au profit de la Colonie, ont été acquises par MM. Féray et Cie d'Essonnes qui l'ont déclaré : « Fort souple, assez fin, très bien préparé et égal en quan-« tité quoique un peu plus court aux bons courte-soie des Etats-« Unis, belle et bonne marchandise ». Ci le décompte :

571 kilogrammes nets à 4 fr. 60.....	2,626 fr.	60
Don et surcharge suivant l'usage du Havre.....	13	15
	2,613	45
Escompte 1 1/2 p. 0/0 au comptant.....	39	20
Valeur comptant.....	2,574	25

Soit 4 fr. 50 le kilogramme. Ce coton avait été coté en mercuriale à Saint-Louis 2 fr. 25 le kilogramme.

Un semblable résultat paraissait évidemment bien tentant, et qu'on ait tenu compte ou non des conditions dans lesquelles il avait été obtenu, il devint le point de départ de nouveaux essais, officiels et particuliers.

Essais officiels. — Les essais officiels ont été faits à Richard-Toll par M. Th. Lécard, jardinier en chef du gouvernement; il s'exprime ainsi au sujet du coton : « Sans eau pas de coton au Sénégal, « avec de l'eau, du coton d'aussi belle qualité et en aussi grande « quantité qu'en Egypte et à la Louisiane..... » et plus loin : « D'un autre côté, le climat au Sénégal crée de grandes difficultés; « neuf mois de sécheresse dont quatre ou cinq mois de vent d'Est avec « une température moyenne de 30° peuvent donner une idée des soins « qu'il faut prendre pour élever des végétaux, qui, pour la plupart, « ne se multiplient que par semis. »

Les défrichements commencèrent en 1863 et furent poussés avec une grande activité, et en 1864 il a été transplanté à Richard-Toll tant pour les essais de coton que pour la pépinière 900 mètres cubes de fumier. Les essais ont été faits avec irrigation et sans irrigation.

Ces essais ne furent pas très heureux en ce sens qu'en 1864 les sauterelles « ce grand et antique fléau de l'Afrique ont à plusieurs reprises dévoré les jeunes cotonniers. » En 1865, nouvelles visites des sauterelles.

Th. Lécard déduit de ses essais les résultats suivants :

Sans irrigation. — Espèces sénégalaises : N'Dargou, 70 à 80 kilogrammes de coton brut par hectare en moyenne ; Mokho, 50 kilogrammes environ par hectare ; Sérère, 70 kilogrammes par hectare.

Les autres espèces, coton de Bakel, coton du Gabon, Nankin, donnent à peu près les mêmes résultats que le N'Dargou.

Avec irrigation. — Espèces sénégalaises : N'Dargou, 830 kilogrammes par hectare ; Sérère, 730 kilogrammes par hectare ;

Sans irrigation. — Espèces importées : Louisiana, 60 à 70 kilogrammes par hectare; Géorgie ne donne qu'une demi-récolte, dès le mois d'octobre il ne végète plus; Bornéo ne se développe pas et ne

fleurit même pas; Jumel a quelque analogie avec le Sérère; Castellamare même végétation que la Louisiana ;

Avec irrigation. — Espèces importées. Géorgie, Sea-Island, 810 kilomètres par hectare ; Louisiana, 900 kilomètres par hectare ; Bornéo, 450 kilomètres par hectare ; Jumel, 700 kilomètres par hectare.

Autres essais. — M. Tressol, concessionnaire de Dakhar-Bango aux environs de Saint-Louis. — Terrain sablonneux et soumis à l'influence saline de la mer.

1862. — Trois pluies, pas de vent d'Est ni de rosée toute l'année, les graines germèrent mais la majeure partie périt pendant la saison sèche.

1863. — Quatorze pluies, mais quantité d'eau tombée inférieure à celle des trois pluies de 1862. Graines bien levées, végétation superbe, mais ensuite les pluies s'arrêtèrent le 15 septembre et 92 jours de vent d'Est qui fit périr une partie des plantations.

1864. — Trente-six pluies, ont commencé très tard et les semis ont beaucoup souffert. Les sauterelles sont venues au moment du sarclage et ont causé de très grands dégâts.

Plantations de la mission de Saint-Joseph de N'Gazobil. — Cet essai très important fut fait par les pères qui plantèrent 310 hectares de coton. Ils récoltèrent en 1865, 153,105 kilogrammes de coton brut qui a donné 40,268 kilogrammes de coton égrené. Il y eut alors en décembre trois apparitions de sauterelles qui ravagèrent tout, excepté les rôniers.

Les plantations furent recommencées, mais les jeunes sauterelles détruisirent les nouveaux pieds.

Un malheur ne vient jamais seul, dit-on, car la même année (1866) une épizootie détruisit le troupeau des pères, et une épidémie de fièvre jaune enleva presque tous les missionnaires.

La tentaive faite en 1864 à M'Bao, près de Rufisque, par une société en nom collectif a également échoué.

Les résultats commerciaux connus de la culture du coton sont les suivants : (Les quantités qui ont été relevées en coton égrené ont été transformées en coton brut sur le résultat donné par la mission de N'Gazobil et ajoutées aux quantités relevées pour ce dernier.)

De 1863 à 1866 inclus, on relève de Saint-Louis une exportation équivalant à 28,149 kilogrammes de coton brut, soit une moyenne annuelle de 7,037 kilogrammes.

De 1867 à 1872 inclus, 299,822 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 49,770 kilogrammes.

De 1867 à 1872, la plus forte exportation de Rufisque a été de 9,035 kilogrammes en 1868; de la Petite-Côte de 3,196 kilogrammes en 1868; de Rio-Nunez, 74 kilogrammes en 1867.

Casamance. — On relève une exportation de 20,000 kilogrammes en 1854, 45,000 kilogrammes en 1863, 50,000 kilogrammes en 1865, et de 1867 à 1872 inclus, la plus forte importation a été de 3,468 kilogrammes en 1867.

De 1890 à 1894 inclus, l'exportation totale pour toute la colonie a été de 3,202 kilogrammes de coton brut, soit une moyenne annuelle de 640 kilogrammes.

En 1896 l'exportation a été de 602 kilogrammes et en 1899 de 409 kilogrammes.

De 1863 à 1866 inclus, le coton égrené a été coté dans la Colonie de 2 francs à 4 fr. 50 le kilogramme et le coton brut de 0 fr. 50 à 1 franc.

De 1867 à 1872 inclus, le coton égrené a été coté dans la Colonie de 1 fr. 50 à 2 francs le kilogramme et le coton brut de 0 fr. 25 à 0 fr. 40.

De 1890 à 1894 inclus, le coton brut a été coté de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 le kilogramme ; 0 fr. 25 en 1896 et 0 fr. 20 en 1899.

L'exportation du coton égrené a cessé en 1873.

Le tissage du coton au Sénégal est à peu près abandonné. Les tisserands indigènes avec leurs métiers rudimentaires ne pouvaient évidemment conserver cette industrie devant l'introduction de nos étoffes, et si elle a pu se maintenir aussi longtemps, c'est parce que ses produits ont été achetés comme objets de curiosité.

Une bande de pagne tissée a généralement 15 à 20 centimètres de largeur, la réunion d'une certaine quantité de ces bandes constitue le pagne. Les bandes tissées sont souvent agrémentées de dessins géométriques faits avec beaucoup d'intelligence par le tisserand et formés par des combinaisons de fils de différentes couleurs. C'est surtout en Casamance que se fabriquent les plus beaux pagnes, qui se vendent d'ailleurs fort cher. Comme il a été dit plus haut le nombre

de tisserands qui était à Saint-Louis de 320 en 1837 n'est plus en 1900 que de 42. En avril 1899 on en comptait 6 à Zigchinchor en Casamance. On les rencontre soit isolément soit par groupes. Les femmes préparent la chaîne de l'étoffe en dévidant les fusées le long des clôtures ou le long des pâtés de maisons, l'ouvrier tisse sous une mauvaise paillotte tout au plus suffisante à l'abriter du soleil; la chaîne est en dehors tendue par une pierre attachée à son extrémité.

La plupart des fils colorés servant aux dessins sont actuellement d'importation européenne et quelquefois même le fil ordinaire vient de France ou d'Angleterre.

En plus des tissus qui ont été utilisés par les indigènes on trouve les mouvements commerciaux suivants :

De 1869 à 1877 inclus, on relève de Saint-Louis une exportation totale de 112,188 francs ; la plus forte exportation a été de 35,495 francs en 1874.

De la Petite-Côte, de 1869 à 1873 inclus, 14,942 francs ; la plus forte exportation a été de 10,481 francs en 1872 ; après 1873 on ne relève plus aucune exportation.

De la Casamance, de 1869 à 1877 inclus, 6,482 francs ; la plus forte exportation a été de 3,050 francs en 1872.

De Rufisque une exportation de 1,108 en 1872.

Citons en 1884, une exportation totale pour toute la Colonie de 10,835 francs, et de 1892 à 1895 inclus, 34,559 francs dont 22,151 francs qui représente la totalité de l'exportation de 1895, provenant de la Casamance.

Comme on le voit la culture du coton est bien tombée au Sénégal, et étant donnés le climat, la nature du sol (1) et la main-d'œuvre dont

---

(1) *La fumure des plantes tropicales*, 1899. — « Le cotonnier exige un sol profond, perméable, silico-argileux ; sa racine pivotante s'enfonce quelquefois à plus « d'un mètre de profondeur pour puiser dans le sous-sol l'humidité qui lui est « nécessaire pendant le cours de sa végétation, d'une durée de quatre mois et demi « à cinq mois.

« Les terres argileuses aussi bien que les terres humifères et acides ne sont pas » à recommander pour la culture de cette plante. Il faut éviter également l'ombrage « puisque le cotonnier réclame beaucoup de lumière. Dans les endroits où l'on ne « peut compter sur les rosées d'une manière certaine, l'irrigation est indiquée du « commencement de la végétation jusqu'à la floraison. »

Le Coton, par Henri Lecomte, 1900. -- « Cependant nous pouvons dire que « l'azote, l'acide phosphorique et la potasse paraissent les éléments les plus néces- « saires, car, d'une part, toutes les terres fertiles des États-Unis en contiennent une « assez forte proportion ..... Le coton et les graines, c'est-à-dire les parties de la

on dispose, elle ne paraît pas devoir se relever. L'époque la plus favorable a été celle des premiers essais, car, à cette époque, l'esclavage n'étant pas aboli, on pouvait se procurer facilement la main-d'œuvre nécessaire aux travaux et dans de bonnes conditions pécuniaires; cependant ces essais n'ont pu s'effectuer qu'avec des primes et la suppression de ces primes en a marqué la fin. Sur un résultat donné en 1862, de nouveaux essais eurent lieu, et il a été démontré à Richard-Toll que sans irrigation il était impossible de cultiver le coton ; or l'irrigation est impraticable puisqu'elle n'a été obtenue qu'au moyen de pompes. Th Lécard s'exprime ainsi au sujet de cette intéressante question : « Comme on le voit, le Oualo sera un « pays des plus productifs lorsqu'il sera arrosé; ses plaines arides « deviendront de riches cultures lorsqu'un canal d'eau douce les « traversera; les environs de Saint-Louis jusqu'à ce jour si tristes, « seront bientôt couverts de jardins et de produits. »

Les plantations de Dakhar-Bango et de N'Gazobil et de M'Bao ont été abandonnées. En Casamance même où les pluies sont plus abondantes, la culture du coton a été aussi abandonnée.

INDIGO.

Au Sénégal, on a toujours considéré l'indigo comme une plante spontanée de la région; la culture de cette plante était donc indiquée comme ayant des chances de succès et de plus elle était utilisée par les indigènes et leur donnait de bons résultats. Après l'insuccès des premiers essais officiels de culture du coton, en 1826, les quatre cantons agricoles, Richard-Toll, Dagana, Faf et Lampsar, furent plantés en indigo. Des indigoteries furent installées au frais de l'Etat, et des

---

« plante qui sont prélevées à titre de récolte, enlèvent au sol une quantité considé- « rable de potasse, d'acide phosphorique et de magnésie. Les sols sur lesquels on se « propose de cultiver le coton doivent donc contenir ces diverses substances sous « une forme utilisable... »

Le Coton au Soudan, par Dybowski, 1900. — « On peut estimer la quantité « d'eau nécessaire pour pourvoir au développement complet du coton comme étant « d'environ 0 m. 70 d'eau fournie, soit par les pluies, soit par les irrigations. »

agents soldés également par l'Etat furent chargés de la manipulation des produits ; pour plus de garantie, un des agents choisis avait été employé à l'industrie de l'indigo dans l'Inde ; rien ne fut épargné pour assurer le succès.

Cependant après cinq années d'efforts inutiles, la culture de l'indigo fut abandonnée, le prix de revient du produit était trop élevé pour trouver place sur le marché européen.

Les quantités d'indigo net qui ont été exportées à cette époque sont les suivantes : 69 kilogrammes en 1826, 1,068 kilogrammes en 1828, 498 kilogrammes en 1830, 314 kilogrammes en 1831 et 6 kilogrammes en 1837.

Il fut de nouveau question au Sénégal de l'indigo que l'on voyait toujours employé par les indigènes, vers 1859. Des échantillons furent envoyés en France, et une lettre du Dr Decaux, sous-directeur des teintures des manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais, déclare qu'il se rapproche des premières qualités de Java pour celui préparé avec la feuille verte et du Bengale pour celui obtenu avec la feuille sèche.

La culture n'en fut cependant pas reprise et les quelques kilogrammes d'indigo brut ou en feuilles qui ont été exportés ensuite l'ont été à titre d'échantillons qui devaient servir à de nouveaux essais dans la Métropole.

On relève les envois suivants : en 1860, indigo brut ou en feuilles 35 kilogrammes, 120 kilogrammes environ en 1873, 157 kilogrammes en 1885, 30 kilogrammes en 1892 et enfin 140 kilogrammes en 1899.

Le Rio-Pongo et le Rio-Nunez ont exporté pour une valeur de 50 francs en 1869, 3 francs en 1871, 36 francs en 1872, 1,609 francs en 1873, 183 francs en 1874, 284 francs en 1875, 54 francs en 1876, 673 francs en 1884, 57 francs en 1885, 92 kilogrammes en 1886.

Aucun des envois antérieurs à 1899 n'ayant occasionné la reprise de la culture et de la transformation du produit brut, la culture et l'industrie de l'indigo au point de vue commercial peuvent donc être considérées comme impraticables au Sénégal. De nouveaux essais vont cependant être tentés sur de grandes superficies à Richard-Toll ou plutôt sur les bords de la Taouey où une indigoterie sera, paraît-il, prochainement installée.

La teinture de l'indigo telle qu'elle se pratique encore au Sénégal doit remonter à une époque très ancienne et a dû être répandue dans la région soit avec le coton, soit avec les produits des anciennes manu-

factures du Maroc, et il est permis de supposer que la plante elle-même, considérée cependant comme spontanée, a été répandue à la même époque. Il paraît d'ailleurs difficile d'admettre que les populations noires de l'Afrique, auxquelles tous les naturalistes n'ont accordé qu'un degré d'intelligence assez restreint, aient découvert le principe tinctorial de l'indigo, principe que rien ne fait deviner au premier abord et qui exige pour être révélé le concours d'une autre substance difficile aussi à deviner, et une manipulation assez longue.

Rappelons en quelques mots le procédé indigène. Les feuilles d'indigo ou les pains d'indigo confectionnés avec les feuilles et concassés sont placés dans un grand vase sous forme de lessive obtenue avec les cendres de diverses plantes; vers le septième ou le huitième jour qui suit le mélange, le liquide est vigoureusement agité; les étoffes sont ensuite plongées dans ce liquide et remuées continuellement. Elles sont retirées, séchées au soleil, lavées à grande eau et replongées dans la teinture. L'opération est renouvelée autant de fois qu'il est nécessaire.

Dans les centres, les pains d'indigo et les cendres nécessaires à la préparation se vendent sur les marchés. Le pain d'indigo est formé d'un amalgame grossièrement moulé ou façonné et ensuite séché de feuilles d'indigo broyées.

L'indigo comme produit de consommation locale est surtout cultivé dans certaines régions du fleuve. Un européen même en a tenté la culture dans ce but; c'est ainsi que M. Molher, agriculteur (vers 1888) à Kouma près de Richard-Toll, a déclaré dans ses renseignements sur les produits agricoles que, sur 40 mètres de superficie cultivés en indigo, il avait retiré 92 pains qui ont été vendus 0 fr. 25 le pain à Dagana.

Le pain d'indigo sur le marché de Saint-Louis vaut en général 0 fr. 25 et pèse environ 325 grammes. Les prix varient et quelquefois descendent à 0 fr. 20 en octobre, c'est-à-dire après l'hivernage, et atteignent 0 fr. 30 lorsque le produit devient plus rare par suite de son écoulement.

Les pains d'indigo du Sénégal ont été essayés en Europe et quoiqu'on leur ait reproché de contenir trop d'impuretés ils ont été favorablement appréciés.

BÉREF.

Le Béref est le *citrullus vulgaris* (pastèque). Le *citrullus vulgaris* est une des cucurbitacées que l'on range dans la catégorie de celles que l'on considère comme originaires de l'Asie ou de l'Afrique et propagées en Europe dès la plus haute antiquité.

La graine du béref (béref blanc) est oléagineuse et c'est à ce titre que le béref a joué un rôle dans le commerce de la colonie.

En 1858 on relève une exportation de 1,533,192 kilogrammes de graines de béref estimées 0 fr.14 le kilogramme.

De 1860 à 1864 inclus, il a été exporté 1,792,486 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 358,497 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 196 le kilogramme. La plus forte exportation de la période a été de 922,391 kilogrammes en 1862 et la plus faible de 63,266 kilogrammes en 1860.

De 1865 à 1869 inclus, il a été exporté 2,943,571 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 588,714 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 19 le kilogramme. La plus forte exportation de la période a été de 1,053,802 kilogrammes en 1868 et la plus faible de 235,398 kilogrammes en 1869.

De 1870 à 1874 inclus, il a été exporté 279,799 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 55,960 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 158 le kilogramme. La plus forte exportation de la période a été de 221,196 kilogrammes (y compris 464 kilogrammes provenant du Rio-Nunez) en 1874, et la plus faible de 426 kilogrammes en 1872.

On relève encore en 1877 une exportation de 5,719 kilogrammes valant 0 fr. 12 le kilogramme. La dernière exportation est en 1885 de 419 kilogrammes à 0 fr. 15 provenant du Rio-Nunez.

On a exporté aussi une certaine quantité de béref noir,beaucoup moins estimé et par conséquent d'une valeur moindre. Les quantités exportées sont : 29,646 kilogrammes en 1867, valeur du kilogramme 0 fr. 12 ; 181 kilogrammes en 1868, valeur du kilogramme 0 fr. 10 et 2,836 kilogrammes en 1869, valeur du kilogramme 0 fr. 10.

Comme on le voit par la date de la dernière exportation, ce produit est depuis longtemps abandonné.

Le béref était particulièrement cultivé dans le Oualo et un peu

plus haut par les populations riveraines du fleuve. L'extension de la culture de l'arachide lui fut fatale, car c'est à ce dernier produit qu'il faut attribuer l'abandon de la culture du béref.

BABLAH.

Le mot Bablah vient du Bengale où l'on désigne ainsi *l'acacia arabica.* Le bablah a été exploité au Sénégal pendant un certain nombre d'années. Les gousses tinctoriales ainsi dénommées sont fournies par deux sortes d'acacias, qui sont, l'*acacia arabica* vulgairement Neb-neb ; et l'*acacia adansonü ou acacia astringens* vulgairement gonakié. Ce produit aujourd'hui abandonné était employé pour teindre en noir et fabriquer de l'encre ; les indigènes se servent encore des gousses de gonakié pour teindre et tanner les cuirs.

Quoique possédant des propriétés tinctoriles et tannantes bien connues, le bablah est un produit de peu de valeur qui n'a été coté que 0 fr. 10 pour descendre à 0 fr. 05 le kilogramme. La récolte des gousses doit se faire sur l'arbre et avant la maturité complète.

De 1857 à 1861 inclus, il a été exporté 117,205 kilogrammes de bablah, soit une moyenne annuelle de 23,441 kilogrammes. La valeur du kilogramme a été de 0 fr. 10.

De 1863 à 1871 inclus, il a été exporté 147,602 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 16,400 kilogrammes. La valeur du kilogramme a été de 0 fr. 05.

Depuis 1871 ce produit ne s'exporte plus.

POURGUÈRE (Pourghère).

Le pourguère ou pignon d'Inde *(Jatropha curcas)* est une des plantes dont l'Administration a tenté le développement dans la colonie et pour laquelle des primes furent accordées. Les premiers essais

de culture et de propagation de cette plante ont été faits concurremment avec le coton en 1863-64 et ont eu peu de succès, vu qu'en 1867 cette culture était abandonnée.

Tenter un essai de culture d'une graine oléagineuse étrangère au moment où une autre graine oléagineuse du pays, l'arachide, était en bonne voie de prospérité et valait 0 fr. 25 et 0 fr. 26 le kilogramme était un peu aventureux, et il était à prévoir que l'indigène n'abandonnerait pas la culture de l'arachide, sa culture de prédilection, pour celle du pourguère, d'autant plus que les graines de pourguère n'ont été cotées que 0 fr. 20 le kilogramme, c'est-à-dire moins que l'arachide dont le rendement était d'ailleurs certain.

Les cultures ont donné le résultat commercial suivant :

Exportation de Saint-Louis. —	1864...	26,440 kil.	à	0 fr.	20
— —	1865...	7,611	à	0	20
— —	1866...	2,336	à	0	20
— —	1867...	281	à	0	15

En 1877, la culture du pourguère fut tentée en Casamance et a donné les résultats suivants :

Exportation de	1877.....	480 kil.	à	0 fr.	12
—	1878.....	162	à	0	12
—	1879.....	1,500	à	0	15
—	1880..... ..	1,500	à	0	15

On relève en outre une exportation de 392 kilogrammes à 0 fr.13 en 1872 provenant du Rio-Nunez. En 1875, du Rio-Pongo 32 kilogrammes à 0 fr. 13, 500 kilogrammes en 1884 et 65 kilogrammes à 0 fr. 15 en 1885.

En 1884, des graines de pourguère furent de nouveau distribuées par les soins de l'Administration et des primes d'encouragement furent accordées à cette culture. Le résultat de cette nouvelle tentative a été nul et on ne relève que quelques petites exportations : 450 kilogrammes à 0 fr. 10 en 1888, 2,250 kilogrammes à 0 fr. 15 en 1890 et 80 kilogrammes à 0 fr. 15 en 1891 ; après cette date il n'a plus été exporté de pourguère.

Les graines de pourguère donnent de 30 à 35 pour cent d'huile employée par l'industrie et 60 à 70 pour cent de tourteaux.

RICIN.

Le ricin peut être considéré au Sénégal comme étant dans son pays d'origine, puisqu'on présume qu'il est originaire de l'Inde ou de l'Afrique.

Il fut cultivé dans la colonie avec peu de succès malgré l'effort sérieux qui a été fait pour développer sa culture. Les premiers essais connus, tentés vers 1863-64, ont donné les résultats commerciaux suivants :

De 1865 à 1868 inclus, il a été exporté de Saint-Louis 3,041 kilogrammes de graines de ricin, soit une moyenne annuelle de 760 kilogrammes, coté 0 fr. 20 le kilogramme.

En 1871, il a été exporté de Saint-Louis 104 kilogrammes à 0 fr. 15. En 1874, de la Petite-Côte, 43 kilogrammes à 0 fr. 15 ; et, en 1884, de Saint-Louis 20 kilogrammes et de la Mellacorée 40 kilogrammes.

En 1888, pendant une crise commerciale que l'arachide du Sénégal subissait, crise que l'on considérait comme sérieuse, un vigoureux effort fut tenté pour propager la culture du ricin que l'on croyait susceptible de remplacer commercialement l'arachide. A la suite des renseignements qui lui furent donnés sur la culture du ricin au Sénégal, le Ministère inquiété par la crise de l'arachide, par la circulaire du 18 mai 1889, préconisa cette culture et décida que de nouvelles expériences seraient immédiatement entreprises sous la direction du Dr Castaing, pharmacien principal de la marine, qui avait fait des essais de culture de ricin en 1888 ; par la même circulaire, un crédit de 6,000 francs destiné à couvrir les frais de culture était ouvert.

D'après les notes du Dr Castaing, il fut distribué, en 1888, une première fois 6,500 graines et il en restait 10,000 destinées à un champ de culture situé derrière le jardin d'acclimatation.

Une tentative d'association fut en voie de formation pour ensemencer 70 hectares de terres.

Ensuite, toujours en 1888, eut lieu une répartition de 20,000 graines environ de ricin à fruits lisses entre 14 propriétaires, dont un a bien voulu se procurer 60,000 graines provenant en grande partie de Tivaouane.

Des plantations furent faites à Sor, à Dialakar, à Louga, à Thiès, dans le Cayor, et furent trouvées de belle venue.

Dans son rapport de 1889, le Dr Castaing après examen des plantations annonce que la récolte sera satisfaisante et que pour concourir à un succès définitif il conviendrait que l'Administration continuât ses encouragements et donnât de nouveaux crédits pour les années suivantes.

Les résultats commerciaux ne répondirent malheureusement pas aux espérances que l'on fondait sur le ricin.

En 1888 on relève	une exportation de.....	149 kil.	à	0 fr.	15
1891	—	—	.....	9,405	à	0	15
1895	—	—	.....	250	à	0	15
1898	—	—	.....	55	à	0	145

La culture du ricin peut donc être considérée comme abandonnée.

Le ricin donne 30 à 35 pour cent d'huile médicale et surtout industrielle.

Un paragraphe consacré au ricin dans le chapitre « Agriculture » de l'annuaire du Sénégal pour 1900, dit que le peu de succès obtenu dans la culture du ricin, tient surtout au mauvais choix de la variété essayée. Le Dr Castaing en préconisant la culture du ricin et en obtenant l'appui de la Métropole pour cette culture, n'a pas agi sans étude préalable, les documents laissés par lui le prouvent. Dans la 3e note datée du 15 février 1889, il recommande de nouveau « la culture du ricin à tige rouge qui comprend deux variétés, l'une rouge écarlate et l'autre pâle cendrée ». Cette espèce, dit-il, est très avantageuse, elle se développe surtout en hauteur et produit des panicules d'un poids considérable. Malgré la sécheresse de l'année, il existe des pieds qui en ont jusqu'à treize. La décortication se fait si naturellement que, depuis décembre, on peut cueillir des graines très belles sur le sable.

Jusqu'à ce que les essais de culture qui vont être entrepris par le service de l'agriculture aient donné un résultat commercial qui confirme le dire du paragraphe de l'annuaire de 1900, il faut considérer la culture de l'arachide comme étant la cause de la non réussite des essais du Dr Castaing.

SÉSAME.

Le sésame est une plante oléagineuse dont la culture s'est répandue à une date très reculée dans les contrées tropicales et sub-tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

D'après le R. P. Sébire (*Plantes utiles du Sénégal*), on a fait en 1870 un essai assez important de culture de cette plante, mais le rendement n'a pas été bien considérable.

Le sésame était cultivé au Sénégal avant cette date, mais c'est surtout dans les Rivières du Sud que cette plante eut un peu de succès. Les graines qui ont été exportées par Saint-Louis proviennent du fleuve, et Faidherbe (*Notice sur la colonie du Sénégal*, 1859) cite le sésame comme un produit commercial du Gadiaga (Guoy et Kaméra) et du Boundou.

De 1860 à 1866, il a été exporté de Saint-Louis 126,531 kilogrammes de sésame soit une moyenne annuelle de 18,076 kilogrammes. Le prix moyen de la période a été de 0 fr. 342 le kilogramme.

De 1868 à 1872, la moyenne des exportations a été de 26,946 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 355.

Ensuite une exportation de 50 kilogrammes en 1873 et 54 kilogrammes en 1874.

Rio-Nunez. — De 1869 à 1873 inclus, il a été exporté 268,697 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 57,739 kilogrammes d'une valeur approximative de 0 fr. 35 le kilogramme.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 215,061 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 71,687 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 23 le kilogramme.

Rio-Pongo. — De 1870 à 1873 inclus, il a été exporté 374,241 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 158,080 kilogrammes d'une valeur moyenne de 0 fr. 35 le kilogramme.

De 1875 à 1878 inclus, il a été exporté 755,528 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 188,182 kilogrammes, d'une valeur moyenne de 0 fr. 262 le kilogramme.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 395,835 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 131,945 kilogrammes, d'une valeur moyenne de 0 fr. 23 le kilogramme.

Mellacorée. — 15,090 kilogrammes en 1884, 64,300 kilogrammes en 1885, 111,472 kilogrammes en 1886.

La culture de sésame fut sans doute essayée aussi en Casamance, car on relève une exportation de 361 kilogrammes en 1885.

On ne relève plus ensuite qu'une exportation totale de 13,450 kilogrammes à 0 fr. 28 en 1892.

Comme pour beaucoup d'autres produits, la culture du sésame est donc abandonnée au Sénégal.

Le sésame donne de 50 à 60 pour cent d'huile industrielle qui peut aussi servir à l'alimentation.

MIL.

Au point de vue général, le mil est certainement le produit le plus intéressant de toute la région, car c'est lui qui constitue la base de l'alimentation de la population indigène ; au point de vue exportation, il a aussi joui d'une certaine prospérité. (Les quantités données ci-après comprennent le petit mil et le gros mil).

Saint-Louis. — De 1868 à 1877, il a été exporté 4,706,070 kilogrammes de mil. La plus forte exportation de la période a été de 1,580,589 kilogrammes en 1875.

Rufisque. — De 1868 à 1877, il a été exporté 316,093 kilogrammes de mil. La plus forte exportation de la période a été de 76,824 kilogrammes en 1868.

Petite-Côte. — De 1868 à 1877, il a été exporté 2,201,581 kilogrammes de mil. La plus forte exportation de la période a été de 416,598 kilogrammes en 1870.

On relève ensuite pour la même période en Casamance 806 kilogrammes ; au Rio-Nunez 16,588 kilogrammes ; au Rio-Pongo 7,673 kilogrammes.

Si on totalise les quantités ci-dessus on a une exportation totale de 7,248,711 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 724,871 kilogrammes.

De 1890 à 1899 inclus, il a été exporté 1,032,448 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 103,245 kilogrammes.

Dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas comprises les quantités exportées par les Maures.

La production du mil s'est maintenue, car si les exportations ont diminué, la consommation locale a augmenté. Les services militaires et civils en consomment beaucoup pour l'alimentation de leurs animaux. En 1900 le service administratif militaire a fait appel à la concurrence pour la fourniture de 540,000 kilogrammes de gros mil, mais il faut admettre 600,000 kilogrammes pour la consommation de l'année.

Le service local demande lui, pour la consommation de ses animaux, 153,000 kilogrammes.

(La ration journalière d'un cheval ou mulet est en moyenne de 4 kilog. 500 de gros mil.)

La valeur moyenne du mil pour la période 1868-1877 a été de : Saint-Louis, 0 fr. 20 le kilogramme ; Rufisque, 0 fr. 178 le kilogramme; Petite-Côte, 0 fr. 165; Casamance, 0 fr. 17; Rio-Nunez, 0 fr. 188; Rio-Pougo, 0 fr. 175.

La valeur moyenne du mil pour la période 1890-1899 a été de 0 fr. 163 le kilogramme.

Le gros mil a été parfois coté comme le petit mil, mais en général le petit mil a été estimé de 0 fr. 02 à 0 fr. 05 de plus que le gros mil.

On cultive au Sénégal deux espèces de mil qui sont, le gros mil ou sorgho (*Holcus vulgare)* et le petit mil *(Pencillaria spicata).*

Le gros mil comprend plusieurs variétés qui sont : le Félah qui se cultive particulièrement dans le Fouta et le Damga (le Félah serait le mil des Peuls et aurait été apporté par cette race) ; le Gaiaba qui se cultive particulièrement dans le Haut-Sénégal ; le Basi qui est le plus ordinairement cultivé en Sénégambie ; le Diahrnat et le Tigne.

Le petit mil comprend deux variétés qui sont : le Souna ou petit mil hâtif, et le Sagnio ou petit mil tardif ou encore petit mil barbu. Le petit mil se cultive partout; il est beaucoup plus estimé que le gros mil et l'indigène ne consomme le gros mil que comme complément du petit mil.

Le petit mil constitue la nourriture par excellence des indigènes.

Pour être consommé en couscous, plat national du Sénégal, le mil est concassé et broyé par les femmes à l'aide d'un grand pilon en bois dans de grands mortiers en bois, et la farine qui résulte de cette opération est soigneusement séparée du son dans la plupart des régions.

Le broyage du mil fut tenté à Saint-Louis par des moyens mécaniques. En 1857, un moulin à mil qui fut désigné sous le nom de couscousserie, pouvant réduire en farine 100 hectolitres de mil en 12 heures, fut installé par MM. Léon Rey et Cie à la pointe Nord de Saint-Louis : ce moulin ne fonctionna que très peu de temps, deux années environ, il ne fournissait d'ailleurs qu'une farine de qualité secondaire et non blutée.

La quantité du mil consommée au Sénégal par la population indigène et par les animaux qui en consomment aussi doit être considérable, et il est matériellement impossible pour l'instant de l'évaluer même approximativement. La consommation n'est pas uniforme, car il est évident que les populations qui cultivent le riz comme par exemple en Basse-Casamance, consomment beaucoup moins de mil, et il en est de même pour les populations qui cultivent l'arachide. Les populations des villes en consomment encore une quantité différente.

A Saint-Louis, centre essentiellement administratif et commercial, et où sont apportés tous les produits divers entrant dans l'alimentation des indigènes (mil, riz, arachide, manioc, haricots, etc., etc.) sauf le poisson, une famille d'artisans se composant de sept personnes, hommes, femmes et enfants, a consommé comme moyenne annuelle pendant ces dernières années, 10 quarts 1/2 de petit mil et 10 quarts de gros mil ce qui donne : (le quart mesurant 56 litres et l'hectolitre pesant environ 80 kilogrammes pour le petit mil et 66 kilogrammes pour le gros mil) 840 kilogrammes ou 120 kilogrammes par personne et par an, soit 330 grammes par jour.

La consommation moyenne d'un manœuvre ou d'un ouvrier qui ne reçoit que du mil comme ration est de 1 kilogramme par jour.

Le mil consommé à Saint-Louis vient en grande partie par le fleuve. Après la récolte, de grands chalands chargés jusqu'aux bords descendent à Saint-Louis, ceux qui ne sont pas chargés pour le commerce vont généralement s'amarrer auprès du pont de Guet N'Dar, là ils écoulent leur marchandise, et remontent ensuite chargés des produits d'échange dans leurs régions respectives.

Le mil, employé pour l'industrie fournit 41 pour cent d'excellent alcool ; employé pour l'alimentation (couscous) il fournit 61 pour cent de farine.

RIZ.

Le riz est considéré comme originaire de l'Inde et sa culture se serait propagée dans toutes les contrées tropicales et dans un grand nombre de régions tempérées, en Espagne, en Italie et même en France. Au Sénégal, la culture du riz est assez restreinte, peu de terrains d'ailleurs s'y prêtent, il n'est cultivé que dans quelques endroits du fleuve, dans le bassin du Saloum, et il a été particulièrement cultivé en Casamance car, depuis une dizaine d'années, la production de cette région est singulièrement restreinte. Il est cultivé aussi au Rio-Nunez, au Rio-Pongo et dans la Mellacorée.

La culture du riz dans la Casamance, a dû être propagée par les Portugais; à défaut de faits certains, c'est l'hypothèse qui paraît la plus rationnelle. Ne pouvant compter sur l'eau de la Casamance qui ne déborde jamais et qui de plus est salée presque jusqu'à Sédhiou, les cultivateurs ont choisi les endroits où le sol est le plus imperméable, bas, et ont installé dans ces endroits des rizières parfaitement endiguées de façon à conserver le plus longtemps possible l'eau des pluies de l'hivernage, ce qui est indispensable à la culture du riz. C'est donc une culture parfaitement raisonnée, fait qui ne peut que confirmer l'hypothèse émise plus haut.

Bonne année de riz, dit-on en Casamance, mauvaise année de palmiste (amandes de palme).

Ce dicton s'explique ainsi : l'indigène de cette région, aussi imprévoyant là que dans les autres régions de la Sénégambie, va au plus pressé de ses besoins sans penser à l'avenir, et pour les satisfaire, il livre souvent au négociant tout ou partie de sa récolte de riz. Lorsque les provisions qu'il a pu conserver en mil ou en riz sont épuisées, il récolte des amandes de palme et retourne les échanger chez le négociant contre le riz qu'il a livré auparavant, mesure pour mesure, c'est-à-dire qu'il reçoit une mesure de riz en échange d'une mesure d'amandes de palme. Quand l'année a été bonne en riz, il a pu satisfaire ses fantaisies, conserver un approvisionnement suffisant; alors il récolte beaucoup moins d'amandes de palme.

Casamance. — En 1867, il a été exporté (les quantités qui ont été relevées en riz net ont été transformées en riz de paille, en prenant

pour base un déchet de moitié, et ajoutées aux quantités relevées pour ce dernier) une quantité équivalant à 89,662 kilogrammes de riz de paille.

De 1869 à 1873 inclus, il a été exporté 539,976 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 107,995 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de riz de paille 179,794 kilogrammes en 1869 et de riz net 15,186 kilogrammes en 1870.

De 1874 à 1881 inclus, il a été exporté 1,765,281 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 220,660 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de riz en paille 597,573 kilogrammes en 1881 et de riz net 15,740 kilogrammes en 1877.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 558,760 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 186,253 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de riz en paille 217,147 kilogrammes en 1886, et riz net 1,220 kilogrammes en 1886.

De 1892 à 1895 inclus, il a été exporté 25,683 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 6,421 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de riz en paille 4,563 kilogrammes en 1892 et riz net 2,955 kilogrammes en 1893.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté 5,750 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 1,916 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de riz en paille 3,000 kilogrammes en 1899 et de riz net 613 kilogrammes en 1897.

Rassemblons les moyennes des périodes ci-dessus :

1869-73	107,995 kil.
1874-81	220,660
1884-86	186,253
1892-95	6,421
1897-99	1,916

C'est à la production du caoutchouc dont la moyenne a été de 243,188 kilogrammes pour la période 1892-95 et de 252,936 kilogrammes pour la période 1897-99, qu'il faut attribuer l'abandon de la culture du riz comme produit commercial dans la Casamance. Pour la période la plus prospère, c'est-à-dire 1874-81 inclus, les proportions suivantes existent entre le riz en paille et le riz net :

Riz en paille	1,704,163	1,765,281
Riz net, 30,559 kilogrammes provenant de 61,118 kilogrammes en paille avant manipulation	61,118	

La valeur moyenne du riz en paille a été de 0 fr. 152 le kilogramme pour la période 1869-73, et du riz net 0 fr. 314. Pour la période 1874-81, riz en paille 0 fr. 145 et riz net 0 fr. 314 le kilogramme. Pour la période 1884-86, riz en paille 0 fr. 15 et riz net 0 fr. 30 le kilogramme. Pour la période 1892-95, riz en paille 0 fr. 10 et riz net 0 fr. 257 le kilogramme. Pour la période 1897-99, riz en paille 0 fr. 75 et riz net 0 fr. 206 le kilogramme.

Petite-Côte. — De 1868 à 1877 inclus, il a été exporté 163,919 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 16,393 kilogrammes.

La plus forte exportation de la période a été, riz en paille 45,096 kilogrammes en 1877 et riz net 10,440 kilogrammes en 1870.

De 1892 à 1894 inclus, il n'a été exporté que 10,840 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 3,613 kilogrammes.

Rio-Nunez. — De 1870 à 1876 inclus, il a été exporté 9,139 kilogrammes soit une moyenne de 1,305 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 2,250 kilogrammes soit une moyenne de 750 kilogrammes.

Rio-Pongo. — De 1870 à 1876 inclus, il a été exporté 43,813 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 6,259 kilogrammes.

En 1886, il a été exporté 2,038 kilogrammes.

Mellacorée — De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 356,517 kilogrammes soit une moyenne de 118,839 kilogrammes.

Si pour terminer cet exposé on relève en riz en paille la production commerciale de toute la colonie, c'est-à-dire les exportations en riz en paille et en riz net transformé, pour les trois dernières années (1897-99 inclus) on a un chiffre total de 10,450 kilogrammes dont 5,750 kilogrammes provenant de la Casamance.

Le riz du Sénégal est donc un produit commercial à peu près disparu.

HUILE DE PALME ET AMANDES DE PALME.

Les produits du palmier à huile (*Elæis guineensis ou avoira de Guinée*) qui sont l'huile de palme et les amandes de palme (palmistes) ne sauraient être considérés comme produits du Sénégal, car ils proviennent de la Casamance, dont les conditions climatériques

sont bien différentes, et des Rivières du Sud. Le Dr Rançon *(Flore utile du bassin de la Gambie)* assigne comme limite extrême de croissance à cet intéressant végétal la région située entre le Songrougnou, affluent de la Casamance et la Gambie, soit une ligne E. O. passant par 13° 5' environ de latitude Nord. On le rencontre cependant plus au Nord, où il forme comme un îlôt dans une région d'un caractère spécial que l'on nomme au Sénégal la région des Niayes (palmiers), qui comprend le N'Diander, une partie du Cayor, se prolonge le long des dunes, et même jusqu'à Gandiole à quelque distance du fleuve.

Les Niayes constituent une propriété coloniale. Autrefois, ils étaient exploités au profit exclusif du Damel (roi du Cayor); après l'anéantissement de la puissance de ce dernier et la dislocation de son royaume, les Niayes furent donnés en jouissance au roi de Dakar et à ce sujet Pinet-Laprade dans sa notice sur la presqu'île du Cap-Vert s'exprime ainsi : « Par suite de notre occupation, nous devons « les considérer comme nous appartenant, mais il serait impolitique « d'en disposer avant la mort du roi actuel, qui n'a opposé aucun « obstacle à l'établissement de notre autorité. »

Aujourd'hui les Niayes sont affermés par lots au profit de la colonie.

En Casamance, le palmier à huile est abondant et constitue une véritable richesse.

Malheureusement personne n'a souci de la conservation de cette richesse, dont on laisse les éléments se détruire sans qu'aucune reproduction en soit assurée. Ce palmier qui fournit la presque totalité du vin de palme consommé dans la région et dont les indigènes sont très friands, est actuellement exploité à outrance pour la production de ce vin qui n'est pas non plus dédaigné de l'européen. Aux environs de Zighinchor on remarque de jeunes palmiers ayant à peine trois mètres de hauteur de tronc, dont on extrait du vin de palme; on remarque aussi beaucoup de troncs, soit nus, soit couverts encore de quelques feuilles malingres ou desséchées, dont la mort paraît résulter de l'extraction du vin de palme.

Pour extraire le vin de palme l'indigène s'attaque à la base même de l'inflorescence mâle, c'est-à-dire à la base du régime portant les fleurs staminées. Pour cela, il enlève impitoyablement les feuilles gênantes, fait une incision et recueille le liquide s'écoulant par cette incision dans une calebasse qu'il laisse jusqu'au lendemain. Cette opération renouvelée sur le même sujet à chaque inflorescence nouvelle,

doit certainement entraîner la perte du sujet si vigoureux qu'il soit. L'indigène ne s'attaque pas aux régimes portant les fleurs pistillées et plus tard les fruits, il veut quand même ménager sa récolte d'huile et d'amandes. L'extraction du vin de palme paraît être préjudiciable aux fruits car un régime pris sur un palmier qui avait été soumis à l'extraction de vin de palme, n'a fourni que des fruits à sarcocarpe mince et par conséquent peu productifs.

Comme autre élément de destruction il faut citer les incendies allumés soit pour le défrichement, soit accidentellement, qui causent de grands dégâts en ce sens qu'ils détruisent la majeure partie des jeunes pousses de palmiers.

Exposons maintenant les résultats commerciaux de l'exploitation du palmier à huile.

HUILE DE PALME

On relève provenant de différents endroits, une exportation de 23,612 kilogrammes en 1840 et 29,945 kilogrammes en 1843.

De 1860 à 1863 inclus, à Saint-Louis, on relève une exportation totale de 73,114 kilogrammes estimés 0 fr. 80 le kilogramme.

Casamance. — De 1869 à 1878 inclus, il a été exporté 7,044 kilogrammes estimés 1 franc et 0 fr. 80 le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 704 kilogrammes.

De 1879 à 1881 inclus, il a été exporté 15,062 kilogrammes estimés 0 fr. 80 le kilogramme soit une moyenne annuelle de 5,020 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 60,451 kilogrammes estimés 1 franc le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 20,150 kilogrammes.

Ensuite : 43,699 kilogrammes en 1890, 57,223 kilogrammes estimés 0 fr. 85 le kilogramme en 1894, 50,819 kilogrammes estimés 1 franc le kilogramme en 1898, et 16,694 kilogrammes estimés 1 franc le kilogramme en 1899.

Rio-Nunez. — De 1869 à 1877 inclus, il a été exporté 252,694 kilogrammes estimés 1 franc et 0 fr. 80 le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 28,077 kilogrammes. La plus forte exportation de la

période a été de 46,343 kilogrammes en 1877 et la plus faible de 12,382 kilogrammes en 1870.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 254,777 kilogrammes estimés 1 franc le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 84,925 kilogrammes.

Rio-Pongo. -- De 1870 à 1878 inclus, il a été exporté 731,334 kilogrammes estimés 1 franc et 0 fr. 80 le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 81,259 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de 136,741 kilogrammes en 1872 et la plus faible de 25,158 kilogrammes en 1874.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 145,217 kilogrammes estimés 1 franc le kilogramme soit une moyenne annuelle de 48,405 kilogrammes.

Mellacorée. — De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 7286 kilogrammes.

L'huile de palme est extraite du sarcocarpe de la noix ou brou. Ce brou, selon de Lanessan *(Plantes utiles des Colonies françaises)*, donne de 60 à 70 pour cent d'huile et selon le R.P. Sébire *(Les plantes utiles du Sénégal)*, 71,6 pour cent. Cette huile est comestible et dans les régions de production elle est utilisée par les indigènes pour la préparation de leurs aliments ; en Europe elle est essentiellement industrielle.

AMANDE DE PALME.

L'introduction de l'amande de palme sur le marché français daterait de 1832; avant cette date l'Angleterre seule importait ce produit.

De 1860 à 1864 inclus il a été exporté de Saint-Louis, provenant de différents endroits 179,200 kilogrammes estimés 0 fr. 25 le kilogramme, excepté en 1864, où le prix a été de 0 fr. 24 ; la moyenne annuelle est de 35,840 kilogrammes.

Casamance. — De 1869 à 1877 inclus, il a été exporté 1,786,353 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 198,483 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de 586,597 kilogrammes en 1877, et la plus faible de 34,285 kilogrammes en 1872. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 18 le kilogramme.

De 1879 à 1881 inclus, il a été exporté 1,405,442 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 468,480 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 166 le kilogramme.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 862,239 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 287,413 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 166 le kilogramme.

De 1895 à 1899 inclus, il a été exporté 2,168,273 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 433,654 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 136 le kilogramme.

Comparons les deux périodes, 1879,-81 et 1895-1899.

	Moyenne	Valeur du kil.	Valeur totale
1879-81.....	468.480	0 fr.166	77.967 fr.68
1895-99.....	433.651	» 150	65.048 10

Il y a donc déficit comme production et comme valeur.

Rio-Nunez. — De 1869 à 1876 inclus, il a été exporté 754,311 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 92,288 kilogrammes. La plus forte exportation de la période a été de 195,839 kilogrammes en 1875 et la plus faible 23,779 kilogrammes en 1871. Le prix moyen est de 0 fr. 18 le kilogramme.

De 1878 à 1880 inclus, il a été exporté 1,908,609 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 636,203 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 166.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 3,594,213 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 1,198,071 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 166.

Rio-Pongo. — De 1870 à 1874 inclus, il a été exporté 1,824,193 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 364,838 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 182.

De 1875, à 1878 inclus, il a été exporté 3,343,351 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 835,838 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 165.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 2,177,668 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 725,889 kilogrammes. Le prix moyen de la période est de 0 fr. 166.

Mellacorée. — De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 685,831 kilogrammes.

Exportation totale de la Colonie. — Comparons maintenant l'exportation totale de la Colonie de 1890 à 1899 inclus.

	Exportation totale — Kilogs	Moyenne annuelle de la période — Kilogs	Prix moyen de la période — Francs	Valeur annuelle moyenne de la période — Francs
Période de 1890-1894 inclus.	5.455.341	1.091.068	» 23	250.945 64
— 1895-1899 —	2.263.548	452.709	» 15	67.906 35

Ce produit subit donc une crise sérieuse qui paraît avoir plusieurs causes, la baisse des prix en est une, l'effort producteur de la Casamance qui s'est porté sur le caoutchouc en est une autre ; et une autre cause encore, jusqu'à présent peu sensible mais qui ne peut que s'accentuer, c'est la destruction lente mais continue de l'essence productrice.

L'amande de palme traitée industriellement fournit 45 à 50 pour cent d'huile comestible et industrielle.

BOIS A BRULER, CHARBON DE BOIS, BOIS DE CONSTRUCTION, BOIS D'ÉBÉNISTERIE ETC.

Celui qui le premier, au Sénégal, a coupé un arbre sans en assurer la reproduction a commis un crime, et l'administrateur qui a laissé ce fait se produire, a commis un autre crime, celui-là plus grand.

Le Sénégal est l'antichambre du désert, et chaque arbuste, chaque arbre qu'on y détruit le rapproche de ce désert. Lorsque le Cayor et les rives des cours d'eau seront dénudés par le déboisement lent et continu, nécessité par la présence des Européens et les exigences commerciales, lorsque les pluies deviendront de plus en plus rares, le vent d'Est en quelques années achèvera l'œuvre commencée par la main de la race envahissante, et toute une région qui aurait pu rester suffisamment fertile, ne sera plus qu'une région désertique.

Déjà l'effet du déboisement et de l'extension de la culture se fait sentir partout, et comme le procédé de culture indigène ménage les racines de quelques végétaux tenaces, qui gênent c'est vrai, mais qui protègent le sol contre la dénudation, nous y introduisons sans étude sérieuse, la charrue, qui détruira dans les champs cultivés ce qui reste de ces végétaux, ameublira davantage le sol et favorisera l'action

déjà si terrible du vent de l'Est ; et après le Cap Vert aujourd'hui tout autre, disparaîtra la région des Niayes, derniers vestiges actuels d'une antique fertilité (1).

La culture autre que celle d'essences arborescentes de longue durée ne saurait rendre au climat l'humidité qu'il possédait avant le défrichement, c'est le cas du Sénégal avec l'arachide en particulier dont la culture est la plus étendue ; on a là remplacé l'action des plantes arborescentes par l'action d'une plante herbacée dont la végétation ne dure que quelques mois, et pendant le reste de l'année, c'est-à-dire de novembre à juillet correspondant à la saison sèche, le sol reste nu.

Le bois est absolument nécessaire sous ses différents aspects, il fait partie intégrante de l'existence et c'est à ce titre qu'on aurait dû dans de semblables régions lui accorder une large protection, et il y a longtemps que la chose est possible.

L'indigène, déjà si imprévoyant avec les produits qu'il cultive pour assurer son existence, l'est bien davantage pour les produits qu'il trouve sous sa main ; il saccage un arbre pour un motif futile, et met le feu aux herbes sèches peut-être par habitude, peut-être pour se distraire. Sa consommation en bois dans ces conditions est considérable, néanmoins étant donnée la faible densité de la population, la quantité de bois gaspillée ou consommée a pu pendant très longtemps rester en équilibre avec les éléments climatériques.

Après la suppression officielle de la traite des noirs, suppression

---

(1) Durand en 1785 décrit ainsi le Cap Vert : « C'est la pointe la plus « occidentale de l'Afrique : son avancement dans la mer en fait une péninsule vaste « et facile à isoler du continent. Le terrain est bon et couvert des plus beaux « arbres ; il est propre à toutes les cultures et arrosé par des petits ruisseaux qui « le fertilisent. C'est l'emplacement de la côte qui invite le plus à l'établissement « d'une colonie. Ses arbres, toujours verts, lui ont fait donner le nom qui le dis- « tingue des autres caps de cette côte, presque tous secs, arides et dépouillés de « toute verdure. »

Th. Lécard qui relate ce passage : *Notice sur les états Sérères et leurs productions*, 1866, ajoute : « Si aujourd'hui ce pays n'est pas tel que les premiers voya- « geurs nous l'ont dépeint, c'est le déboisement qui en est cause ; les sables mou- « vants ne rencontrant plus d'obstacles ont envahi une partie de la presqu'île ; les « petits ruisseaux qui paraissent n'avoir jamais existé ont disparu sous les dunes « où on les retrouve maintenant. »

Le Frère Marie-Bernard : *Géographie élémentaire du Sénégal*, 1900, attribue au déboisement la diminution des pluies ; de 1830 à 1840 la hauteur d'eau moyenne annuelle a été de 600 m/m et elle n'est plus aujourd'hui que de 400 m/m.

Cette diminution est énorme pour une région qui a tant besoin d'eau.

qui devint peu à peu effective, il fallait au commerce un nouvel élément de prospérité et on chercha cet élément dans l'exploitation des produits du sol; la coupe du bois et des défrichements nouveaux commencèrent; la consommation du bois s'accrut avec le nombre des Européens et assimilés, et en plus il y a eu exportation des régions dites forestières : exportation de bois de chauffage, de charbon de bois surtout, et d'une certaine quantité de bois destiné à la construction et à l'ébénisterie.

Tous les faits énumérés ci-dessus ont constitué pour le Sénégal une situation anormale qui devait s'aggraver et qui s'est en effet aggravée. Personne ne s'en inquiète, et pourquoi s'en inquiéter ? Le commerce actuel est prospère. Pourquoi donc s'inquiéter de l'avenir, quand le présent dans son féroce égoïsme absorbe tout?

La consommation est évidemment trop considérable pour être en rapport avec la production, mais avant de parler de cette consommation, jetons un coup d'œil sur le mouvement commercial.

De 1825 à 1837 inclus, il a été exporté du Sénégal pour la France une moyenne annuelle de 258,088 kilogrammes de bois, soit approximativement 258 stères.

En 1840 on relève surtout une exportation de bois d'ébénisterie :

Santal, *(Pterocarpus erinaceus)* 8,477 kilogrammes estimés 0 fr. 10 le kilogramme.

Cailcédrat, 165 stères estimés 50 francs le stère.

Ebène, *(Dalbergia melanoxylon)* 8,002 kilogrammes estimé 0 fr. 20 le kilogramme et quelques mètres de rônier *(Borassus flabelliformis)*

De 1843 à 1845 inclus, on relève de Gorée une exportation totale de 263 stères de cailcédrat.

De 1865 à 1877 inclus, il a été exporté de Saint-Louis 3,674 stères de bois à brûler d'une valeur de 3 francs à 7 francs le stère, et 13,956 kilogrammes de charbon de bois estimé à 0 fr. 15 le kilogramme ; en plus un peu de bois de construction. Les exportations sont ensuite insignifiantes ou nulles.

De 1868 à 1877 inclus, la seule exportation importante de Rufisque a eu lieu en 1873 et a été de 372 stères de bois à brûler d'une valeur de 10 francs le stère, et de 3,660 kilogrammes de charbon de bois estimé 0 fr. 15 le kilogramme.

Les exportations les plus importantes proviennent de la Petite-Côte. De 1868 à 1877 inclus, il a été exporté 16,844 stères de bois à

brûler estimé de 3 francs à 10 francs le stère, soit une moyenne annuelle de 1,864 stères ; et 401,784 kilogrammes de charbon de bois estimé 0 fr. 15 le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 40,178 kilogrammes, et 200 francs seulement de bois de construction et d'ébénisterie. Comme autre exportation importante, on relève 168 stères de bois de construction en 1886, 1,295 stères de bois à brûler et 14, 877 kilogrammes de charbon de bois.

De la Casamance, réputé pays forestier, les exportations comme bois à brûler sont insignifiantes, et de même en charbon de bois; la seule exportation de charbon à noter eut lieu en 1894 et a été de 19,376 kilogrammes. Comme autres exportations on relève 12,200 francs de rôniers en 1872, 4,200 francs en 1875, 5,160 francs en 1876, 2,500 francs en 1897 (250 mètres de longueur à 10 francs le mètre), 3,051 en 1898.

En 1881 on relève 2,700 francs de bois de construction ou d'ébénisterie ; en 1890, 700 francs de bois d'ébénisterie et 65 stères de bois de construction.

Si on prend les exportations totales de la colonie, déduction faite des rôniers, on relève :

De 1884 à 1886 inclus : bois à brûler 2,628 stères, charbon de bois 51,501 kilogrammes, bois de construction ou d'ébénisterie 307 francs, bois de construction 168 stères.

De 1890 à 1892 inclus : bois à brûler 1,877 stères, charbon de bois 89,345 kilogrammes, bois de construction ou d'ébénisterie 321 stères, bois d'ébénisterie 700 francs.

De 1897 à 1899 inclus, on ne relève qu'une exportation de 2 stères de bois à brûler estimé 8 francs le stère.

Il a été dit plus haut que la consommation du bois par l'indigène était considérable quand il avait ce bois sous la main, on ne saurait donc en se basant sur l'effectif de la population et sur une moyenne de consommation journalière donner un chiffre suffisamment exact de la consommation totale du Sénégal, mais on peut donner avec une exactitude suffisante, la consommation des villes telles que Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée, où, pour la cuisson des aliments, le bois et le charbon de bois viennent de loin, et où ces denrées sont marchandes, c'est-à-dire font partie de l'approvisionnement du marché journalier, et se vendent sur ce marché aux européens et assimilés et aux indigènes. D'après le recensement de 1891, la population de Saint-Louis est de 20,173 habitants soit en chiffres ronds

20,000 habitants. On peut admettre pour la cuisson des aliments et par habitant, soit une consommation de bois naturel ou transformé en charbon de 2 kilogrammes par jour, ce qui donne une consommation annuelle de 14,600,000 kilogrammes, approximativement 14,600 stères. A ce chiffre il faut ajouter le bois consommé par l'usine électrique qui fournit l'éclairage à la ville, par l'usine qui fournit la glace, pour la construction des cases indigènes, pour la cuisson des briques du pays, et la consommation de charbon de bois de quelques établissements appartenant soit à l'Etat, soit à l'industrie privée; en évaluant le tout à 5 stères par jour on a 1,825 stères par an, qui ajoutés au chiffre précédent donnent une consommation totale de 16,425 stères.

Saint-Louis ne possédant pas de forêt dans ses environs, tout ce bois vient du fleuve, il arrive par chalands ou par pirogues, et de très loin, car on peut considérer les rives du fleuve comme déboisées sur plus de 300 kilomètres de parcours. Tout le bois à brûler ou susceptible de faire du charbon provient d'essences très dures et d'une croissance très lente, et, étant donné les conditions climatériques spéciales au Sénégal et peu favorables au développement de la végétation, on comprend sans peine combien est funeste à une semblable région un déboisement fait sans ordre et sans souci de la reproduction.

Aux environs immédiats de Saint-Louis, pour couper les maigres palétuviers qui poussent çà et là dans les plaines basses on paie une redevance de 0 fr. 15 par stère au chef indigène Yamar; moyennant cette redevance, on coupe et l'on taille où l'on veut.

Dans les mêmes conditions et d'après le même recensement on aurait pour Gorée, Dakar et Rufisque :

Gorée.....	2,068	18,896 hab. en chiffres ronds 18,900 hab.
Rufisque.....	8,091	
Dakar.....	8,737	

Ce qui donne pour la cuisson des aliments seule, un chiffre annuel de 13,797 stères.

Gorée est sur un rocher, les environs de Dakar sont déboisés, et on peut considérer comme déboisés aussi les environs de Rufisque ; le bois nécessaire aux 3 cités vient donc d'autres régions dont les plus proches où les plus faciles d'accès sont déjà épuisées.

COPAL.

Le copal n'est pas un produit du Sénégal car on ne le rencontre là qu'accidentellement. L'arbre qui fournit cette gomme *(Copaifera Guibourtiana ou Guirboutia copallifera)* est surtout abondant dans la Mellacorée, on le rencontre encore au Rio-Nuñez, au Rio-Pongo et peut-être plus au Nord encore ; cependant on ne parle de copal, ni dans la Casamance, ni dans la Gambie. Le commerce de cette gomme est donc à peu près nul pour le Sénégal depuis que la Mellacorée ne fait plus partie de cette colonie (1889).

En 1845 on relève de Gorée une exportation de 2,010 kilogrammes de copal estimé 2 francs le kilogramme. Plus tard on relève quelques exportations assez faibles de Rio-Pongo, du Rio-Nunez et même de Foudiougne (Petite-Côte).

Quant à la Mellacorée de 1884 à 1886 inclus, elle a exporté 627,894 kilogrammes de gomme copal, la valeur du kilogramme étant de 0 fr. 80.

En 1897, l'exportation totale du Sénégal a été de 3,274 kilogrammes à 0 fr. 75 ; en 1898 néant et 2,321 kilogrammes à 0 fr. 60 en 1899.

MAIS.

Le maïs est assez cultivé au Sénégal, on le rencontre autour des cases, dans les villages, et dans certains lougans (champs cultivés) où le sol prête à sa culture ; il constitue un appoint dans l'alimentation des indigènes. Assez souvent du gros mil venant par le fleuve à Saint-Louis est mélangé de maïs dans la proportion de un septième environ; les indigènes emploient ce mil soit tel, soit en triant le maïs dont ils font un couscous spécial. Le maïs est surtout consommé frais.

Quelle est la patrie primitive du maïs et comment a-t-il été importé au Sénégal? La question est assez complexe. Les Européens trouvèrent le maïs cultivé en Amérique à l'époque de la découverte, il fut donc considéré comme originaire de ce pays. Plus tard on découvrit qu'un traité d'histoire naturelle chinois, écrit vers le milieu du XVIe siècle, mentionnait l'existence du maïs en Chine à une époque tellement rapprochée de celle de la découverte du nou-

veau continent, qu'il était impossible de considérer cette plante comme ayant été apportée d'Amérique en Chine. A Thébès en 1819, dans le cercueil d'une momie ayant 30 ou 40 siècles d'existence, on a trouvé du maïs; le maïs était donc connu en Egypte à une date très reculée, et la conclusion qui s'impose est qu'il était connu dans l'ancien monde avant la découverte du Nouveau-Monde.

Il est fort possible que ce soit les Arabes ou les Croisés qui les premiers l'aient introduit en Europe. Quant au Sénégal, il est matériellement impossible de préciser. Les indigènes ont pu le recevoir des populations de l'intérieur de l'Afrique où il se serait répandu par le Nil, ou des Arabes; il est d'ailleurs considéré comme indigène.

Au point de vue commercial, le maïs a attiré l'attention des exportateurs qui ont essayé de tirer parti de la culture qu'en faisaient les indigènes. On relève quelques exportations assez importantes :

En 1865 il a été exporté 50,103 kilogrammes estimé 0 fr. 12 le kilogramme, 49 kilogrammes en 1874, 40,988 kilogrammes estimé 0 fr. 10 le kilogramme en 1875, 5,059 kilogrammes en 1876.

La dernière exportation est de 193 kilogrammes à 0 fr. 12 en 1892.

Le maïs n'est donc actuellement qu'un produit de consommation locale.

JUS DE CITRON.

On rencontre en Casamance un assez grand nombre de citronniers, il est fort probable que cette essence a été introduite et propagée par les Portugais. D'après Risso, (histoire naturelle des orangers) la patrie du citronnier *(Citrus limonum)* serait l'Inde, et cet arbre aurait été répandu par les Arabes au temps de leur splendeur dans tous les lieux de leur vaste empire où il pouvait croître. Ce vaste empire comprenait alors, la Presqu'île Arabique, la Syrie, l'Egypte, l'Abyssinie, la Barbarie, l'Espagne et le Portugal, l'Asie mineure et toutes les contrées situées à l'Ouest de ce dernier pays qui avaient fait partie de l'ancien empire des Perses.

Les Portugais connaissaient donc le citronnier depuis quelques centaines d'années lorsqu'ils se sont établis au XVe siècle le long de la Côte occidentale de l'Afrique.

On rencontre aussi le citronnier au Rio-Nunez et au Rio-Pongo. Dans ces régions et surtout en Casamance, le citronnier a été exploité

et il s'est créé là un petit commerce de jus de citron, commerce à peu près nul aujourd'hui.

De 1869 à 1881 inclus, il a été exporté de Casamance 2,547 kilogrammes de jus de citron, les deux plus fortes exportations ont été de 420 kilogrammes en 1874 et 830 kilogrammes en 1881.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 19,048 kilogrammes dont 11,674 kilogrammes pour l'année 1886.

On ne relève ensuite que 17 kilogrammes pour 1897 et 16 kilogrammes pour 1899.

La valeur du kilogramme a été invariablement de 0 fr. 50.

NOIX ET HUILE DE TOULOUCOUNA.

Les noix de Touloucouna proviennent du *Carapa touloucouna*, arbre que l'on rencontre en assez grande quantité dans les forêts de la Casamance. Ces noix fournissent dans la proportion de 35 pour cent environ, une huile médicale qui est aussi employée par l'industrie.

Ce produit est actuellement abandonné.

On relève quelques exportations assez importantes qui sont :

Années	Kilogs	Années	Kilogs	Années	Kilogs
1858.....	50.000	1877.....	18.738	1892.....	18.144
1867.....	30.225	1878.....	28.101	1894.....	25.143
1869.....	19.850	1884.....	41.356	1895.....	12.088
1870.....	35.474	1885.....	61.225		

Après cette date on ne relève plus aucune exportation. La valeur invariable du kilogramme a été de 0 fr. 15.

La quantité d'huile extraite des noix sur place est insignifiante; on relève des exportations de 15 kilogrammes en 1873, 28 kilogrammes en 1874, 10 kilogrammes en 1885, 97 kilogrammes en 1890, 119 kilogrammes en 1892, 104 kilogrammes en 1893, 50 kilogrammes en 1894 et enfin 6 kilogrammes en 1897. La valeur du kilogramme après avoir été de 1 fr. 40 est descendue à 0 fr. 83.

NOIX DE KOLA.

Le *Cola acuminata*, dont le fruit connu sous le nom de noix de kola est particulièrement estimé des noirs, n'est pas un arbre du Sé-

négal; sa limite de croissance paraît être le Rio-Nunez. Les quelques exportations relevées au Sénégal proviennent donc de la Mellacorée, du Rio-Pongo et du Rio-Nunez ou autrement dit des Rivières du Sud ; ce produit était déjà connu et exploité avant notre prise de possession effective de ces régions.

De 1874 à 1876 inclus, on a exporté du Rio-Nunez 6,968 kilogrammes de noix de kola valant de 4 francs à 5 francs le kilogramme, et 5,249 kilogrammes du Rio-Pongo.

De 1884 à 1886 inclus, on a exporté du Rio-Nunez 4,451 kilogrammes, du Rio-Pongo 3,447 kilogrammes et de la Mellacorée 2,578 kilogrammes, valant 4 fr. 50 le kilogramme.

Il y a eu quelques infiltrations par la Casamance, la plus forte a été de 513 kilogrammes valant 3 francs le kilogramme en 1894. En 1897, Dakar a exporté 933 kilogrammes à 5 francs provenant de l'importation.

Les noirs du Sénégal font une grande consommation de ce produit qui leur est apporté des Rivières du Sud et surtout de la colonie anglaise de Sierra-Leone. A Dakar et à Saint-Louis, presque tous les noirs qui se livrent au commerce de détail du kola sont originaires de Sierra-Leone. Actuellement les importations sont rares sur le marché de Saint-Louis, une noix de kola vaut suivant grosseur de 0 fr. 50 à 0 fr. 75.

PULPE DE BAOBAB (Pain de singe).

Le baobab *(Adansonia digitata)* est un arbre abondant dans le Bas-Sénégal et on peut ajouter d'une utilité incontestable à l'indigène. Toutes ses parties sont employées : le bois quoique mou sert à confectionner beaucoup d'objets et même des pirogues, les fibres contenues dans l'écorce servent à faire des cordes, les feuilles séchées et réduites en poudre servent à assaisonner le couscous (plat national du Sénégal) et la pulpe acidulée du fruit est employée à l'alimentation et aussi comme médicament. Cette pulpe réduite en farine est connue en Europe, et a été utilisée par nos médecins; elle l'est peut-être encore.

La pulpe de baobab, vulgairement pain de singe, a donc fait l'objet d'un certain commerce et surtout pour la Petite-Côte, car c'est cette région qui a fourni la majeure partie de l'exportation connue, la

Casamance n'ayant fourni qu'une exportation insignifiante, et le reste de la région une exportation plus insignifiante encore, pour ne pas dire nulle.

De 1873 à 1876 inclus, la Petite-Côte a exporté 57,442 kilogrammes d'une valeur de 0 fr. 10 le kilogramme, la plus forte exportation de la période a été de 27,546 kilogrammes en 1875.

De 1884 à 1886 inclus, l'exportation totale de toute la colonie a été de 14,542 kilogrammes, et de 1890 à 1892 inclus de 70,318 kilogrammes valant 0 fr. 19 et 0 fr. 20 le kilogramme.

En 1894 il a été exporté 1,525 kilogrammes valant 0 fr. 22 le kilogramme.

Après cette date on ne relève plus aucune exportation de pulpe de baobab.

CAFÉ DU RIO-NUNEZ.

Le café n'est pas un produit du Sénégal proprement dit, il provient du Rio-Nunez et du Rio-Pongo (Rivières du Sud). Il n'a d'ailleurs donné lieu, vu sa rareté, qu'à des mouvements commerciaux peu importants.

La variété tend à disparaître par suite du peu de soin qu'en ont les indigènes, et comme la région productrice est d'une insalubrité notoire, il est peu probable que des exploitations régulières faites par des Européens y aient des chances de succès et de durée.

En 1840 le Sénégal a exporté 7,751 kilogrammes de café estimé 2 francs le kilogramme ; de 1843 à 1845 inclus 19,569 kilogrammes estimé 1 franc et 1 fr. 20 le kilogramme. En 1867 le Rio-Pongo a exporté 56 kilogrammes.

De 1871 à 1878 inclus, il a été exporté du Rio-Pongo 13,338 kilogrammes de café estimé à 2 fr. 30 et 3 francs le kilogramme soit une moyenne annuelle de 1,667 kilogrammes. De 1884 à 1886 inclus, 8,843 kilogrammes estimés 3 francs le kilogramme, soit une moyenne annuelle de 2,948 kilogrammes.

De 1869 à 1876 inclus, il a été exporté du Rio-Nunez 2,911 kilogrammes de café soit une moyenne annuelle de 364 kilogrammes. De 1884 à 1886 inclus, 275 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 92 kilogrammes.

Le café Rio-Nunez entre pour une certaine quantité dans la consommation courante du Sénégal.

Après la scission qui constitua avec les Rivières du Sud un groupe distinct du Sénégal (1889), il fut encore exporté du Sénégal une certaine quantité de café.

De 1890 à 1894 inclus, il a été exporté 2,851 kilogrammes dont 2,500 kilogrammes en 1894. De 1897 à 1899 inclus on ne relève aucune exportation.

GUTTA-PERCHA.

En 1858 il a été exporté du Sénégal 873 kilogrammes d'une gomme dite gutta et estimée 2 francs le kilogramme.

On relève ensuite une autre exportation d'une valeur de 10 francs en 1865. Depuis cette date et particulièrement ces dernières années on a envoyé en France une certaine quantité de gutta, mais à titre d'échantillon et non comme produit commercial. La gutta-percha n'existe pas au Sénégal et le peu de cette gomme qui a été recueilli provient du Karité *(Butyrospermum Parkii)*, arbre que l'on ne rencontre qu'au delà de Médine (Soudan).

Rançon *(Flore utile de la Gambie)* donne comme limite de croissance des Karités, une ligne passant un peu au Sud de Bani, Kéniéba et Médine ; la même limite indique que l'on ne rencontre pas le Karité dans la Haute-Casamance.

En 1899, l'Administrateur de la Casamance a cru découvrir une *isonandra* constituant une essence forestière auprès de Sindone, et des échantillons de gomme, de feuilles et de tiges ont été envoyés. L'insertion de ce fait à l'*Officiel* fit un certain bruit, malheureusement aucune confirmation n'a été faite au sujet de cette découverte.

GINGEMBRE.

Le gingembre du Sénégal et dépendances a été quelque peu exploité. On relève en 1840 une exportation de 230 kilogrammes estimé à 0 fr. 75 le kilogramme. De 1873 à 1876 inclus, il a été exporté pour une valeur de 1,676 francs de gingembre soit une moyenne annuelle de 419 francs. On relève encore une exportation de 30 francs en 1879 et 432 francs en 1884.

Depuis longtemps il n'est plus question de gingembre comme pro-

duit d'exportation, on le trouve néanmoins en petite quantité sur les marchés de Saint-Louis et de Dakar.

BENTAMARÉ.

Bien que le bentamaré (*Cassia occidentalis*) soit depuis longtemps connu comme succédané du café et comme servant à falsifier ce dernier (1), ce n'est que depuis peu de temps que l'attention des négociants du Sénégal s'est portée sur ce produit. Le R.P. Sébire *Les plantes utiles du Sénégal 1899*, dit qu'il a été exporté 100 tonnes de graines de bentamaré en 1897, les statistiques ne font cependant aucune mention de cette exportation. Le bentamaré pousse bien au Sénégal on le rencontre dans beaucoup d'endroits ; cette plante est surtout très usitée dans la thérapeutique indigène.

En 1888 il a été exporté du Sénégal 4,255 kilogrammes de graines de bentamaré estimé 0 fr. 25 le kilogramme. La réalisation de ce produit dut être faite dans de bonnes conditions commerciales car l'exportation de 1889 s'est élevée à 61,022 kilogrammes représentant une valeur totale de 11,034 francs.

Le service de l'agriculture de Saint-Louis ne s'est nullement occupé de ce produit, mais le service de l'agriculture du Soudan a fait des essais de culture à la station agronomique de Kati.

SOIE VÉGÉTALE.

Le produit qui a été dénommé soie végétale provient du Faftone (*Asclépiadées*) ; c'est une bourre soyeuse et légère constituée par des aigrettes de graines. Cette bourre a évidemment attiré l'attention, des envois ont été faits, un d'une valeur de 3 francs en 1865, un d'une valeur de 150 francs en 1867 et un d'une valeur de 425 francs en 1868.

L'industrie des tissus n'a pas réussi à utiliser ce produit.

---

(1) A l'Exposition universelle de 1855 (Lecomte. — *Le Café*, 1899), la Guadeloupe a exposé des graines de bentamaré parmi ses produits agricoles.

Depuis longtemps l'Allemagne et l'Angleterre reçoivent d'assez grandes quantités de bentamaré comme succédané du café ou servant à le falsifier.

NOIX DE COCO.

Il a été exporté 50 noix de coco en 1891, 280 en 1892 et 30 en 1897.

On rencontre surtout le cocotier à Sor auprès de Saint-Louis où il commence à prendre de l'extension, les noix sont consommées fraîches.

Le cocotier est un arbre très intéressant et qui se plaît très bien dans les terrains soumis à l'influence de la mer. Les essais de plantations faits sous le gouverneur Faidherbe ont d'ailleurs très bien réussi, et il en est de même des plantations récentes de Sor, du jardin Gardette à Gokoumbaye au bord de la mer, et du poste de la Barre à quelques mètres de la rive du fleuve et à son embouchure. A Guet N'Dar (Saint-Louis) il y a deux grandes avenues plantées de beaux cocotiers. Sur le terrain de l'ancienne batterie de la Pointe Sud de Saint-Louis, il y a encore de beaux cocotiers.

Il est incompréhensible depuis si longtemps que nous occupons le Sénégal de voir le peu d'extension de la culture du cocotier. Tous les terrains du delta qui se prêtent à la culture de cette essence devraient en être couverts et il n'en est rien. A quoi attribuer cet état de choses? Est-ce de la négligence, de l'insouciance ou de l'incurie, on ne sait, et quoi qu'il en soit il y a là une grave faute commise que personne ne songe à réparer.

Quand l'Administration délivre une concession, il y a toujours comme condition que cette concession doit être mise en valeur, soit en la cultivant soit en y plantant des arbres, cocotiers ou autres essences pouvant donner un produit commercial ; mais cette condition reste généralement nulle quand il s'agit d'arbres. Même si elle était exécutée elle serait insuffisante et c'est avec des idées plus larges qu'il faudrait procéder pour l'extension dans le delta du fleuve de la culture du cocotier.

BEN.

En 1884, il a été exporté de Saint-Louis pour une somme de 327 francs de graines oléagineuses, sans autre désignation. Quelques renseignements recueillis permettent de supposer que la graine oléa-

gineuse en question provenait du ben ailé *(Moringa pterygosperma)* que l'on rencontre partout au Sénégal et aussi dans la Casamance.

Les graines de ben ailé donnent une huile douce qui se sépare en deux parties dont l'une conservant constamment sa fluidité est employée dans l'horlogerie et la parfumerie. Le ben ailé existe en assez grande abondance dans certains endroits, mais sa graine n'est pas recueillie. A Sor auprès de Saint-Louis, le long de la route du cimetière, il a été remarqué un petit ben possédant plus de 200 gousses ; une gousse prise au moment de la maturité et sans trop choisir, mesurait $0^m,45$ de longueur avec une circonférence de 0^m085. Comme ce petit arbre pousse bien et se reproduit très facilement, il serait à propager pour indiquer par exemple les limites des propriétés ou des lougans (champs cultivés) ; il constituerait sans gêner la culture un excellent agent de reboisement, et on prendrait certes tôt ou tard l'habitude d'en recueillir les graines pour les livrer au commerce.

PIMENT.

L'exportation du piment, plante que l'on rencontre surtout au voisinage des habitations, car les indigènes en sont très friands, a été tentée aussi. En 1840 il a été exporté du Sénégal 135 kilogrammes de piment estimé 0 fr. 75 le kilogramme. De la Mellacorée il a été exporté pour une valeur de 197 francs en 1884 et 36 francs en 1886.

LÉGUMES SECS ET FRUITS FRAIS DU PAYS.

Les légumes secs du Sénégal ont donné lieu à un petit mouvement commercial mais de peu de durée. De 1870 à 1874 inclus, il a été exporté une quantité totale de 7,658 kilogrammes de légumes secs.

Il en est de même pour ce qui a été dénommé, « fruits frais du pays » ? De 1868 à 1877, il a été exporté pour une valeur totale de 15,241 francs de fruits frais du pays.

MANIOC *(Manihot aipi)*.

Le manioc du Sénégal n'est pas un produit d'exportation, il est consommé frais et sert d'appoint aux aliments habituels des indigènes.

Aucune exportation des produits du manioc n'a encore été faite, aucun essai de culture rationnelle en vue de l'exploitation des tuber-

cules n'a encore été tenté, et cependant le service de l'agriculture vient de recommander la culture de ce produit. Cette recommandation est un peu osée, car il convient surtout au Sénégal de ne recommander que des produits n'exigeant pour être exportés aucune manipulation industrielle, et le manioc n'est pas de ceux-là. En outre pour traiter industriellement les tubercules il faut de l'eau de bonne qualité, ce qui manque au Sénégal. Dans le Cayor surtout, où le manioc vient très bien, il n'y a pas d'eau; on a déjà construit des puits, en ce moment on en construit encore; à une date inconnue, les indigènes creusaient déjà des puits pour se procurer l'eau nécessaire à leur alimentation ; mais pour traiter les tubercules, cette eau dont le prix de revient est toujours élevé a besoin d'être filtrée. Il en est de même de l'eau douce des cours d'eau ou des marigots situés à proximité des centres d'exportation.

Le manioc passe pour être originaire de l'Amérique méridionale où on en rencontre des espèces sauvages depuis la Guyane et la Colombie jusqu'au Brésil et au Pérou. Au Sénégal, dans le Cayor, la culture du manioc est très ancienne et, au dire des vieux marabouts, elle y serait connue depuis que le pays existe.

PAILLE D'ARACHIDE.

La paille d'arachide qui constitue un bon fourrage ne s'exporte pas et il ne s'en consomme dans le pays qu'une minime partie. Les services militaires en consomment actuellement pour la nourriture de leurs animaux environ 600,000 kilogrammes par an.

DIVERS.

On relève encore de 1865 à 1885 un petit commerce de vannerie (paniers du pays), de nattes de 1868 à 1898, et de calebasses de 1868 à 1885.

L'orseille que l'on récoltait sur les rochers du Cap-Vert ne s'exporte plus depuis longtemps; en 1846, il a été exporté de Gorée 19,600 kilogrammes d'orseille d'une valeur totale de 49,000 francs.

En 1868, il a été exporté pour une valeur de 117 francs d'un produit qui a été dénommé chanvre brut.

Produits d'élevage

GÉNÉRALITÉS.

L'élevage au Sénégal est en ce moment négligé, et ce fait n'a rien qui puisse surprendre, car en présence du développement considérable d'un produit rémunérateur, tel que par exemple l'arachide, l'indigène en abandonne d'autres pour reporter son effort producteur sur le produit en vue. C'est ce qui existe pour l'élevage fait par toute autre race que la race Peule. Personne d'ailleurs ne s'occupe de cette question.

Le Sénégal où ont émigré à une date reculée des peuples pasteurs, possède certaines races spéciales de bétail énumérées dans le *Manuel des cultures tropicales* de Sagot et Raoul.

Zébus. — Les extrêmes de taille sont le zébu nain d'Abyssinie et le grand zébu du Sénégal *(Bos Galla de Salt)* à cornes énormes, à long fanon de la gorge jusque sous le sternum, à taille supérieure à celle de nos plus forts taureaux d'Europe.

Le *Bos triceros,* caractérisé surtout par la présence d'une petite corne nasale. Le troupeau de Sor auprès de Saint-Louis possède quelques bos triceros. Il est employé comme porteur par les Maures.

Bœufs de travail et de boucherie. — La race peule (bœufs porteurs) venue dans la région avec les Peuls, est constituée par de grands zébus, à cornes fines et légèrement aplaties, yeux petits paraissant enfoncés. Cette race adoptée par les Maures est employée pour la traction et le transport.

Race bambara. — Cornes courtes cylindriques, recourbées en arc en avant, le chanfrein est droit, yeux doux bien ouverts, encolure droite et courte. Race de boucherie que l'on peut utiliser comme race laitière.

Race mandingue. — Cornes noires à leur extrémité, divergentes en arc. Race petite utilisée pour la boucherie.

Race Khassonké. — Petite race de travail d'une sobriété extraordinaire. Corps long, mufle et yeux noirs, cornes longues et courbées en se dirigeant en dehors et en haut.

Ces différentes races se rencontrent dans les troupeaux de Saint-Louis où d'ailleurs tout aboutit. Néanmoins la majeure partie de

l'effectif de ces troupeaux provient de croisements qui sont faits sans choix bien déterminé.

Les troupeaux de Saint-Louis sont constitués d'une part pour l'alimentation de la ville en viande et d'autre part pour l'alimentation de la ville en lait. Il est inutile de dire que la partie destinée à la boucherie comporte tout ce qui est susceptible d'être mangé, quelle que soit la race.

Le lait de vache devient de plus en plus de consommation courrante à Saint-Louis. La vente de ce lait qui se fait dans de bonnes conditions (0 fr. 50 le litre en 1899-1900) a déterminé beaucoup d'indigènes et quelques créoles, à se rendre propriétaires de vaches laitières. Il se forme là, en ce moment, une race laitière particulière avec laquelle on arriverait vite à de bons résultats, si les sujets provenaient de croisements raisonnés, sans avoir besoin de faire intervenir des éléments étrangers à la région.

Après le bœuf vient le mouton dont la viande est de consommation courante. Les races sénégalaises ne possédant pas de laine ne sont donc élevées qu'en vue de l'alimentation.

La meilleure race est la race peule à poils très longs, sub-laineux, que l'on ne rencontre qu'au Soudan. Un essai restreint est en ce moment tenté à Saint-Louis pour l'élevage de cette race. Taille très élevée, garrot très saillant surtout chez le mâle.

La race mandingue du Haut-Fleuve, est une race petite, trapue, basse, poil court ; on rencontre cette race dans les troupeaux de Saint-Louis.

Les deux races ci-dessus ont été étudiées par Korper, vétérinaire militaire.

La race maure, race grêle, poils assez longs, dont le rendement en viande est très faible.

Les troupeaux des Maures viennent pendant la saison sèche sur les rives du Sénégal jusqu'auprès de Saint-Louis.

Le mouton dit « Sénégalais », dont on rencontre de fort beaux sujets élevés même dans Saint-Louis.

La viande de mouton est la viande de prédilection de l'indigène, aussi pendant la fête de la Tabaski (mars ou avril) en consomme-t-il des quantités considérables ; chaque famille si pauvre qu'elle soit tue le sien, c'est une véritable hécatombe de moutons. Cette fête qui est en même temps une fête religieuse, serait-elle une réminiscence

d'une antique fête que les Hébreux ont aussi célébrée, et qui constituerait pour tous les anciens peuples pasteurs le lien commun d'un primitif contact.

La plus belle chèvre du Sénégal est la chèvre peule, que l'on rencontre très peu dans les basses régions. Elle est très forte et bien domestiquée.

Une autre chèvre, celle-là très commune, c'est la chèvre naine, race très rustique des pays chauds et secs. Les chèvres au Sénégal sont utilisées comme laitières et comme viande de boucherie.

A Louga en avril 1900 avec un troupeau de chèvres du Sénégal, existait un groupe particulier de 7 à 8 têtes, à cornes droites et longues, à robe tachetée, de formes très élégantes paraissant provenir d'une antilope ; il serait sans doute très intéressant d'observer cette espèce.

L'âne est commun au Sénégal, sans être de forte taille, il est robuste, rustique, et rend d'utiles services comme porteur. On voit souvent des troupeaux d'ânes chargés de denrées et marchant librement, sans aucun harnais, simplement poussés par le conducteur qui est généralement un enfant ou une femme. L'aire de dispersion de la race serait le Soudan.

La race chevaline au Sénégal prend de l'extension, le cheval est très prisé des chefs qui n'hésitent pas à sacrifier de fortes sommes pour se procurer de beaux chevaux, et il en est de même des autres indigènes qui peuvent se permettre ce luxe. Ce goût pour le cheval, et le cheval lui-même, leur viennent sans doute de leur contact avec les peuples habitant le nord du fleuve, issus de Berbers et d'Arabes. Une des deux races que l'on rencontre semble rappeler les chevaux barbes du Nord de l'Afrique; l'autre est plus petite et d'origine inconnue. Le gouvernement vient de tenter d'améliorer la race chevaline; à cet effet un haras fut créé à Djourbel sous la direction de M. Clauzel, directeur des dépôts d'étalons de Saint-Lô, et des étalons de choix furent introduits. Cet établissement n'eut qu'une durée éphémère, car n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, il fut abandonné en 1899.

Le chameau (dromadaire), ce précieux animal des régions désertiques, ne s'élève pas au Sénégal.

Les chameaux y sont cependant très nombreux pendant la saison

sèche, et sont amenés par les Maures pour servir au transport des arachides ou autres produits. Ils viennent d'ailleurs en grande partie chargés, et retournent dans leur pays d'origine aux approches de la saison des pluies, emportant les produits d'échange. Il se tient à Saint-Louis un marché de chameaux, mais comme cet animal ne peut supporter l'humidité, il s'acclimate difficilement et la saison des pluies lui est fatale. Quelques-uns cependant résistent, ils acquièrent alors une valeur double et sont qualifiés « chameaux du pays ». Les troupeaux de chamelles avec leurs petits, viennent quelquefois paître pendant la saison sèche jusqu'aux environs de N'Diago, point situé à 17 kilomètres de Saint-Louis.

PRODUCTEUR.

Le producteur est l'indigène à quelque race qu'il appartienne, mais c'est surtout le Peul pour le Sénégal, et le Maure pour les territoires de la rive droite du fleuve.

La race peule a conservé son caractère essentiellement pastoral et de plus a communiqué en partie ce caractère aux autres races avec lesquelles elle a été en contact et en particulier aux Toucouleurs. Comme le Peul, le Toucouleur aime beaucoup le bétail, mais il est plus attaché au sol et il aime aussi beaucoup la culture; c'est ce qui manque en général aux Peuls de race pure. La race peule a cependant un groupe compact établi dans le Fouta-Djallon. Très nomade, on rencontre le Peul dans tous les endroits de la Sénégambie où il peut sans ennuis faire paître ses troupeaux. En 1886, le gouvernement dut prendre certaines mesures pour arrêter au marigot de Doué une émigration des Peuls dans laquelle tous les Peuls de la région allaient être entraînés. Les Peuls sont en assez grand nombre disséminés aux environs de Saint-Louis et dans le Cayor. Les femmes peules forment sur les marchés des centres, des groupes spéciaux bien distincts, vendant du lait et du beurre.

Le Peul pratique en général l'élevage, et un élevage suffisamment intelligent, puisqu'il a su se conserver ses races spéciales, races excellentes qui, si elles étaient perfectionnées par une sélection raisonnée, rendraient beaucoup de services. Telles qu'elles sont elles rendent des services et les Maures n'ont pas hésité, dès qu'ils ont pu l'apprécier, à adopter la race bovine des Peuls. Les Peuls

ont aussi des chevaux et depuis longtemps déjà; les Peuls riches sont réputés grands amateurs de chevaux.

La race peule n'est pas assez protégée; ne possédant en général aucun territoire, elle erre partout sur le territoire des autres et il ne devrait pas en être ainsi. Le Sénégal possède dans les nombreuses races qui le peuplent, une race ne s'occupant que de l'élevage, beaucoup plus intelligente que toute autre, qui par son contact a fait bénéficier les autres races des qualités qu'elle possède, et cette race est considérée comme une race de parias par les autres races sénégalaises, et nous avons suivi les errements des nègres. Cette race peut se fixer; le groupe du Fouta-Djallon en est la preuve, mais rien n'a été tenté dans ce but.

Un autre producteur, c'est le Maure, beaucoup moins intéressant pour nous que le Peul. Le Maure élève son bétail chez lui et vient chaque saison sèche en écouler une grande partie chez nous, c'est-à-dire dans nos possessions directes.

BŒUFS.

A une date reculée et qu'il est impossible de préciser, le Sénégal possédait déjà du bétail. Ce bétail pouvait très bien exister à l'état de domesticité chez les noirs que l'on a considérés comme étant les premiers occupants. Mais il faut admettre que les Maures par leur contact avec les habitants des rives du Sénégal, en ont introduit à l'état domestique, et surtout les Peuls d'origine évidemment caucasique, peuple pasteur par excellence, qui a conservé de nos jours son caractère de pasteur, et qui possède le plus beau bétail du Sénégal. Actuellement, fait dû à la diminution du bétail, le bétail du Sénégal est en majeure partie consommé sur place, mais il n'en a pas toujours été ainsi et des quantités assez importantes ont été exportées.

On relève en 1840 une exportation de bœufs d'une valeur de 50,800 francs.

De 1843 à 1846 inclus, il a été exporté de Saint-Louis 2,701 bœufs estimés 60 francs et 50 francs, soit une moyenne annuelle de 675 bœufs.

Saint-Louis. — De 1857 à 1866 inclus, il a été exporté 3,929 bœufs estimés 70 francs, 75 francs et 80 francs l'un, soit une moyenne annuelle de 393 bœufs.

De 1867 à 1870 inclus, il a été exporté 696 bœufs estimés 80 francs

en 1886 et 1867, 110 francs en 1868, 125 francs en 1869 et 175 francs en 1870, soit une moyenne annuelle de 174 bœufs. On ne relève plus ensuite aucune exportation de Saint-Louis.

Rufisque. — De 1868 à 1874 inclus, il a été exporté 779 bœufs estimés de 70 à 150 francs, soit une moyenne annuelle de 111 bœufs. En 1877 il a été exporté 140 bœufs estimés 60 francs l'un. Les autres exportations y compris celles de Dakar sont insignifiantes ou nulles.

Petite-Côte. — De 1868 à 1874 inclus, il a été exporté 4,081 bœufs, soit une moyenne annuelle de 583 bœufs.

De 1876 à 1885 inclus, il a été exporté 1,403 bœufs, soit une moyenne annuelle de 200 bœufs.

Les exportations de la Casamance sont insignifiantes ou nulles et il en est de même du Rio-Nunez.

Rio-Pongo. — De 1872 à 1877 inclus, il a été exporté 791 bœufs, soit une moyenne annuelle de 132 bœufs.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 346 bœufs, soit une moyenne annuelle de 115 bœufs.

Mellacorée. — Il a été exporté 15 bœufs en 1884, 146 en 1885 et 167 en 1886.

Si on jette un coup d'œil sur les exportations totales de toute la colonie on voit qu'il a été exporté de 1884 à 1886 inclus, 1,362 bœufs, soit une moyenne annuelle de 454 bœufs.

De 1890 à 1892 inclus, il a été exporté 108 bœufs, soit une moyenne annuelle de 36 bœufs.

Enfin pendant les 3 dernières années, il a été exporté 59 bœufs en 1897, néant en 1898 et 1899.

Il y a eu épizootie en 1866, 1879 et 1892.

CHÈVRES ET MOUTONS.

De 1869 à 1874 inclus, il a été exporté :

Chèvres ou moutons		Chèvres ou moutons	
de Saint-Louis.....	67 têtes.	de Casamance.....	98 têtes.
Rufisque.....	470 —	Rio-Nunez.....	174 —
Petite-Côte.....	1.918 —		

estimés 15 fr. la tête.

De 1873 à 1877 inclus, il a été exporté du Rio-Pongo, 217 têtes, chèvres ou moutons, estimés 10 francs la tête.

Si on jette un coup d'œil sur les exportations totales de la colonie on voit qu'il a été exporté :

De 1884 à 1887 inclus, 1,008 chèvres ou moutons ; de 1890 à 1893 inclus, 249 chèvres ou moutons ; de 1897 à 1899 inclus, 152 chèvres ou moutons.

PORCS.

Les populations musulmanes n'élevant pas de porcs, on ne trouve cet animal que chez les populations fétichistes ou catholiques, telles que les Sérères, les populations de la Petite-Côte et de la Casamance ; les centres d'exportation sont donc Rufisque, les ports de la Petite-Côte et Carabane.

De 1869 à 1874 inclus, il a été exporté pour une valeur de :

de Rufisque	5.023 fr.
Petite-Côte	25.341
Casamance	1.848

Comme exportation totale, il a été exporté de la colonie :

De 1884 à 1886 inclus pour une valeur de 7,005 francs ; de 1890 à 1892 inclus, 1,048 francs ; de 1897 à 1899 inclus, 382 francs.

CHEVAUX ET ANES.

En 1840 il a été exporté du Sénégal pour une somme de 14,500 francs de chevaux ; on relève ensuite quelques autres exportations de moindre valeur dont une cependant de 11,775 francs en 1890.

Pendant les trois dernières années il a été exporté :

1897.	10 chevaux	d'une valeur	totale de.	2.900 fr.
1898.	46	—	—	16.460
1899.	28	—	—	4.135

On relève quelques exportations d'ânes : 600 francs en 1874, 130 francs en 1883 et en 1899 une importante exportation de Dakar pour le Congo de 400 ânes d'une valeur totale de 30,000 francs ; de Saint-Louis, il a été exporté cette même année, 2 ânes d'une valeur totale de 100 francs.

PEAUX DE BŒUFS.

Les peaux de bœufs ont constitué un article régulier d'exportation, article aujourd'hui bien réduit par suite de la diminution considérable du bétail.

En 1789 il a été exporté pour la France, 882 peaux de bœufs, estimées 10 livres tournois l'une.

De 1794 à 1798 inclus, il a été exporté pour la France 3,267 peaux de bœufs, soit une moyenne annuelle de 653 peaux.

De 1825 à 1837 inclus, il a été exporté pour la France 3,226,394 kilogrammes de peaux de bœufs, soit une moyenne annuelle de 248,184 kilogrammes.

En 1840, il a été exporté du Sénégal 346, 745 kilogrammes.

De 1843 à 1846 inclus.....	1,704,846 kilog.	soit	426,211 kil.
De 1870 à 1877.....	1,994,575	—	249,322
De 1884 à 1886.....	1,035,244	—	345,075
De 1890 à 1892.....	275,199	—	85,066
De 1893 à 1895.....	138,799	—	46,266
De 1897 à 1899.....	74,496	—	24,832

Si on relève les périodes ci-dessus sans tenir compte de l'exportation, du Rio-Nunez, du Rio-Pongo et de la Mellacorée qui ne relèvent plus du Sénégal depuis 1889 on a comme moyennes annuelles :

1870-1877.....	152.720 kil.	1893-1895.....	46.266 kil.
1884-1886.....	120.332	1897-1899	24.832
1890-1892.....	85.066		

Il y a eu épizootie en 1866, 1879, 1892.

La diminution constante dans l'exportation des peaux, qui ne sont pas utilisées dans le pays, correspondant avec la suppression de l'exportation des bœufs vivants, indique d'une façon suffisamment claire que le bétail s'épuise au Sénégal et que l'élevage est négligé, et c'est certes à l'extension de la culture de l'arachide qu'il faut attribuer cet état de choses. La région peut encore se suffire, mais si on n'y prend garde, dans quelques années le bétail fera défaut, et c'est aux régions voisines qu'il faudra s'adresser.

La valeur du kilogramme de peaux a beaucoup baissé. De 1843 à 1846 le prix du kilogramme a varié entre 1 franc et 1 fr. 26. De 1857 à 1864 il a varié de 0 fr. 70 à 1 fr. 50. Il est tombé à 0 fr. 50 en 1865

et 1866 pour remonter à 0 fr. 80 en 1867. De 1870 à 1873 inclus, de 1 fr. 20 à 2 francs en 1873. De 1875 à 1879, de 0 fr. 60 à 1 franc. De 1890 à 1893, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70. De 1894 à 1899, la valeur du kilogramme a été fixé à 0 fr. 40.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'exportation par régions.

De 1870 à 1877 inclus, il a été exporté :

Saint-Louis et Rufisque..	868.926 kil.	moyenne annuelle	107.616 kil.
Petite-Côte.....	166.103	—	20.763
Casamance.....	194.731	—	24.341
Rio-Nunez.....	182.002	—	22.750
Rio-Pongo.....	590.813	—	73.852

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté :

Saint-Louis et Rufisque..	297.344 kil.	moyenne annuelle	99.115 kil.
Petite-Côte.....	114.344	—	38.115
Casamance.....	39.909	—	13.103
Rio-Nunez.....	143.361	—	47.787
Rio-Pongo.....	173.831	—	57.944
Mellacorée.....	225.418	—	75.138
En 1886 de Katonko.....	39.623		

De 1897 à 1899 inclus, il été exporté :

St-Louis, Rufisque et Dakar.	74.239 kil.	moyenne annuelle	24.579 kil.
Petite-Côte.....	néant		
Casamance.....	257		

PEAUX DE MOUTONS ET DE CHÈVRES.

Les peaux de moutons et les peaux de chèvres sont sans valeur, on en a exporté cependant une certaine quantité qui ont été cotées 0 fr. 50 pièce, mais depuis longtemps on n'en exporte plus.

De 1868 à 1876 inclus, il a été exporté 4,083 peaux; après 1876 les exportations deviennent nulles et on relève 50 kilogrammes pour 1899.

CORNES ET OS DE BÉTAIL.

De 1825 à 1895, on a exporté d'une façon plus ou moins régulière des cornes d'animaux qui ont été en général estimées de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le kilogramme. Les plus fortes exportations relevées sont :

5,704 kilogrammes en 1865, 4,106 kilogrammes en 1867, 10,530 kilogrammes en 1886, 4,844 kilogrammes en 1888, 4,799 kilogrammes en 1890 ; les dernières exportations ont été de 1,013 kilogrammes en 1895 et 1,485 kilogrammes en 1899.

Jusqu'en 1874, des os ont été exportés, on leur a attribué une valeur de 0 fr. 05 le kilogramme. Les plus fortes exportations relevées sont : 37,800 kilogrammes en 1866, 13,546 kilogrammes en 1873 et 93,626 kilogrammes en 1874.

LAINE.

En 1877, il a été exporté pour une valeur de 4,000 francs de tissus de laine. Ces tissus sont confectionnés par les Maures avec le poil de leurs moutons grossièrement filé au fuseau.

En 1879, il a été exporté pour 1,200 francs de laine en suint. Le peu d'exportation en laine provient de ce que le mouton du Sénégal porte une toison de poils et non de laine. La race peule seule porte une espèce de laine constituée par un poil très long, non élastique. La laine exportée provient sans doute d'une des races de moutons étrangers que l'on a essayé d'acclimater au Sénégal.

BEURRE.

L'exportation du beurre a été aussi tentée. On relève quelques petites et très rares exportations de Saint-Louis ; des exportations un peu plus conséquentes et un peu plus nombreuses de Rufisque jusqu'en 1878.

C'est surtout la Petite-Côte qui a fourni la plus forte quantité. De 1872 à 1880 inclus, il a été exporté de la Petite-Côte, 3,566 kilogrammes de beurre, soit une moyenne annuelle de 396 kilogrammes ; on relève encore une exportation de 283 kilogrammes en 1884.

SUIF.

En 1866, il a été exporté 5,113 kilogrammes de suif estimé 1 fr. 50 le kilogramme et 337 kilogrammes estimés 1 fr. 30 le kilogramme en 1868.

Autres produits

GÉNÉRALITÉS.

C'est la présence de l'or, ce produit idéal d'échange, qui nous a fait conquérir le Sénégal.

Les écrits d'Edrisi et de Léon, la dénomination de « Fleuve de l'or » (1) donnée par les premiers voyageurs au fleuve qui a été ensuite nommé « Sénégal », les lettres d'un négociant de Maroc à son correspondant de Londres (2) ont établi la renommée de la région, renommée qui ne pouvait avoir sa raison d'être qu'à une époque aussi lointaine.

La traite de l'or faisait partie du programme du gouvernement en 1818, programme comportant la mise en valeur du Sénégal.

Nos hardis marins normands exploitèrent les premiers de 1364 à 1413 régulièrement cette région, et étendirent leur rayon d'action jusqu'au golfe de Guinée. Viennent ensuite les Espagnols et peu après vint la conquête portugaise, conquête méthodique consolidée par des bulles émanant du Saint-Siège (1418-1436-1449-1454-1455-1481).

De 1626 à 1758, époque à laquelle les Anglais s'emparèrent du Sénégal et de Gorée, la côte d'Afrique fut de nouveau exploitée régulièrement par des compagnies françaises qui avaient leur siège à

---

(1) Voir le remarquable travail de L. G. Binger : *Bulletin du Comité de l'Afrique Occidentale* ; supplément au n° d'avril 1900 et suivants.

(2) Le 1er août 1591, un négociant de Maroc écrivit à son correspondant de Londres : « Afin que vous n'imaginiez pas que je m'endors sur cette affaire, où « vous aurez toute satisfaction désirable, je vous apprendrai qu'il y a seulement « dix jours, un Cahaia des Andaloux et un autre Maure de rang, que le roi fit « partir d'abord avec l'Alcaide Hamode, sont revenus de Gago, et qu'ils ont ramené « 30 mules chargées d'or. »

Le 30 août la même personne écrivait : « L'Alcaide Hamode, en s'y rendant, « était accompagné de 1.700 hommes. Après avoir perdu un tiers de son monde, « par la disette d'eau dans la traversée du désert, il atteignit la ville de Tombuctu. « Les nègres firent quelque résistance ; mais n'ayant que leurs sagaïes et leur « javelines empoisonnées pour se défendre, ils furent promptement défaits. Ensuite « Hamode poussa jusqu'à Gago, où les nègres, réunis en nombre infini, combat- « tirent vaillamment pour sauver leur pays ; cependant les Maures en triomphèrent « et leur imposèrent un tribut annuel. Le tribut de Tombuctu est de soixante quin- « taux d'or dont vous connaissez l'excellence. Hamode a rapporté, dit-on, de son « expédition, des trésors immenses ; il paraît constant qu'on y possède plus d'or « qu'en aucune autre partie de la terre et le roi de Maroc sera le plus riche souve- « rain du monde, s'il reste le maître de ce pays. »

Saint-Louis. Après la reprise du Sénégal aux Anglais et le traité réglant les droits réciproques des deux nations, de nouvelles compagnies exploitèrent le Sénégal de 1784 à 1791. Pendant la durée de ces exploitations, nos pionniers ne trouvèrent sans doute pas au Sénégal les monceaux d'or qu'ils croyaient y trouver, mais ils trouvèrent d'autres produits auxquels vint s'ajouter la traite des noirs, qui fut pendant longtemps la principale source de richesse de la Côte d'Afrique. La question de l'or laissant toujours entrevoir de superbes espérances, n'a cependant pas été négligée.

Avant nous, les Portugais avaient créé des établissements dans la région aurifère, établissements dont nous avons retrouvé les traces.

Pendant la durée de leur occupation, les Anglais ont aussi tenté l'exploitation de ces mines.

En 1698, l'établissement de Galam, ayant pour but le commerce de l'or, fut fondé par la Cie Royale du Sénégal, Cap Nord et Côte d'Afrique, et un fort (fort Saint-Joseph) fut construit en 1700 près de Dramané dans le Kaméra ; fort qui fut détruit en 1702 par les indigènes et qui fut reconstruit en 1703 à Matchana (Kénébia) sur la rive droite de la Falémé par la Cie du Sénégal. En 1715, la même Compagnie construisit le fort de Saint-Pierre de Zaïnoura (Sénondébou) sur la rive gauche de la Falémé, et elle fit en 1716 reconnaître les mines par le sieur Compagnon ; à ce sujet André Brüe, directeur, s'exprime ainsi dans son rapport : « Les mines d'or de Bam-« bouk sont en si grand nombre et si aisées à travailler, qu'ayant « envoyé le sieur Compagnon pour les reconnaître, en 1716, il a vu, « en beaucoup d'endroits, gratter la superficie de la terre en plein « champ, la laver et en tirer l'or très pur, tel que la Compagnie le « fait acheter. L'idée du sieur Compagnon est que si les mines « étaient travaillées, elles rapporteraient beaucoup plus que celles « du Pérou. »

L'exploitation fut de nouveau tentée en 1730 par la Cie des Indes qui abandonna son projet après le massacre de la garnison du fort Saint-Joseph. Cette tentative fut reprise en 1741, et en 1756 de nouvelles mines ayant été découvertes à Kélimani et Natacon, la Cie des Indes fit un nouvel effort pour exploiter ces mines et construisit 3 redoutes dans le Bambouk, effort inutile par suite de la prise du Sénégal par les Anglais en 1758.

En 1786, il ne restait plus au pays de Galam que les ruines du fort de la Cie des Indes.

En 1824, le gouvernement continua l'œuvre commencée en envoyant un explorateur qui mourut en 1825 pendant le cours de son exploitation. Cette exploitation fut continuée en 1828, mais l'explorateur envoyé manqua le but de sa mission en intervenant dans les querelles intestines de la région.

Après 1833, les statistiques indiquent un mouvement commercial sensiblement régulier provenant de l'or livré par les indigènes en échange des produits d'importation.

En 1845, Sénoudébou nous fut cédé par un traité et un fort fut construit sur l'emplacement de l'ancien fort Saint-Pierre.

En 1855, les hostilités commencèrent dans le Haut-Fleuve contre El Hadj Omar qui s'opposait à la réalisation de nos projets, et le fort de Médine fut construit. Après trois années de guerre, une expédition quitta Saint-Louis le 4 juillet 1858 pour prendre possession des mines d'or du Bambouk (mines d'or de Kéniéba). L'expédition quitta Sénoudébou le 28 juillet, et la prise de possession de ces mines fut consacrée le 18 août par un traité avec Boubakar-Saada. El Hadj Omar reparut, ce qui empêcha nos efforts de se porter sur le Bouré alors réputé pays aurifère par excellence ; et dans le traité qui intervint en 1860 avec El Hadj Omar, les régions aurifères placées sous notre protection ne se composaient que du Bondou et de la moitié Nord du Bambouk.

Le résultat de la prise de possession des mines d'or de Kéniéba ne fut pas en rapport avec l'effort considérable qui avait été fait, l'exploitation ne donna aucun résultat sérieux.

En présence d'une semblable situation qui ne donnait qu'une médiocre satisfaction matérielle au commerce de la colonie et à la colonie même, fortement éprouvés par la suppression de la traite des noirs, suppression qui devint peu à peu effective; par l'insuccès des essais de colonisation (1818-1830) ; par une crise commerciale sur la Guinée (1838-1842), et par la libération générale des captifs (1848), sans qu'aucun élément de richesse soit venu rétablir l'équilibre ; il fallait prendre un parti, et le parti qui fut jugé le plus favorable à cette situation, fut la marche en avant. Cette marche en avant proposée dans le but de créer une station commerciale sur le Niger, permettait l'occupation du Bafing, un des débouchés du Bambouk et du Bouré et, en remontant le Niger, l'occupation de la partie sud de cette dernière région.

Ce projet dangereux et coûteux sur lequel planait l'incertitude

du résultat final ne fut pas mis à exécution, mais l'idée était lancée et peu à peu s'implantait. Il reparut et en 1879 le poste de Bafoulabé au confluent du Bafing fut commencé ; le premier pas était fait.

En 1879, une nouvelle tentative d'exploitation des mines de Kéniéba fut faite par une société mais sans succès, et cette société fut mise en liquidation en 1881.

En 1880, la marche en avant fut définitivement adoptée et entraîna la conquête du Soudan, conquête qui ne fut considérée comme terminée qu'après la prise de Samory en 1898, c'est-à-dire après 18 années de luttes.

Le régime économique reprit alors ses droits, et essaya de tirer parti de cet immense territoire.

La région aurifère depuis cette conquête est redevenue le point de mire de toutes les convoitises, et les conditions d'exploration et de concession en ont été fixées par le décret du 6 juillet 1899.

Après l'or, si on passe aux autres produits, on constate que l'ivoire s'épuise et que rien ne peut y remédier.

L'effort producteur s'étant porté ailleurs, la cire est négligée et cependant ce produit mérite d'être pris en considération

Une chasse sans pitié est faite aux oiseaux, et cependant une grande partie de ces oiseaux est d'une utilité incontestable ; si on ne veut pas abandonner le Sénégal il faut lui conserver ses rares éléments protecteurs, et l'oiseau est un de ces éléments.

OR.

Toutes les tentatives faites pour exploiter la région de production de l'or n'aboutirent à aucun résultat sérieux. Est-ce le peu de richesse des gisements qui en est la cause? Cette supposition peut être vraie, mais avant de se prononcer définitivement à ce sujet, il faut attendre le résultat des nouvelles recherches qui sont actuellement entreprises par l'initiative privée.

De 1833 à 1837 inclus, il a été exporté pour une valeur de 1,437,470 francs d'or soit une moyenne annuelle de 287,494 francs.

De 1844 à 1846 inclus, il a été exporté pour une valeur de 653,274 francs, soit 217,758 francs.

De 1855 à 1859 inclus, exportation nulle.

De 1860 à 1869 inclus.....	454,808 fr.	soit	45,480 fr.
De 1873 à 1879.....	404,199	—	57,742
De 1884 à 1886.....	58,956	—	19,652

Les chiffres suivants donnent le mouvement commercial de l'or jusqu'en 1899.

Années	Francs	Années	Francs	Année	Francs
1888.....	42.429	1892.....	53.748	1896.....	145.374
1889.....	105.567	1893.....	30.435	1897.....	255.132
1890.	120.069	1894.....	66.915	1898.....	386.598
1891.	358.122	1895.....	98.664	1899.....	545.319

Il est certain que tout l'or recueilli et mis en circulation ne s'exporte pas par les seuls centres d'exportation du Sénégal, les exportations de 1884 et 1885, 18,732 francs et 27,864 francs proviennent du Rio-Pongo, du Rio-Nunez et de la Mellacorée, et indiquent matériellement ce fait. Il s'exporte donc de l'or sur tout le pourtour de la région aurifère. D'un autre côté, il est très facile d'emporter pour des sommes importantes d'or, soit à l'état naturel soit transformé en bijoux confectionnés dans le pays, sans faire aucune déclaration.

Il est notoire que des voyageurs emportent ainsi de l'or et beaucoup de bijoux confectionnés avec l'or du Sénégal.

En outre il reste dans le pays une grande quantité d'or travaillé. La sénégalaise est avide de bijoux d'or et certaines d'entre elles, les jours de fête, en sont littéralement couvertes. Il est donc particulièrement difficile si ce n'est impossible de connaître la production de la région.

On voit par les chiffres ci-dessus des augmentations (1889-91, 1896-99) qui pourraient être attribuées à une recrudescence dans l'exploitation, mais elles peuvent être attribuées aussi à un mouvement commercial soit de l'or existant et circulant dans la région, soit provoqué par des objets d'échange bien choisis, plaisant aux indigènes et contre lesquels ils ont livré l'or recueilli au lieu de le conserver ou de le faire transformer en bijoux.

La mise en valeur des placers ne serait peut-être qu'une question commerciale, l'exploitation réglementée serait faite par les indigènes, qui livreraient leur or dans certains lieux ou marchés désignés.

IVOIRE.

L'ivoire n'est pas un produit dont on peut augmenter la quantité par une exploitation quelconque ; pour qu'il soit livré au commerce,

il faut que l'indigène en se livrant à la chasse tue un éléphant ou qu'il découvre des gisements d'ossements, gisements dont il enlève toutes les parties susceptibles d'être vendues. Les gisements deviennent rares, et comme la majeure partie de l'ivoire exporté provient de ces gisements, il est à présumer que bientôt l'ivoire du Sénégal ne provenant plus que de la chasse deviendra d'une rareté excessive.

C'est un des premiers produits que nos marins normands apportèrent en France, et l'importation de ce produit créa dans la ville de Dieppe le travail de l'ivoire.

En 1789, il a été exporté du Sénégal pour la France 67,844 livres pesant d'ivoire soit 38,922 kilogrammes estimé 3 francs le kilogramme.

De 1794 à 1798 inclus, il a été exporté pour la France 70,089 livres pesant d'ivoire soit 38,922 kilogrammes estimés 3 francs le kilogrammes.

De 1825 à 1837 inclus, il a été exporté pour la France 143,964 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 11,074 kilogrammes.

De 1843 à 1846 inclus, il a été exporté 26,489 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 6,572 kilogrammes.

De 1883 à 1886 inclus, il a été exporté 6,681 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 1,670 kilogrammes.

De 1888 à 1889 inclus, il a été exporté 33,622 kilogrammes soit une moyenne de 2,802 kilogrammes.

Pendant cette dernière période la valeur de l'ivoire a été de 8 à 10 francs le kilogramme.

OBJETS DE COLLECTION

De 1858 à 1871, il a été exporté des objets de collection mais pour des valeurs minimes. L'exportation s'est légèrement accentuée de 1872 à 1874 inclus, période pendant laquelle il a été exporté pour une somme totale de 36,152 francs, soit une moyenne annuelle de 12,050 francs.

L'exposition universelle de 1878 occasionna un mouvement d'exportation assez sérieux, c'est ainsi qu'il a été exporté de 1875 à 1877 inclus pour une somme totale de 482,302 francs, soit une moyenne annuelle de 160,767 francs.

L'exposition de ces objets occasionna un mouvement qui se traduisit par une exportation de 228,649 francs en 1879.

De 1883 à 1886 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 65,305 francs, soit une moyenne annuelle de 16,326 francs.

De 1890 à 1892 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 730 francs, soit une moyenne annuelle de 243 francs.

De 1893 à 1895 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 24,859 francs, soit une moyenne annuelle de 8,286 francs.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 7,803 francs, soit une moyenne annuelle de 2,601 francs.

Une certaine quantité d'objets de collection n'est pas mentionnée dans les exportations, ce sont les objets emportés par les voyageurs, mais étant donnée la banalité de ces objets leur valeur est minime, et on ne saurait considérer l'exportation des objets de collection, sur laquelle cependant quelques espérances avaient été fondées, comme une branche sérieuse d'industrie et de commerce.

OISEAUX VIVANTS.

Vouloir faire du Sénégal une colonie agricole et en laisser détruire les oiseaux, est absolument incompatible avec le but que l'on veut atteindre. Evidemment l'exportation des oiseaux, soit vivants, soit empaillés, constitue une branche de commerce qui a sa petite importance, et dans un pays comme le Sénégal, il faut faire feu de tout bois. L'exportateur qui n'est pas un colon, puisqu'il n'existe pas au Sénégal de colons proprement dits, mais qui est un commerçant, s'inquiète peu de l'avenir d'une agriculture dont il n'a cure. Pour lui le présent seul existe, et le présent c'est son commerce. Il lui faut des oiseaux et coûte que coûte ses chasseurs doivent lui en apporter, les conséquences qui peuvent résulter de ce fait ne le concernent pas.

C'est Rufisque qui a été pendant longtemps le principal centre d'exportation des oiseaux vivants, mais depuis quelques années, c'est de Dakar que se font les plus forts envois.

Saint-Louis. — De 1861 à 1866 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 31,274 francs d'oiseaux vivants.

De 1874 à 1877 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 33,901 francs. Les exportations deviennent ensuite insignifiantes ou nulles.

Rufisque. — De 1870 à 1874 inclus, il a été exporté pour une somme totale de 97,593 francs.

En 1884, Rufisque a exporté 131,390 oiseaux vivants.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour une somme totale de 39,503 francs.

Petite-Côte. — De 1870 à 1874 inclus, il a été exporté pour une somme totale de 17,182 francs.

On relève encore 1,020 francs en 1894 et 1,000 francs en 1895.

Dakar. — De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour une somme totale de 79,582 francs.

L'exportation totale de la colonie pendant les dix dernières années (1890-1899) a été de 235,090 francs, somme qui représente environ 650,000 oiseaux, soit un enlèvement annuel de 65,000 oiseaux vivants, provenant en majeure partie du Bas-Sénégal.

PLUMES DE PARURE ET OISEAUX EMPAILLÉS.

Les plumes de parure du Sénégal, provenant en général des autruches et des aigrettes, ont depuis longtemps attiré l'attention, et à ce commerce est venu s'adjoindre celui des oiseaux empaillés dont la mention apparaît pour la première fois en 1876.

Le centre principal d'exportation, qui était d'abord Saint-Louis, vint ensuite à Rufisque et après dans la Casamance. Aujourd'hui tous les centres exportent, mais les plus fortes exportations sont faites par Rufisque et Dakar.

Saint-Louis. — De 1859 à 1864 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 79,002 francs, soit une moyenne annuelle de 13,167 francs.

De 1865 à 1870 inclus, il a été exporté pour 98,768 francs, soit une moyenne annuelle de 16,461 francs.

De 1872 à 1877 inclus, il a été exporté pour 654,809 francs, soit une moyenne annuelle de 109,134 francs.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 49,763 francs, soit une moyenne annuelle de 16,587 francs.

Rufisque. — De 1876 à 1881 inclus, il a été exporté pour 77,343 francs, soit une moyenne annuelle de 12,890 francs.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 204,569 francs, soit une moyenne annuelle de 68,189 francs.

Casamance. — De 1879 à 1881 inclus, il a été exporté pour 6,554 francs soit une moyenne annuelle de 1,092 francs.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 121,385 francs, soit une moyenne annuelle de 40,462 francs.

Il a été exporté pour une valeur de 1,000 francs en 1894 et 1,415 francs en 1895.

Petite-Côte. — De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 72,424 francs, soit une moyenne annuelle de 24,141 francs.

Dakar. — Il a été exporté pour une valeur de 2,910 francs en 1894 et 4,735 francs en 1895.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 216,084 francs, soit une moyenne annuelle de 72,028 francs.

EXPORTATION GÉNÉRALE DE LA COLONIE

	Totale — francs	Moyenne annuelle — francs
Période de 1883-1886.....	371.612	92.903
— 1890-1895.....	357.003	59.500
— 1896-1899.....	736.570	184.142

L'exportation étant exprimée en poids et en francs, il est impossible de déterminer la quantité d'oiseaux sacrifiés pour atteindre, en y joignant celle des plumes de parure proprement dite, les valeurs ci-dessus.

En 1884, il a été exporté :

de Rufisque.....	54.900	oiseaux empaillés
Petite-Côte.....	19.200	—
Casamance.....	37.282	—
Total pour les trois régions.....	111.372	—

Il faut ajouter aux quantités déclarées, les quantités non déclarées emportées par les voyageurs.

Parmi les oiseaux les plus recherchés, il faut citer particulièrement un oiseau de la Casamance nommé vulgairement Foliotocol dont la valeur sur les lieux est d'environ 10 francs l'un.

VESSIES NATATOIRES ET COLLE DE POISSON.

A Saint-Louis, où le fleuve est très poissonneux, on recueille une certaine partie des intestins de poissons, qui séchés, sont ensuite livrés au commerce sous le nom de vessies natatoires ou de colle de poisson. La valeur commerciale de ce produit est de 0 fr 80 à 1 fr. 20 le kilogramme suivant qualité.

Une des plus fortes exportations est celle de 1877 qui s'élève à la somme de 6,295 francs. De 1891 à 1895 inclus, la moyenne des exportations a été de 5,078 francs, la plus forte exportation a été de 6,501 francs en 1894.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté pour 4,692 francs, soit une moyenne de 1,564 francs.

ÉCAILLE DE TORTUE.

De 1827 à 1837 inclus, il a été exporté pour la France 1,101 kilogrammes d'écaille. En 1840, il a été exporté 53 kilogrammes estimée 25 francs le kilogramme. En 1888, il a été exporté 80 kilogrammes à 15 francs le kilogramme et en 1895 une exportation insignifiante de 0 kilog. 250.

PELLETERIE.

Une certaine exportation de pelleterie a été faite autrefois. De 1872 à 1877 inclus, il a été exporté pour une valeur totale de 9,730 francs. Les exportations deviennent ensuite insignifiantes ou nulles.

L'exportation pour 1899 a été de 180 francs.

SEL.

La colonie exportait autrefois une certaine quantité de sel, et depuis longtemps on n'en exporte plus.

Aujourd'hui on recueille toujours du sel en quantité parfois assez considérable dans les salines de Gandiole à l'embouchure du fleuve ; ce sel est l'objet d'un trafic assez actif avec l'intérieur, ce trafic remonte d'ailleurs à une date immémoriale. Les salines de Gandiole appartiennent à l'Etat et sont affermées à des particuliers.

De 1865 à 1874 inclus, il a été exporté pour 13,391 francs de sel, soit une moyenne de 1,339 francs.

CIRE ET MIEL.

La cire et le miel paraissent avoir été recueillis à une date immémoriale par les indigènes des régions boisées. Il est évident que pour que la cire constitue un des plus anciens éléments commerciaux du Sénégal, il a fallu qu'elle soit méthodiquement recueillie.

L'usage que les indigènes faisaient autrefois de la cire n'est pas bien déterminé, quant au miel il a toujours été incontestablement un produit d'alimentation. Pour se procurer soit le miel, soit la cire, l'indigène a su étudier l'abeille des régions qu'il habitait, et, sans toutefois la domestiquer totalement, il lui a fourni, dans ses endroits préférés, les refuges nécessaires à son évolution vitale. Naturellement et avec beaucoup d'intelligence l'abeille sauvage choisit sa demeure qui est généralement un vieux tronc d'arbre; l'indigène a remplacé ce tronc d'arbre par des paniers de formes diverses, sortes de ruches, qu'il a suspendus dans les arbres aux alentours des villages et dans les lieux habituellement fréquentés par les abeilles. C'est surtout en Casamance, région boisée, que l'on rencontre le plus grand nombre de ruches ainsi suspendues, on y rencontre aussi quelques rares ruchers mais qui paraissent peu fréquentés par les abeilles. L'abeille est avide du sucre contenu dans le vin de palme, aussi dans les endroits où le vin de palme est recueilli, en voit-on une grande quantité circuler autour des boulines (récipients) placées pour recueillir ce vin; beaucoup d'abeilles périssent dans ces boulines, asphyxiées sans doute par la fermentation.

Une exploitation régulière de la cire a été tentée dans la Casamance et en 1845, la cire était le principal produit de cette région. A Sédhiou, on voit encore au Souloucounda, établissement faisant actuellement partie des possessions de la Cie Française, des presses à cire abandonnées et gisant à moitié enfouies dans le sol.

En 1789, il a été exporté pour la France 22,807 livres de cire représentant une valeur totale de 34,210 livres tournois.

De 1818 à 1837 inclus, il a été exporté pour la France 623,193 kilogrammes de cire, soit une moyenne annuelle de 44,514 kilogrammes.

En 1840 il a été exporté 92,620 kilogrammes de cire.

De 1843 à 1846 inclus, il a été exporté de Saint-Louis et de Gorée 482,065 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 120,516 kilogrammes.

Saint-Louis. — De 1869 à 1876 inclus, il a été exporté 19,248 kilogrammes de cire de *toutes catégories* (à appliquer à tous les chiffres qui suivent), soit une moyenne annuelle de 2,406 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 77 kilogrammes de cire

Casamance. — De 1869 à 1876 inclus, il a été exporté 131,030 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 16,379 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 7,182 kilogrammes soit une moyenne annuelle de 2,394 kilogrammes.

En 1898, il a été exporté 7,742 kilogrammes et 36,105 kilogrammes en 1899.

Rio-Nunez. — De 1869 à 1876 inclus, il a été exporté 48,679 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 6,085 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 2,398 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 799 kilogrammes.

Rio-Pongo. — De 1870 à 1878 inclus, il a été exporté 69,010 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 7,668 kilogrammes.

De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 8,418 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 2,806 kilogrammes.

Mellacorée. — De 1884 à 1886 inclus, il a été exporté 777 kilogrammes.

Petite-Côte. — De 1868 à 1870 inclus, il a été exporté 14,790 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 4,930 kilogrammes.

De 1872 à 1874 inclus, il a été exporté 51,504 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 17,168 kilogrammes.

Rufisque. — De1869 à 1875 inclus, on relève une exportation totale de 13,368 kilogrammes.

Dakar. — De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté 18,268 kilogrammes.

Si on jette un coup d'œil sur l'exportation totale de toute la colonie on voit que :

De 1883 à 1886 inclus, il a été exporté 28,933 kilogrammes de cire, soit une moyenne annuelle de 7,233 kilogrammes.

De 1890 à 1895 inclus, il a été exporté 29,794 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 4,965 kilogrammes.

De 1897 à 1899 inclus, il a été exporté 56,481 kilogrammes, soit une moyenne annuelle de 18,827 kilogrammes.

Le commerce a divisé la cire en plusieurs catégories qui sont : Cire nette, cire mi-nette, cire brute.

On n'exportait autrefois que de la cire dite nette.

De 1840 à 1846, la valeur de la cire nette a varié de 3 francs à 3 fr. 85 le kilogramme; en général, elle a été de 3 fr. 40 .

De 1869 à 1876, les différentes valeurs ont été de : Cire nette 2 fr. 80 à 3 fr. 50, cire mi-nette 1 fr. 40 à 1 fr. 50, cire brute de 0 fr. 55 à 1 franc.

En 1885 : Cire nette 2 francs, mi-nette 1 franc, brute 0 fr. 25.

En 1899 : Cire nette 2 fr. 50, mi-nette 1 fr. 80, brute 0 fr. 80.

L'exportation du miel a été tentée surtout au Rio-Nunez et au Rio-Pongo. Depuis longtemps déjà les exportations de ce produit sont insignifiantes ou nulles. La valeur commerciale a été fixée à 1 franc le kilogramme.

ANIMAUX DIVERS.

Il a été exporté une certaine quantité d'animaux divers. Les plus fortes exportations relevées sont : 8,020 francs en 1866, 4,643 francs en 1877 et 10,125 francs en 1879. L'exportation de 1899 est de 250 francs.

CHAUX.

Les gisement coquillers du Sénégal ont été exploités en vue de la production de chaux grasse, mais les gisements des environs de Saint-Louis n'ont presque rien fourni à l'exportation, la chaux produite ayant été consommée sur place.

De 1868 à 1874 inclus, la Petite-Côte a exporté 1,475 mètres cubes de chaux (6,564 barriques) et en plus une certaine quantité de coquilles à chaux.

De 1869 à 1876 inclus, la Casamance a exporté 256 mètres cubes de chaux (1,138 barriques).

La barrique de chaux grasse du pays a été estimée de 2 fr 50 à 3 fr. 50, elle est montée à 10 francs pour revenir ensuite à 8 francs et 6 francs et finalement à 8 francs.

La dernière exportation relevée est de 130 barriques de la Petite-Côte en 1879.

POTERIE.

Citons pour terminer quelques petites exportations de poterie du pays.

Mouvement commercial.

Pour compléter les indications données par les notices sur les produits, jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble du mouvement commercial de la colonie de 1883 à 1899 inclus.

Les chiffres concernant ce mouvement et qui ont été recueillis sur place sont les suivants.

Années	Importation dans la Colonie	Exportation totale de la Colonie	Produits du cru exportés
—	—	—	—
	francs	francs	francs
1883.....	16.586.787	6.348.470	4.943.732 (1)
1884.....	28.042.002	18.116.536	12.468.158
1885....	25.037.301	29.506.134	24.065.935
1886.....	24.616.238	17.125.227	14.567.476
1887.....	25.812.675	13.944.042	9.803.357
1888.....	39.936.964	18.507.913	15.379.991
1889.....	20.921.980	15.823.929	13.122.866
1890.....	21.941.257	12.516.716	10.464.610
1891.....	19.607.638	12.948 350	10.662.589
1892.....	24.260.128	17.334.092	17.038.783
1893.....	16.885.567	17.984.730	18.650.473 (2)
1894.....	26.986.533	18.166.971	15.271.506
1895...	28.269.060	12.435.887	10.913.743
1896.....	26.175.726	19.563.065	16.234.623
1897.....	29.179.937	21.136.651	14.243.923
1898.....	33.155.550	29.146.755	20.162.257 (3)
1899.....	52.435.255	23.708.284	18.773.364 (4)

Si on établit par périodes les moyennes des produits du cru exportés, ces moyennes donneront une idée absolument positive du développement réel de la colonie.

Périodes	Francs	Périodes	Francs
—	—	—	—
1884 à 1887 inclus.	15.226.231	1892 à 1895 inclus.	15.368.626
1888 à 1891 —	12.407.514	1896 à 1899 —	17.353.442

Il n'y a donc aucune augmentation sensible ou bien déterminée.

La proportion suivante existe entre les trois principaux produits du cru exportés, totalisés pour les cinq dernières années.

	Gomme	Arachides en coques	Caoutchouc	Autres produits	Total des produits du cru exportés
	—	—	—	—	—
	francs	francs	francs	francs	francs
1895-1899..	17.953.642	50.856.821	5.152.126	6.365.321	80.327.910
Moyennes.	3.590.728	10.171.364	1.030.435	1.273.064	16.065.382

En réalité, le commerce d'exportation de notre colonie du Sénégal

ne comporte que trois produits sérieux : la gomme, l'arachide et le caoutchouc. Si on tient compte que la gomme vient des forêts des Maures, et que le caoutchouc vient en majeure partie de la Casamance, il ne reste pour le Sénégal proprement dit qu'un produit, l'arachide, qui a empêché par son extension tout autre produit de se maintenir ou de se développer.

Il résulte de toutes les comparaisons qui ont été faites au cours de ce travail, que le Sénégal ne dispose que d'un effort producteur déterminé; si cet effort se porte sur un ou plusieurs produits d'exportation, les autres produits sont négligés ou abandonnés. Il faut donc, pour que cette colonie puisse acquérir un développement commercial rationnel, augmenter, ou l'effort producteur, ou la valeur des produits résultant de cet effort.

La Métropole a fait pour le Sénégal de grands sacrifices, et jusqu'à présent le résultat obtenu n'a pas été proportionnel aux sacrifices qui ont été faits.

Esquisse géologique du Bas-Sénégal.

Le Cayor. — Toute la partie du Bas-Sénégal nommée ordinairement le Cayor, comprise entre le bassin de Saloum, la mer (abstraction faite du Cap-Vert) et la partie marécageuse formant le delta proprement dit, constitue une grande plaine sablonneuse de peu d'altitude, et à ondulations peu accentuées. Cette plaine à part la région littorale manque d'eau, et il faut parfois creuser à une grande profondeur pour se procurer cet élément vital indispensable.

La végétation peu dense est constituée par de grands arbres d'essences peu variées et clairsemés dans une végétation buissonneuse assez pauvre.

La région des Niayes (palmiers) qui forme une région littorale en arrière des dunes maritimes, fait exception, car dans cette région l'eau douce existant, soit en étangs ayant plus ou moins d'étendue, soit à une faible profondeur dans le sol, a permis à une végétation toute différente de se développer, et d'offrir un aspect que l'on peut

considérer jusqu'à un certain point comme étant celui d'une végétation tropicale assez riche.

Une partie de la région littorale située entre Rufisque et Joal se trouve dans les mêmes conditions de végétation.

La constitution superficielle du sol varie peu; la presque totalité

SÉNÉGAL. — ESQUISSE GÉOLOGIQUE

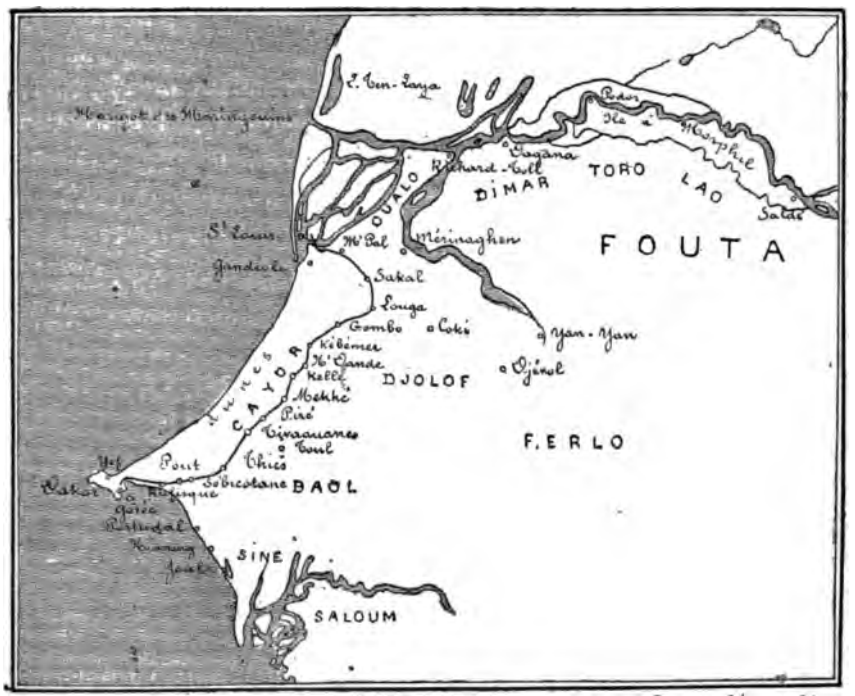

Revue Coloniale. Service Géographique.

de la surface est formée de sable siliceux plus ou moins terreux et de couleur plus ou moins foncée. Dans la région littorale en arrière des dunes, on rencontre un sol assez riche en matières organiques. Aux environs de Rufisque, affleurent des calcaires alumineux-magnésiens; ces calcaires paraissent englobés dans un terrain formé de concrétions ferrugineuses et siliceuses, analogue au terrain de Dakar, et que l'on rencontre jusqu'au delà de Thiès. Les calcaires affleurent encore sur la côte entre Joal et Nianing. Aux approches du delta

proprement dit, on rencontre des dépôts coquillers dont quelques-uns ont une assez grande étendue : au voisinage de Rao, et entre Rao et l'ancien poste de Lampsar sur le marigot de Khassac.

Le sous-sol du Bas-Sénégal est encore peu connu, et ce n'est que par les puits, creusés pour fournir l'eau, nécessaires aux stations du chemin de fer, et par les puits récemment creusés par l'Administration, dont quelques-uns sont encore en cours d'exécution (1900), que l'on peut avoir une esquisse de sa constitution.

Si on établit la coupe longitudinale de la ligne du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, en prenant l'altitude du rail et celle de l'eau des puits établis, on constate que de Rao à Kébemer la nappe aquifère est sensiblement au même niveau, niveau qui correspond à peu près au niveau de la mer servant de plan de comparaison. Après Kébemer cette nappe se rapproche de la surface du sol pour suivre les contours de l'ondulation Tivouane-Thiès; à cette ondulation, l'eau étant à une distance assez faible de la surface, la végétation est un peu plus active et un peu plus variée.

La constitution de la couche sur laquelle glisse ou gît la nappe aquifère est aussi décelée par les puits (1), considérés ici en deux groupes qui sont : le groupe de Louga et le groupe de Thiès, ainsi dénommés parce qu'ils appartiennent au cercle de Louga ou au cercle de Thiès.

Groupe de Louga. — *Puits du poste de Louga.*

Le sol est à une altitude de $40^m,40$; de cette cote $27^m,00$ c'est la couche sablonneuse proprement dite, on rencontre ensuite une couche argileuse de un mètre d'épaisseur. De la cote $26^m,00$, à la cote $24^m,00$, sable avec concrétions siliceuses. De la cote $24^m,00$ à la cote 21^m00, sable compact jaune ou blanc. De la cote $21^m,00$ à la cote $10^m,00$, sable argileux avec concrétions argileuses. De la cote $10^m,00$ à la cote $7^m,00$, sable argileux avec rognons ferrugineux. De la cote 7^m00 à la cote $4^m,00$, sable jaune ou jaune et blanc. De la cote $4^m,00$ à la cote $0^m,00$ (niveau de la mer), sable argileux avec rognons ferrugineux. La nappe d'eau se rencontre à la cote $0^m,04$. Les calcaires se rencontrent à la cote $0^m,00$ et deviennent compacts à la cote — $2^m,00$ qui est celle du fond du puits. Ces calcaires contiennent quelques fossiles ou débris de fossiles parmi lesquels on reconnaît une ostrea.

(1) Excepté pour les puits des postes de Louga et de Thiès, les termes concernant les couches sont les termes propres des renseignements recueillis ou communiqués à l'auteur.

Puits de Coki. — Jusqu'à une profondeur de 15m,90, couches sablonneuses. De 15m,90 à 20m,95, couches sablonneuses mélangés de cailloux roulés et pyriteux. De 20m,95 à 22m,10, sable argileux, graveleux. A la profondeur 22m,10, roche très dure veinée de sable gris-blanchâtre ; profondeur du puits 22m,60.

Puits de Djévol, 1894 (frontière du Djolof et du N'Diambour). — Jusqu'à une profondeur de 4m,40, sable. De 4m,40 à 4m,80, sable graveleux. De 5m,80 à 6m,20, sable mélangé de cailloux roulés pyriteux. De 6m,20 à 10m,25, argile sablonneuse et marneuse mélangée de cailloux roulés pyriteux. De 10m,25 à 11m,50 sable veinée d'argile marneuse et de cailloux roulés pyriteux. De 12m,50 à 25m,00, grès blanc siliceux contenant du carbonate de chaux. De 25m,00 à 29m,00, calcaire très dur contenant une grande quantité de carbonate de chaux. Profondeur totale du puits 31m,10.

Puits de Djévol, 1899. — Jusqu'à 18 mètres de profondeur, sable, marne et calcaire marneux. De 18 à 40 mètres, roc.

Puits de Haffé (Djolof). — Jusqu'à 12 mètres de profondeur, sable, marne et roches ferrugineuses.

De 12 à 20 mètres, calcaire marneux. De 35 à 36 mètres de profondeur, sable et marne. De 36 à 57 mètres, fonds du puits, calcaire marneux et ensuite roc dur.

Puits de Bayen-Tiasdé. — Jusqu'à 18 mètres de profondeur, couche de sable. De 18 à 33 mètres, roche calcaire et roc dur.

Puits de Bakalé. — De 17 mètres de profondeur, sable et binite (argile).

Puits de Uiomré. — Par 21 mètres de profondeur, sable et marne.

Puits de Thiéleyman. — Par 15 mètres de profondeur en plein sable.

Pas de renseignements sur les couches du puits de Toucougneul (170 kilomètres de Louga extrémité orientale de Djolof) commencé en juillet 1899 et atteignant au commencement de 1900 une profondeur de 33 mètres.

Groupe de Thiès. — *Puits de Thiès.*

Jusqu'à 2 mètres de profondeur, sable. De 2 à 12 mètres, roche ferrugineuse analogue aux roches de Dakar.

Puits de Toul, à 28 mètres, calcaire marneux avec traces de fossiles.

Puits d'Habi, à 26 mètres, calcaire avec traces de fossiles.

Puits de Tondale, à 30^{m},40, calcaire marneux.

Puits de Mérina, à 35 mètres, terrain ferrugineux avec couche d'argile.

Puits de Pont-N'Diy, à 40^{m},50, terrain ferrugineux légèrement humide.

Puits de Tougoul, à 25 mètres, terrain marneux.

Les renseignements fournis par ces deux groupes de puits permettent de constater que la nappe aquifère gît ou glisse sur des roches calcaires servant de base aux terrains sablonneux plus ou moins mélangés d'argile qui constituent la partie supérieure.

Si, partant d'une ligne perpendiculaire à la plage et sensiblement perpendiculaire à la direction de Thiès-Louga, cette ligne passant par Kébemer, l'altitude de la surface croît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la région littorale vers le Djolof, au delà de la ligne Thiès-Louga, d'après les indications des puits Coki-Djévol, la couche calcaire se rapproche de la surface. Cette couche ayant une certaine pente générale, l'eau ne séjourne pas, glisse et vient s'accumuler dans le sol au niveau de la mer, dont la trace d'après les données connues formerait le long de cette pente une ligne passant à peu de distance à l'Est de la ligne Kébemer-Louga.

Si de Kébemer on se dirige sur la perpendiculaire vers le Djolof, la végétation se transforme et l'on rencontre certains acacias caractéristiques de la région désertique ; si au contraire de Kébemer on se dirige vers le littoral, la surface du sol arrive en suivant sa pente générale en contact avec les gisements d'eau douce, et constitue la région littorale Yof-Gandiole, où la végétation est active et variée.

Les eaux de l'ondulation de Thiès, s'accumulent à la base de cette ondulation, contribuent au développement de la végétation de l'extrémité S-O. de la région littorale Yof-Gandiole et leur présence a donné naissance à une autre zône de végétation active qui est la zone Pont-Joal.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE — *Coupe longitudinale de la voie ferrée et indication de la profondeur de la nappe d'eau*

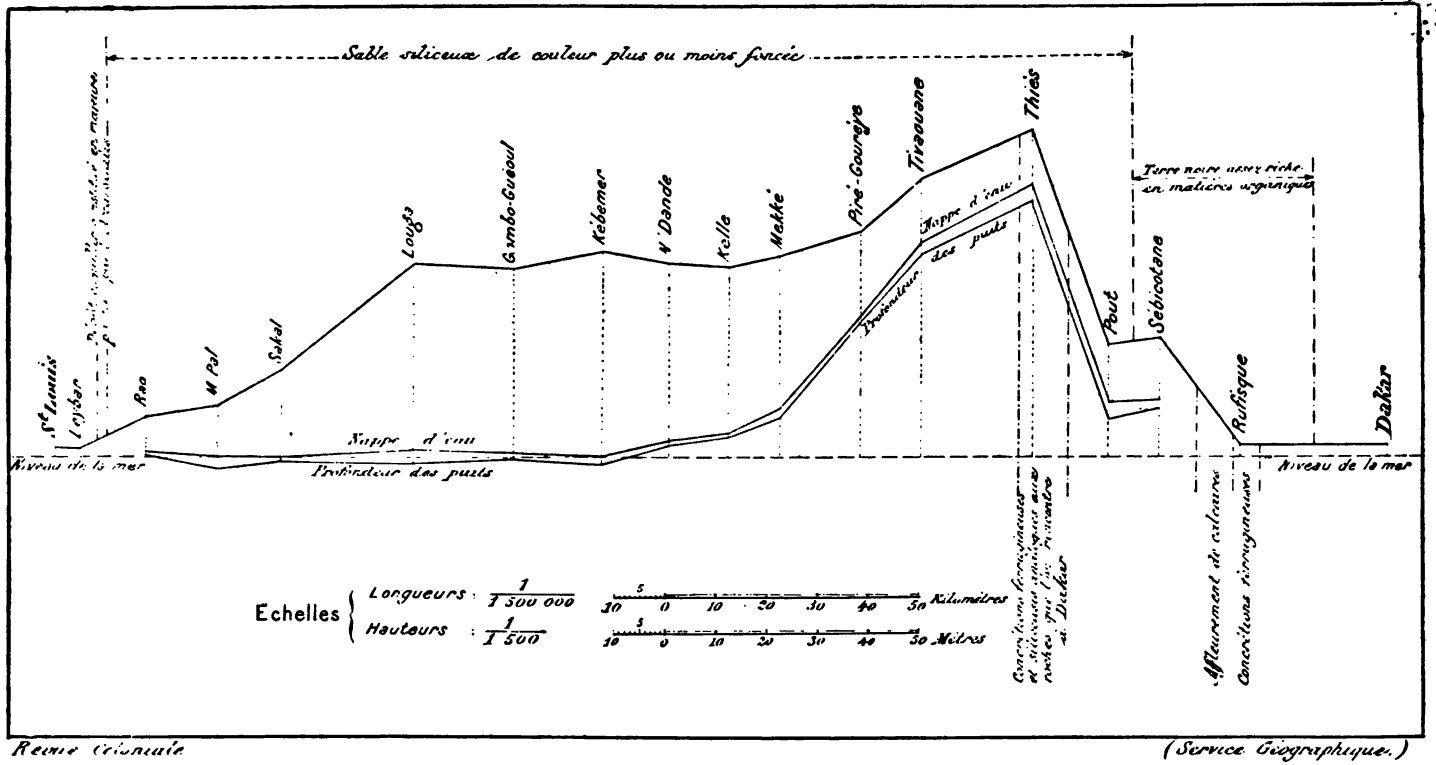

Revue Coloniale (Service Géographique.)

Dans la direction de Rufisque, la ligne de partage des eaux de l'ondulation de Thiès serait la région de Pont. La région de Pont donnait autrefois naissance à deux petits cours d'eau ou écoulements d'eau, l'un ayant comme direction générale le Nord-Ouest, l'autre ayant comme direction générale Sud-1/4-Est, s'infléchissait en rencontrant l'ondulation de Portudal pour reprendre une direction générale Sud-Ouest et se diriger vers la mer.

Les calcaires que l'on rencontre ne sont pas de même nature. Les calcaires de Louga, de Toul et de Habi (groupe de Thiès), sont fossilifères ; les calcaires affleurant à Rufisque sont différents, ne contiennent pas de débris fossiles et on y remarque des dendrites. C'est au voisinage du soulèvement basaltique du Cap-Vert, bien caractérisé à Gorée, qu'il faut attribuer la constitution particulière des calcaires de Rufisque qui ont dû subir une action métamorphique.

Les calcaires qui affleurent entre Joal et Nianing contiennent de l'acide phosphorique, certains échantillons ont donné 21 0/0 de cette matière.

C'est sans doute aussi à la présence du basalte qu'il faut attribuer l'ondulation de Thiès qui au premier abord paraît anormale.

Les basaltes n'ayant apparu dans la croûte terrestre qu'après la période crétacée et les calcaires du Bas-Sénégal se trouvant en contact avec le basalte, on peut, faute d'informations plus précises, rattacher ces calcaires à la période tertiaire, et les terrains sablonneux qui leur sont superposés à l'époque quaternaire et actuelle.

Esquisse ethnographique.

Les quelques documents historiques que l'on possède, les traditions et les études ethnographiques qui ont été faites (voir particulièrement : *Les peuplades de la Sénégambie*, par Bérenger-Férand; *Grammaire et vocabulaire de la langue Poul*, par Faidherbe) et autres études, permettent de déterminer d'une façon suffisamment précise, les grandes lignes de l'évolution des diverses races qui sont actuellement répandues dans la Sénégambie.

Tous les éléments que l'on possède, réunis, ne permettent pas de remonter à une époque très reculée, cependant pour les Maures et les Peuls l'époque jusqu'à laquelle on peut les suivre est beaucoup plus éloignée que celle des autres peuplades.

Pour le Sénégal proprement dit, les races que l'on peut considérer comme autochtones sont les races ouolove, soninké et la race malinké qui ne serait qu'une fraction de la race soninké possédant des instincts guerriers qui lui ont permis de se spécialiser et de prendre une grande extension.

Ces races avaient pour voisins : les Maures, les Peuls, les Bambaras, les Bagnouns et Feloupes, et d'autres peuplades habitant la région littorale aujourd'hui habitée par les Papels, Nalous, Bagas, Sousous, Balantes, Landoumans, etc.

Les peuples ayant joué le rôle envahisseur sont, les Peuls, les Bambaras, les Malinkés et les Maures.

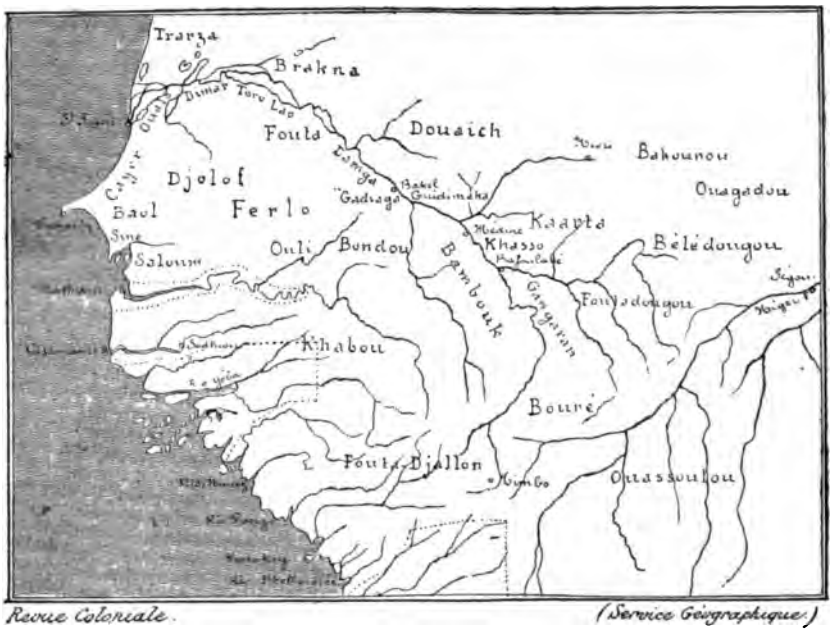

Indications des diverses régions.

Maures. — Les tribus maures, Trarza, Brakna et Douaïch sont constituées par des éléments divers, dans lesquels on retrouve le Berber, l'Arabe et le Nègre, mêlés à différents degrés.

Les berbers Zénaga ont été les premiers en contact avec la race noire qui habitait les deux rives du Sénégal, et ils ont été les premiers intermédiaires commerciaux entre les Nègres et les Berbers du Nord de l'Afrque. La date des migrations des Zénaga vers les rives du Sénégal n'est pas bien connue, mais s'il est vrai que le chameau n'a été introduit en Afrique qu'au IIIe siècle, c'est après cette date qu'il faut placer celle de leurs premières migrations.

L'empire Berber fut célèbre et sa puissance en Afrique considérable, mais cet empire tomba sous les Arabes qui, au VIIe siècle, commencèrent à envahir le Nord de l'Afrique et dont une de leurs tribus, les Beni-Hassan, arriva au XIIIe siècle sur les rives du Sénégal. Les Zénaga ne purent lutter et subirent la domination des Beni-Hassan;

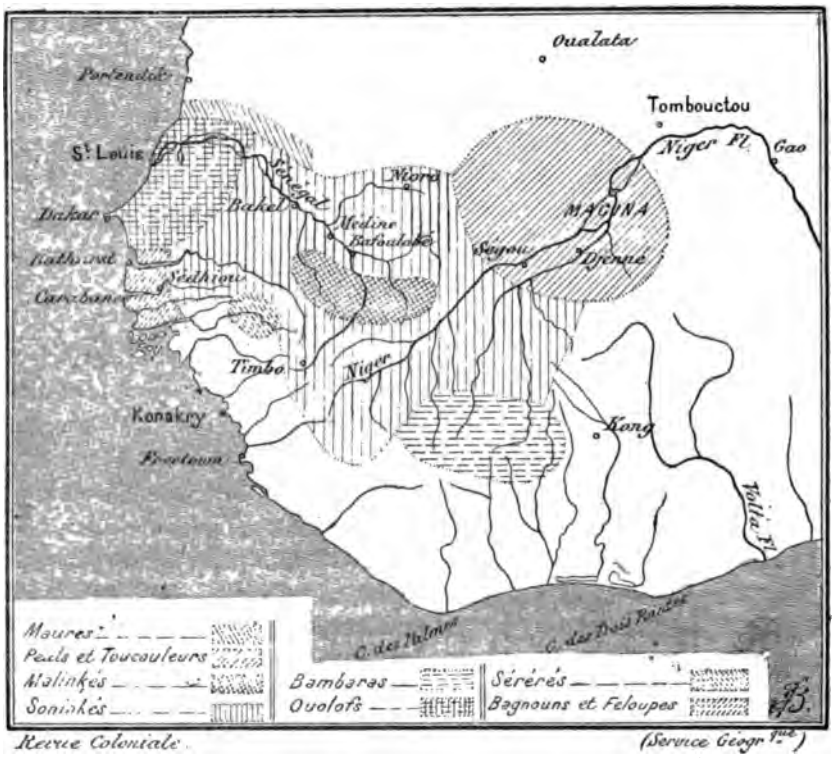

Habitat primitif des diverses races.

une fraction Zénaga, celle des Douaïch, fut refoulée vers le haut du fleuve où elle se reconstitua et où elle a conservé une grande partie de son caractère primitif.

Les Maures occupent encore jusqu'à Bakel la rive droite du fleuve dont ils ont chassé les populations sénégalaises. Ils avaient commencé l'envahissement de la rive gauche par le Oualo; leur influence grandissait et s'étendait, mais par suite de notre intervention ils durent abandonner totalement cette rive.

Dans le Bas-Sénégal, ils ne fréquentent les abords du fleuve que pendant la saison sèche, et retournent vers le Nord avec leurs troupeaux au début de la saison des pluies.

On les rencontre par petits groupes plus ou moins stables, disséminés dans le Oualo, le Djolof et une partie du Cayor.

Peuls (1). — Les caractères extérieurs de la race peule, dans le type considéré comme pur, se rapprochent beaucoup des caractères extérieurs de la race indo-européenne, et la tradition fait présumer qu'ils eurent le Nord-Est et le Fezzan comme points de départ de leur dispersion vers le Sud de l'Afrique. D'un autre côté, la comparaison de la langue peule avec la langue malaise, ne permet pas, comme certains observateurs l'avaient cru, de rattacher la race peule à la race malaise ; en outre, le Peul n'a pas trace de l'obliquité interne des yeux qui existe chez le Malais. Il paraît donc rationnel de rattacher le type peul au type indo-européen. Considéré comme tel, il faut que le Peul ait eu pour habitat, à une époque éloignée évidemment, une région quelconque du Nord de l'Afrique, et il aurait été refoulé de cette région par les Berbers qui sont cependant considérés comme étant les premiers représentants de la race blanche ayant occupé le Nord de l'Afrique.

Les Peuls devaient peupler une partie de cette région avant les Berbers, puisque ces derniers, en s'étendant dans le Sud, ont rencontré un royaume peul, le royaume de Ghanata, fondé au IIIe siècle dans la région du Niger et qui comptait 22 princes à l'avènement de l'Islamisme (622). D'où seraient venus ces Peuls ?

On admet que les Berbers occupaient le Nord de l'Afrique avant que les Phéniciens vinssent créer des établissements sur la côte. Or les Phéniciens faisaient du commerce par caravanes avec les populations de l'intérieur de l'Afrique ; à cette date reculée les routes étaient donc connues et les entrepôts commerciaux pour la région Sud étaient chez les Phéniciens, Auzia, Sitifis (Sétif) Cirta (Constantine) Capsa (Cafza), Tisdrus, Zama (Zouarim), Théveste.

Les Peuls fuyant la domination ou l'invasion auraient émigré vers le Sud, soit du Fezzan, soit des régions voisines de l'Atlas algérien et de l'Aurès ; ils avaient connaissance des routes et savaient par la tradition qu'au delà du désert il existait des contrées où ils trouveraient des conditions d'existence à peu près identiques à celles de la région qu'ils étaient forcés d'abandonner.

---

(1) Peul, Poul, Poular, Foul, Foulah, Foulan, Fellah, Fellatah, Fellan, Fellatin les Peuls : Foulbé).

Les Peuls n'abandonnèrent pas sans luttes leur patrie primitive, et ce ne fut pas non plus sans luttes qu'ils prirent possession d'une certaine partie de la région soudanienne.

Les noirs ne purent tenir tête à cette race fière et belliqueuse, qui avait préféré la lutte et l'émigration, à la domination d'une autre race. Ils y arrivaient affaiblis, mais ayant pour eux leur supériorité morale, ils vainquirent et dominèrent. En nombre trop restreint pour les populations qu'ils envahissaient, ils s'y noyèrent; une partie de leur race se transforma au contact de ces populations et reparut vigoureuse, en conservant ses qualités particulières dans les Toucouleurs ; l'autre partie dans laquelle le type primitif s'est conservé surtout dans la classe élevée, s'est disséminée et a gardé son caractère pastoral ; cependant quelques fractions ayant rencontré des régions plus fertiles, se sont fixées dans ces régions.

Aujourd'hui, on rencontre le Peul pasteur, en groupes plus ou moins compacts, partout où il peut sans ennuis faire paître ses troupeaux.

Le Peul n'est pas aimé des nègres qui redoutent son intelligence, un dicton sénégalais dit que : Si une femme peule entre dans une maison même à titre d'esclave, elle finit par gouverner la maison.

Soninkés. — La principale fraction du groupe est la fraction formée par les Sarracolais, les autres fractions bien moins importantes sont les Khassonkés et les Djallonkés; on peut donc considérer les Sarracolais comme Soninkés proprement dits, en faisant abstraction du groupe Malinké, détaché de la souche commune et qui s'étant constitué en corps de nation, doit être traité à part.

Les traditions du Khasson, du Fouta-Djallon, de la Casamance et des Rivières du Sud disent que les Soninkés étaient les premiers possesseurs du sol et occupaient les hauts plateaux depuis le Sahara jusqu'à Sierra-Leone.

La race soninké, race douce, paisible, adonnée à l'agriculture et au commerce n'était pas en mesure de résister à l'envahissement des races conquérantes qui convoitaient son territoire. Elle céda devant l'invasion, se dispersa et subit sans trop de révolte la domination des envahisseurs.

Aujourd'hui les Soninkés existent toujours dans toute l'étendue de leur ancien territoire, mais sans cohésion proprement dite et disséminés au milieu des autres races.

Malinkés. — Les Malinkés ou Mandingues auraient eu pour habitat primitif la région aurifère (partie du Bambouk, Bouré, Gangaran), région particulièrement convoitée par tant de peuples divers.

Ayant des Soninkés l'instinct commercial et agricole, et possesseur d'une région lui fournissant l'or, le groupe Malinké se trouvait dans les conditions nécessaires pour prendre une grande extension.

La Casamance et la Gambie ont conservé par la tradition le souvenir de leur mouvement d'extension qui eut lieu vers le xve siècle, mouvement qui a refoulé vers les basses régions littorales, les peuplades actuellement connues sous le nom de Sérères, Bagnouns, Feloupes, Papels, Nalous, Bagas, Sousous, Balantes, Landoumans, etc.

L'extension des Malinkés dans cette région eut plus ou moins de retentissement, et c'est principalement dans le Haut-Sénégal et le Haut-Niger que cette extension prit de l'importance, car là, les Malinkés se heurtaient à des peuples qui étaient en rapport commercial avec l'Europe, même par le Nord de l'Afrique.

En l'an 1100, ils envahirent le Bambouk. Au xiiie siècle, en contact avec l'antique royaume de Ghanata ou Ghana, au moment de la décadence de ce royaume, ils le conquirent. Au xive siècle, ils s'emparèrent des rives du Niger, du royaume de Songhay dont l'établissement remonte au vii siècle, et de Tombouctou ; une seule ville résista ce fut Djenné.

Le royaume de Mali (d'où malinké, homme de Mali) eut ensuite ses revers, et, au xve siècle, les Berbers s'emparèrent de Tombouctou que ce royaume ne pouvait plus défendre ; le royaume de Songhay secouant le joug malinké, s'empara ensuite de Tombouctou, étendit ses conquêtes sur les rives du Niger et prit même Djenné que le royaume de Mali n'avait jamais possédé. La puissance des Malinkés se trouvait dès lors anéantie dans cette région, ils furent refoulés ou absorbés et historiquement disparurent.

Aujourd'hui on rencontre les Malinkés plus ou moins mélangés aux autres races, sur le versant du Sud-Ouest du pâté montagneux du Fouta-Djallon et dans toute la région aurifère (partie du Bambouk, Bouré, Gangaran), leur habitat primitif.

Samory, le dernier almamy qui essaya de s'emparer du Haut-Niger (1881-1885), était un mandingue.

Bambaras. — L'habitat primitif des Bambaras aurait été une partie de la haute région à l'Ouest de Kong, située approximative-

ment entre les 7° et 11° longitude Ouest et entre les 8° et 10° de latitude Nord.

Au XVIIe siècle, les Bambaras n'ayant pas encore embrassé l'Islamisme furent envahis par les Mandingues et les Toucouleurs qui, à main armée, cherchaient à les convertir. Ils émigrèrent en envahissant vers le Nord la région habitée par les Sarracolais qui alors convertirent leurs envahisseurs.

Doués de grandes aptitudes militaires et possédant par la religion qu'ils avaient embrassée la cohésion qui leur manquait auparavant, ils se constituèrent en corps de nation et étendirent leur autorité sur toute la région y compris le Macina ; au XVIIIe siècle, ils eurent Ségou pour capitale et envahirent le Kaarta. Ils ne purent néanmoins tenir tête aux Toucouleurs qui en 1818 leur enlevèrent le Macina, et, en 1861, El-Hadj-Omar détrôna le dernier bambara.

Aujourd'hui on rencontre les Bambaras dans le Guimbala arrosé par le Koli-Koli, et à l'Est de cette région ; ils constituent là le fond de la population. On les rencontre dans les mêmes conditions au Kaarta. Dans le reste de leur ancien royaume, ils sont plus ou moins disséminés et mélangés aux autres races, et surtout aux Sarracolais.

On les rencontre encore dans la région qui fut leur habitat primitif, mais très mélangés car dans cette région c'est le type Mandingue qui domine.

Toucouleurs. — Selon les anciens écrivains, le royaume de Ghana était situé à l'Orient de la grande rivière centrale qu'on appelait le Nil des nègres, aujourd'hui le Sénégal ; les habitants de ce royaume étaient la race peule. A l'Ouest du royaume de Ghana se trouvait le pays de Tocrour traversé par le Nil des Nègres. Le mot berbère Tocrour, Tekrour transformé par la prononciation soudanienne en Tokoror, Tokolor, a été plus tard prononcé Toucouleur. Les Arabes ont prononcé Tekrouri (Tekarir au pluriel) qui aurait comme signification : Soudanien musulman.

Les Peuls auraient été en effet les premiers en contact avec les populations musulmanes, et ces populations les auraient désignés sous ce nom.

Le nom proprement dit de Peul, Poul, Poular, Foul, Foulbé, était celui de la race peule avant sa conversion à l'Islamisme et a été réservé aux Peuls considérés comme étant de race pure tandis que

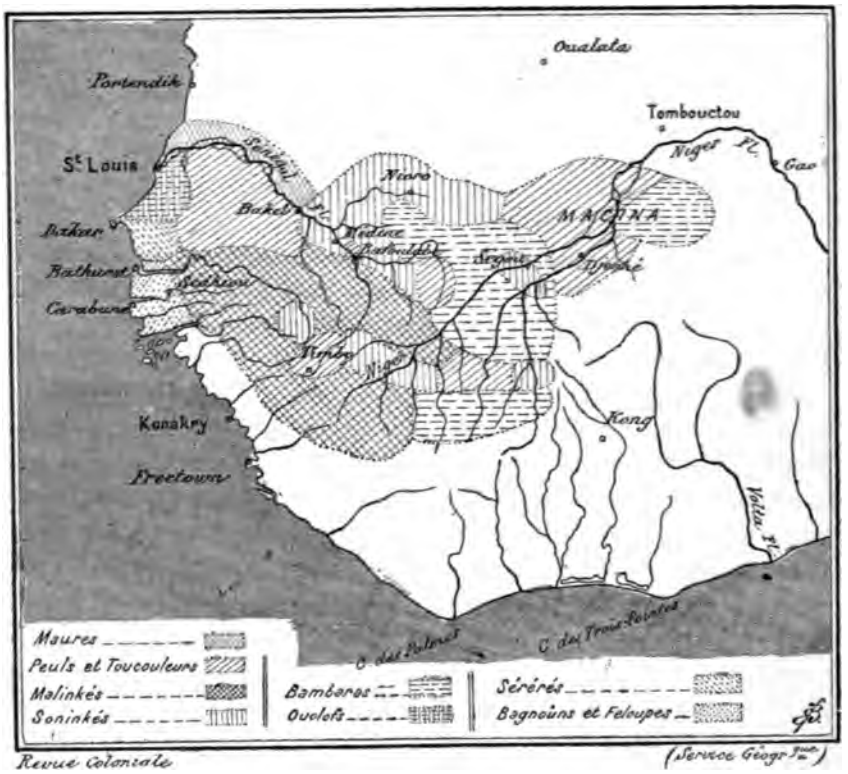

Habitat des diverses races après l'envahissement des Peuls, des Malinkés, des Bambaras et des Maures.

celui de Toucouleur a été appliqué à la fraction peule plus ou moins modifiée par le contact des populations qui avaient été envahies.

La dénomination actuelle de Toucouleur remonterait donc à l'époque où par suite de leur extension les peuplee du Nord de l'Afrique ayant émigré vers le Sud se seraient heurtés aux Peuls dans le voisinage du Niger ou du Sénégal. Il est donc rationnel de comprendre le Toucouleur dans la race Peule; il a d'ailleurs, tout en perdant une partie des caractères physiques, conservé le langage, l'audace et l'intelligence de cette race, tout en s'assimilant les qualités des races envahies.

La situation géographique du royaume de Tocrour, traversé par le Sénégal, dont la capitale portait le même nom, et dont les principales

villes étaient Sala et Berissa, n'est pas bien connue et on ne peut guère suivre l'évolution des Toucouleurs qu'après leur établissement dans le Fouta sénégalais, ou Fouta-Toro, ou encore Toro, fait qui remonterait au XVIIe siècle.

A cette époque le Fouta qui faisait partie du royaume Djolof fut envahi, et le royaume toucouleur fut définitivement constitué au XVIIIe siècle par Abdou-el-Kader. Ce royaume fut gouverné par un chef suprême politique et religieux qui fut nommé El-Emir-el-Moumenin (prince des croyants) dont provient le mot de Almamy qui a servi plus tard à désigner ce chef.

Solidement installés dans le Fouta sénégalais, et ayant à leur tête un chef grandi par le prestige religieux, les Toucouleurs firent de cette région le foyer d'où les marabouts prêchant la guerre sainte partirent pour conquérir les régions voisines et le centre de l'Afrique.

Ils échouèrent dans l'invasion du Cayor, mais ils réussirent dans le Bondou, le Fouta-Djallon, et au commencement du XIVe siècle ils s'établissaient entre le Niger et le Tchad. A la même époque ils s'établissaient également sur le Niger entre Tombouctou et Ségou et en 1825, ils s'emparaient de Tombouctou qui restait en leur possession directe jusqu'en 1844 et sous leur domination par la convention de 1846.

De 1855 à 1860, l'Almamy El-Hadj-Omar, refoulé par nous, envahit le Kaarta et Ségou, et en 1862, maître du Macina, il réclama le tribut de Tombouctou.

Après cette date qui est aussi celle de la mort de El-Hadj-Omar, nos troupes au Sénégal et sur le Niger eurent encore à soutenir de nombreuses luttes contre les Toucouleurs.

Ouolofs. — Les Ouolofs avaient pour habitat primitif les deux rives du Sénégal jusqu'à l'extrémité Est de l'île à Morphil, une partie du Fouta sénégalais, le Toro et le Dimar, le Djolof, le Oualo, le Cayor, le Baol, le Sine et le Saloum, en un mot tout le Bas-Sénégal jusqu'au bassin de la Gambie.

Ils furent refoulés par les Toucouleurs, par les Maures qui envahirent même une partie de la rive gauche. Ils furent envahis au Sud par les Sérères fuyant l'invasion Mandingue.

Tout le Bas-Sénégal, du fleuve au bassin de la Gambie, était encore au XVIIe siècle constitué en corps de nation sous l'autorité du

roi du Djolof (Bour-ba-Djolof). Les différentes fractions de ce royaume se rendirent ensuite indépendantes.

On rencontre aujourd'hui la race ouolove dans cette région jusqu'au Dinar ; dans la région envahie par les Sérères, quoique ces derniers soient les plus nombreux, c'est le Ouolof qui constitue la fraction dirigeante.

Sérères. — Le pays Khabou, situé entre les 15° et 16°30 de longitude Ouest et par 12°30 de latitude Nord, aurait été l'habitat primitif de la petite fraction sérère. Refoulés par les Mandingues vers le XVe siècle, ils envahirent une partie de la région occupée par la race ouolove, se mélangèrent à cette race et acceptèrent sa suprématie.

On rencontre aujourd'hui les Sérères entre le bassin de la Gambie et la parallèle du Cap-Vert.

Rôle de l'Islamisme.

Sans institutions, sans religion, c'est-à-dire sans lien commun et par conséquent sans cohésion ni esprit d'unité, les races noires du Sénégal étaient à la merci du premier conquérant qui se présenterait avec une organisation même embryonnaire. Cette cohésion ou cet esprit d'unité qui leur manquait, l'Islamisme le leur apporta, et les premiers adeptes de la nouvelle religion ayant été les Peuls-Toucouleurs, cette race, sans notre intervention, aurait constitué sur le Sénégal, et sur le Niger, un puissant empire en subjuguant les races noires.

L'Islamisme a donc fourni à ces populations l'élément qui leur manquait pour se constituer en corps de nations, et permettre aux fractions guerrières par instinct d'entamer entre elles la lutte pour se créer un domaine ou pour obtenir la suprématie politique et religieuse. Au commencement du XVIIIe siècle, l'institution de l'Almamy, chef politique et religieux, constitua un pas décisif dans cette voie. Au XIXe siècle, notre mouvement d'expansion se heurta à cette institution déjà formidable et la renversa après une longue lutte, ramenant ainsi à l'abri de notre drapeau et sur un pied égalitaire, les différentes races éparses et déjà presque confondues.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

DES PRINCIPALES RACES

DU

SÉNÉGAL

Caractères généraux des principales races du Sénégal.

NOTA — Une grande partie des éléments ci-dessous ont été recueillis dans l'ouvrage : Les peuplades de la Sénégambie, par BÉRENGER-FÉRAUD.

ARTIES	OUOLOF	SONINKÉ (Sarracolais, Kassonké, Djallonké)	MALINKÉ (Mandingue)
Teint	Noir luisant.	Marron foncé tirant un peu sur le rouge dans la race la plus pure ; tirant sur le noir quand ils ont été mélangés. Teinte uniforme tant pour les parties couvertes que pour les parties découvertes.	Teint brun olivâtre (chocolat). Teinte uniforme tant pour les parties couvertes que pour les parties decouvertes.
Cheveux	Laineux et crépus, les hommes se rasent la tête.	Plutôt laineux que crépus, pouvant chez les hommes devenir assez longs pour former des tresses; chez les femmes ils peuvent être tressés et nattés, et relevés sur la tête en forme de casque.	Laineux et crépus, suceptibles d'un certain développement qui permet de les tresser.
Barbe	Rare et clairsemée	Plus longue et plus fournie que chez le Ouolof.	Plus longue et plus fournie que chez le Ouolof.
Front	Peu ou pas fuyant.	Fuyant.	Front moins saillant que chez le Peul mais plus large et légèrement fuyant.
Nez	Épaté, mais assez bien fait.	Épaté et écrasé à sa racine, narines séparées et obliques comme chez le Bambara, moins bien fait que chez le Ouolof.	Large, écrasé à la base et présentant à l'extrémité les orifices béants des narines formant deux ovales parallèles.
Lèvres	Grosses, saillantes, couleur noire plus mate que la couleur de la peau du visage.	Renversées, volumineuses, noires poussées au dehors.	Grosses et renversées au dehors.
Prognatisme	Machoire peu saillante, menton à peine fuyant, dents incisives presque verticales, prognatisme minimum de la race noire.	Obliquité bien marquée des incisives, menton fuyant à peine accusé, prognatisme bien marqué.	Machoire volumineuse, incisives obliques, menton commençant à fuir et s'effacer, prognatisme très accentué.

Musculature et stature....	Membres inférieurs grêles, membres supérieurs fortement musclés, stature haute.	Membres bien proportionnés à la taille sans présenter la musculature athlétique des Ouolofs et des Bambaras Mollet grêle et moins développé que chez le Bambara.	Taille élancée et élevée, système musculaire bien développé, membres inférieurs assez grêles, mollet peu développé.
Odeur.....	Sui generis.	Sui generis.	Sui generis.
Tatouage.....	»	»	»
Divers...	Bassin assez oblique par rapport à la colonne vertébrale chez les femmes surtout, ce qui fait que leurs fesses font une saillie très accusée. Les seins des femmes sont pyriformes, tombent et prennent un grand développement après la maternité.	Femmes, mêmes seins que chez les Ouoloves.	Femmes, mêmes seins que chez les Ouoloves.
Aptitudes principales.....	Caractère d'une grande apathie et d'une extrême paresse. Doux, imprévoyant, inconstant, orgueilleux et vain, aime les fêtes, aime surtout la louange. Le Ouolof est très brave et très entreprenant, et susceptible de dévouement. Condition de la femme tout à fait inférieure. Cultivateur et pêcheur.	Race douce, peu irascible, pouvant subir sans révolte brutale la volonté des peuplades plus guerrières, quoique ayant une répulsion incontestable et bien marquée pour les autres nègres. Intelligence plus développée que chez le Ouolof, le Mandingue et le Bambara, esprit plus doux et plus accessible aux sentiments affectueux. A quelques idées abstraites que le noir inférieur ne comprend pas. Paisible, travaillant volontiers, a de l'ordre et de l'économie, possède deux aptitudes particulières : l'amour de l'agriculture et le goût des voyages lointains et des émigrations temporaires ou permanentes En résumé, race tranquille, douce, travailleuse et commerçante. Condition inférieure pour la femme.	A l'instinct du commerce, il est l'intermédiaire entre les commerçants du Sénégal et ceux du centre de l'Afrique. On voit les caravanes des Malinkés à Sierra-Leone, Grand-Bassam, et dans tout le bassin du Benin : on les rencontre quelques mois après dans le Haut-Sénégal, à Segou, à Tombouctou. Quelques fractions se livrent volontiers à l'agriculture dans le Bambouk et le Bouré, ils recueillent l'or. Envahisseurs à main armée, ils ont soin d'entourer leurs villages d'un tata et dans les pays boisés de les adosser à un bois. Ceux qui sont devenus cultivateurs ont perdu en partie leur instinct guerrier. Le Malinké est très hospitalier. Population moins douce et moins agreable que les Sarracolais. Condition inférieure pour la femme.

PARTIES	BAMBARA	PEUL (Attributs généraux de la race caucasique)	TOUCOULEUR (Race Métis)
Teint.	Teinte presque aussi noire que celle du Ouolof mais moins luisante. Teinte uniforme tant pour les parties couvertes que pour les parties découvertes.	Teinte claire tournant aux teintes blanc, bronze ou cuivre dans le type pur, passant au brun olivâtre, marron très clair, ou brun basané, dans le type mélangé. Teinte plus claire dans les parties couvertes que dans les parties découvertes.	
Cheveux.....	Laineux et frisés susceptibles de devenir assez longs pour en faire des tresses que les hommes attachent sous le menton.	Cheveux lisses ou simplement bouclés, pouvant atteindre les épaules chez certaines femmes et pouvant être facilement tressés.	
Barbe	Plus longue et plus fournie que chez le Ouolof.	Noire, assez fournie, ondulée et pouvant atteindre d'assez grandes proportions.	
Front.....	Très fuyant.	Assez saillant.	
Nez	Très écrasé à la racine, ouvertures des narines formant deux ovales parallèles tournées en avant au lieu d'être dirigés en bas.	Bien formé, très peu busqué, souvent même un peu relevé.	
Lèvres....	Grosses, noires, renversées en dehors.	Droites, fines, assez minces.	
Prognatisme.....	Incisives plantées obliquement, menton fuyant, ce qui le rend très prognate.	Dents bien plantées et petites, incisives verticales, saillie du menton plus accusée que chez les nègres, par conséquent pas de prognatisme.	
Musculature et stature....	Taille moyenne, bien prise, large des épaules, bras vigoureusement musclés, force remarquable, membres inférieurs plus développés et mieux proportionnés que chez le Ouolof, mollet saillant.	Jambes grêles, nerveuses, avec mollets parfois assez accusés, embompoint médiocre, convenablement musclés, membres bien proportionnés.	

Tatouage	Portent sur les côtés du visage des entailles droites ou courbes, au nombre de trois pour la classe élevée et de quatre pour les captifs.	Se tatouent en bleu les lèvres et les gencives (femmes).	
Divers	Femmes, mêmes seins que chez les Ouoloves.	Les femmes ont les seins noirs pyriformes et moins tombants que ceux des négresses.	
Aptitudes principales	Les Bambaras ont de grandes aptitudes militaires, sont très braves, se battent avec intrépidité et résiste solidement à l'ennemi. Ont fourni des guerriers mercenaires aux autres peuplades. Sont disciplinés et ont des habitudes d'ordre. Bruyants, vantards, gais, expressifs ; obéissent aux injonctions et aux prescriptions de l'autorité. Ont le respect de la propriété et de la personne. Recueillent l'or. Représentent le type à esprit militaire. Condition inférieure pour la femme.	Mœurs très douces en général, les Peuls n'ont ni la rudesse ni la férocité des nègres, ne sont ni foncièrement méchants ni vicieux. Le plus grand nombre des Peuls sont pasteurs, d'autres habitant des contrées exceptionnellement fertiles, sont devenus cultivateurs, mais par tradition ils possèdent néanmoins beaucoup de bétail. Les Peuls riches sont très amateurs de chevaux. Condition de la femme assez élevée dans la classe ordinaire et souvent très élevée dans la classe riche. Race belliqueuse beaucoup plus élevée que les nègres dans l'ordre intellectuel et moral	Les Toucouleurs haïssent les Peuls et les Maures qui leur sont supérieurs et méprisent les Mandingues, les Bambaras et les Ouolofs qu'ils considèrent comme leur étant inférieurs. Ils sont ombrageux aiment l'indépendance et ne se soumettent pas volontiers aux règles établies par les autres. Pour eux l'oubli des services rendus est l'indépendance du cœur. Ils sont énergiques et capables de tout subir pour arriver à leur but. Musulmans fervents, soupçonneux et intolérants, c'est parmi eux que l'on voit apparaître le plus grand nombre de marabouts et plusieurs n'ont pas hésité devant le pèlerinage de la Mecque pour acquérir le titre de Hadj. Ils ont l'intelligence prompte et facile. Le Toucouleur a l'instinct guerrier, il est brave et il aime la guerre. Les Torodos sont tous armés et soldats toute leur vie, ils n'ont entre eux aucun esprit de subordination. Le Toucouleur est plus intelligent que le nègre proprement dit, plus énergique, passions plus violentes et surtout guerrier par goût. Les Toucouleurs sédentaires sont de bons agriculteurs et se livrent tous depuis l'almamy jusqu'au captif à la culture.

Alimentation en eau potable.

L'alimentation en eau potable des villes du Bas-Sénégal a depuis longtemps déjà préoccupé les esprits soucieux de la santé de la population européenne. Il fut beaucoup tenté pour arriver à procurer en abondance à cette population de l'eau potable et saine et cependant cette question n'est pas encore résolue d'une façon satisfaisante. L'Etat et quelques rares particuliers ont bien fait construire quelques citernes, mais avant la construction de ces citernes, de grands travaux étaient en vue et c'est peut-être la perspective de l'exécution à bref délai de ces travaux qui a empêché la captation de l'eau de pluie au moyen de citernes de se généraliser.

La moyenne de l'eau tombée au Sénégal (*Géographie élémentaire du Sénégal*, par le frère Marie-Bernard, 1900), a été pour la période de 1830 à 1840 de $0^m,60$ et aujourd'hui elle est de $0^m,40$.

Une autre moyenne prise sur 21 années a donné pour Saint-Louis $0^m,44$.

Cette quantité est faible, c'est vrai, mais néanmoins si chaque constructeur avait établi une citerne pour recueillir toute l'eau des toits de sa maison sans tenir compte des projets en vue, ces citernes auraient certes rendu de très grands services.

Saint-Louis. — Saint-Louis se trouve dans des conditions particulièrement défectueuses pour l'alimentation en eau douce de ses habitants. La ville est construite sur une île de sable entre les deux bras du fleuve, ses annexes sont construites d'un côté sur la langue de Barbarie, c'est-à-dire entre un bras du fleuve et la mer, de l'autre côté sur le terrain plus ou moins marécageux de Sor et au même endroit sur une dune peu élevée entourée de marécages. Dans ces conditions il ne saurait être question d'établir des puits, car ceux qui ont été établis et qui sont encore utilisés ne donnent que de l'eau saumâtre et souvent nauséabonde. Le fleuve ainsi que les marigots qui en dépendent subissent l'action de la marée pendant huit mois environ de l'année c'est-à-dire pendant la saison sèche, donc l'eau du fleuve est salée. Pendant la saison des pluies, le fleuve gonfle, les eaux de la mer sont refoulées et l'eau est douce à Saint-Louis. Cette eau est douce mais de couleur jaunâtre, et elle tient en suspension des matières très ténues, inorganiques et organiques.

La quantité de sel que l'eau du fleuve peut contenir à Saint-Louis a été déterminée en 1851-1852 par le docteur Audibert, qui pour 100 grammes d'eau a trouvé les quantités suivantes.

1851.	1er Juin.....	0,2530	1851.	1er Décembre..	0,1915
	15 —	0,0950		15 —	0,9905
	1er Juillet.....	0,0618	1852.	1er Janvier....	1,0906
	15 —	0,0615		15 —	2,0115
	1er Août.....	0,0640		1er Février...	2,0570
	15 —	0,0225		15 — ...	2,0495
	1er Septembre.	0,0013		1er Mars.....	2,0325
	15 —	0,0011		15 —	2,0444
	1er Octobre....	0,0009		1er Avril.....	2,0502
	15 —	0,0010		15 —	2,0185
	1er Novembre..	0,0016		1er Mai.....	0,6250
	15 —	0,0206		15 —	0,3680

Pendant la saison des hautes-eaux, l'eau douce du fleuve quoique déclarée assez pure reste suspecte, la couleur que lui donnent les matières qu'elle tient en suspension autorise cette suspicion et le public n'ignore pas, puisqu'il le constate de visu, que cette eau débarrasse sur un très long parcours les rives du fleuve des débris de toute nature qui s'y sont accumulés pendant la saison sèche.

Le premier essai qui fut tenté pour avoir de l'eau douce à la ville eut lieu en 1830 par MM. Flachat frères, qui avaient obtenu le privilège de l'établissement des puits artésiens au Sénégal.

En 1859, un nouvel essai de puits artésien eut lieu sur la place de l'Eglise dans le prolongement de la rue Blaise-Dumont (autrefois rue de la Paix), cet essai fut poussé jusqu'à une profondeur de 237 pieds, 7 pouces et 6 lignes, soit 80 mètres ; les travaux furent ensuite abandonnés.

En 1862, un essai beaucoup plus important a été tenté au Nord de la ville, derrière la mosquée, le forage fut poussé jusqu'à 250 mètres et fut abandonné, le tubage étant devenu trop étroit pour permettre de forer à une plus grande profondeur. On était néanmoins parvenu à atteindre une nappe d'eau qui jaillit par l'orifice à $1^m,20$ de hauteur au-dessus du sol, mais en voulant forer plus profondément cette nappe se perdit à la suite de la perforation des couches inférieures. En 1899 un nouveau forage fut tenté sur le même emplacement que celui de 1858 ; commencé en mai 1899 il atteignait en juillet 1900 une profondeur d'environ 150 mètres, le chef foreur ayant été atteint de la fièvre jaune le 13 août et rapatrié après sa guérison, les travaux furent suspendus.

Dans un autre ordre d'idées, des projets d'alimentation en eau douce avec les eaux du fleuve furent étudiés.

Il existe à quelque distance de Saint-Louis un marigot nommé le marigot de Kassak; ce marigot communique avec le fleuve. Pendant la saison des hautes eaux il s'emplit d'eau douce, cette eau douce s'écoule en grande partie pendant la saison sèche, le marigot subit alors l'influence de la marée et l'eau qui reste devient salée. En 1859, un projet dont l'honneur revient au général Faidherbe consistant dans l'établissement d'un barrage pour retenir l'eau douce dans le marigot au moment de la baisse des eaux fut adopté, et l'eau, ainsi captée, devait être refoulée à Saint-Louis par une canalisation de 18 kilomètres de longueur. L'exécution de ce projet fut continuée par le gouverneur Pinet-Laprade (1865-1869), suspendue ensuite et reprise par le gouverneur Brière de l'Isle (1867-1881).

En 1879, le Conseil général vota pour les travaux de la conduite d'eau un emprunt de 1,600,000 francs et à la fin de cette même année les travaux concernant le barrage furent annoncés comme terminés : « ..... le barrage de Lampsar entièrement achevé et consolidé de façon à défier les efforts des inondations les plus considérables. L'ancien barrage a été doublé d'épaisseur, palplanché et piqueté de nombreux rôniers ; les ouvertures pour la chasse des eaux ont été triplées. A la fin de décembre prochain et à la même époque chaque année, les 12,000,000 de tonnes environ d'eau douce de ce réservoir pourront être emmagasinées. »

Le 29 mai 1880 un décret autorisa un emprunt de 800,000 francs pour les travaux de la conduite d'eau.

En 1881 un autre emprunt de 250,000 francs fut de nouveau autorisé. Les travaux furent terminés en 1886 et l'eau du marigot de Kassak fut dès lors distribuée dans toute la ville.

Le but était donc atteint et la ville se trouvait abondamment pourvue d'eau douce, qui n'était malheureusement et qui n'est encore aujourd'hui que de l'eau du fleuve emmagasinée dans ce marigot. A certaines époques périodiques, sa couleur verdâtre, due à la décomposition de la végétation herbacée du marigot, son odeur, la rendirent suspecte et on découvrit encore qu'elle contenait parfois une certaine quantité de sel. Il fallait donc aviser et exécuter de nouveaux et coûteux travaux, travaux d'autant plus nécessaires que le barrage menaçait de se désagréger et que la conduite de refoulement était sur une partie de sa longueur en très mauvais état.

Le service de l'alimentation en eau douce tel qu'il est établi actuellement se fait de la façon suivante. Pendant toute la saison sèche, les eaux du marigot de Kassak retenues par le barrage de Lampsar sont refoulées à Saint-Louis par une usine établie à un endroit nommé Makhana, sur les bords du marigot. Quand l'eau du fleuve et des marigots qui en dépendent est douce, les eaux nécessaires à l'alimentation sont prises dans le marigot de Khor, situé à 2 kilomètres de Saint-Louis, et refoulées à Saint-Louis par une petite usine, et une partie de la population utilise l'eau du fleuve puisée directement. Les services militaires possèdent des citernes mais d'une capacité insuffisante et dès que l'eau de pluie est épuisée, ces citernes sont remplies par un bateau-citerne l'*Akba*, qui pendant la saison sèche va prendre l'eau du fleuve à l'endroit où elle n'est plus salée, c'est-à-dire vers Richard-Toll. A la saison des pluies, les citernes étant alimentée et l'eau du fleuve étant douce, l'*Akba* cesse son service.

On peut donc dire que dans de semblables conditions, la ville de Saint-Louis n'a pas d'eau possédant réellement les qualités hygiéniques requises.

Pour remédier à cet inconvénient, la réfection du barrage actuel et la construction d'un deuxième barrage pour isoler le marigot de Kassak par ses deux extrémités furent décidées, ainsi que la remise en état des tuyaux de refoulement. En outre, des filets à sable d'une superficie de 1,045 mètres carrés formant quatre compartiments indépendants, seraient construits à Khor auprès de l'usine, de façon que l'eau provenant soit du marigot de Kassak, soit du marigot de Khor, puisse passer dans ces filtres avant son arrivée à Saint-Louis.

Pour faire face aux dépenses nécessaires le Conseil général, dans sa séance du 12 juin 1899, affecta à ces travaux une somme de 700,000 francs à prendre sur un emprunt de 11 millions devant être contracté par la colonie.

Au moment de la discussion de ces travaux, il était déjà prévu qu'ils ne donneraient pas encore pleine et entière satisfaction et qu'il était obligatoire d'étudier un projet de stérilisation des eaux par l'ozone. Ce nouveau projet ne pouvant se dispenser des filtres à sable, la construction de ces filtres fut mise en adjudication dans le premier semestre de l'année 1900.

Dakar. — La source de Hann située à 8 kilomètres environ de

Dakar et fournie par l'eau des pluies qui, traversant les dunes glisse sur les couches formant le sol primitif pour s'épancher vers la mer, a été utilisée depuis longtemps pour l'alimentation. Le débit de cette source fut augmenté en 1865 par différents travaux effectués de façon à capter une quantité plus considérable d'eau filtrée par les dunes, et à l'emmagasiner dans un bassin susceptible de fournir 40 mètres cubes d'eau en 24 heures. Cette eau fut utilisée par le camp des disciplinaires et pour le ravitaillement de Gorée et des navires.

En cette même année, 1865, des fouilles faites à Dakar permirent de constater que l'on pouvait recueillir et emmagasiner les eaux pluviales pour servir non seulement à l'alimentation des habitants, mais aussi de façon à être distribuées directement sur le quai pour l'approvisionnement des navires.

L'augmentation du trafic, des relâches, et l'extension de la ville rendirent vite ces mesures insuffisantes. Le bassin de Hann fut agrandi et en même temps de nouveaux travaux de captation furent exécutés au voisinage de Bel-Air pour augmenter le volume d'eau disponible.

Le bassin fut de nouveau agrandi en 1896. A la suite d'études et de fouilles entreprises et qui eurent pour résultat de démontrer que les dunes de Hann constituaient un réservoir où s'accumulaient de grandes quantités d'eau pluviale, le système de captation fut encore amélioré en 1898, et le bassin de Hann fut relié aux réservoirs de Dakar.

La quantité d'eau étant encore insuffisante, de nouveaux travaux ont été prévus et commencés pour augmenter cette quantité.

En 1899, pour éviter des complications dans le refoulement, le bassin de Hann fut abandonné, et aussi celui de Bel-Air dont les eaux avaient été suspectées à la suite d'une épidémie de fièvre typhoïde; l'approvisionnement de Dakar, des navires et de Gorée, ne fut plus assuré que par l'eau des dunes de Hann recueillie par de nouveaux ouvrages de captation fournissant 400 mètres cubes par 24 heures.

Pour l'achèvement de ces travaux, le Conseil général a voté dans sa séance du 12 juin 1899 une somme de 335,000 francs à prendre sur un emprunt de 11 millions devant être contracté par la colonie. Après la réalisation de cet emprunt le complément des travaux qui

seront exécutés permettra de faire face à une consommation journalière de 1,000 mètres cubes d'eau au minimum par 24 heures.

Ainsi qu'il résulte d'un rapport en date du 25 avril 1899 présenté par M. le chef du laboratoire de microbiologie de Saint-Louis, l'eau de Hann est excellente : « Dakar est admirablement partagé, l'eau de source « n'est pas plus pure que celle que l'on trouve dans les dunes. »

Cependant au début de l'épidémie actuelle de fièvre jaune, cette eau fut considérée par le service médical comme ayant pu être une des causes déterminantes de cette épidémie. Le service médical basait cette allégation sur ce que des ossements humains appartenant à des corps inhumés dans les dunes de Hann au moment de l'épidémie de 1878, auraient été rencontrés dans la nouvelle galerie filtrante. Or, d'après le rapport de M. le chef du service des travaux publics en date du 30 mai 1900, aucun ossement humain n'a été rencontré, ni dans les fouilles de l'ancienne galerie filtrante, ni dans celles de la nouvelle galerie. Il existe, il est vrai, aux termes mêmes de ce rapport dans les dunes de Hann, deux tombes dans lesquelles ont été inhumés les corps de 67 soldats ou disciplinaires morts de la fièvre jaune. « Une de ces tombes où six soldats ont été inhumés se « trouve dans l'alignement de la nouvelle galerie et à 65 mètres de « son extrémité côté Dakar; elle est distante de 95 mètres de la pre- « mière galerie. L'autre tombe dans laquelle ont été inhumés les « corps de 61 disciplinaires se trouve à l'Ouest des galeries, à « 330 mètres de celle en construction, à 390 mètres de celle terminée « en juin 1899. »

Les termes du rapport précité de M. le Chef du laboratoire de microbiologie sont en contradiction avec l'allégation du service médical. En outre, d'après le rapport du 30 mai 1900 de M. le Chef du service des Travaux Publics, l'eau incriminée servait depuis 14 mois pour l'alimentation de Dakar, des grands navires et de Gorée, et il a été extrait pendant cette période plus de 100,000 tonnes d'eau ; pendant l'exécution des nouveaux travaux, novembre 1899-mars 1900, aucun cas suspect ne s'est déclaré parmi le personnel européen employé à ces travaux.

En face d'un fléau aussi implacable dont les éléments actifs sont encore inconnus, en face de la science impuissante à le conjurer, il y a là un terrible moment d'incertitude.

Rufisque. — Comme eau d'alimentation la ville de Rufisque n'avait il y a moins de deux années, que l'eau de quelques citernes et celle de puits creusés dans les dunes de sable à quelque distance de la ville. Son importance puisqu'elle comptait en 1899 environ 10,000 habitants dont 1,000 Européens, n'était nullement en rapport avec un semblable état de choses, d'autant plus que cette ville constitue le principal centre du commerce de l'arachide. Dans le but d'approvisionner Rufisque de l'eau douce qui lui était nécessaire, des études ont été entreprises et ont démontré que le marigot de Sangalcam situé à 10 kilomètres environ de Rufisque n'étant alimenté que par de l'eau douce, pouvait constituer le réservoir d'alimentation de la ville, au moyen d'une usine élévatoire et d'une conduite de refoulement. Dans cet ordre d'idées, des puits filtrants au nombre de six ont été établis sur la rive gauche du marigot et ces puits ont été reliés à un puisard commun d'aspiration. Le système est susceptible de fournir 600 mètres cubes d'eau par 24 heures. Le 18 avril 1900, en présence de M. le gouverneur Chaudié, la conduite d'eau de Rufisque fut inaugurée.

Dans sa séance du 12 juin 1899, le Conseil général laissait pour l'achèvement des travaux, à la charge d'un emprunt de 11 millions devant être contracté par la colonie, une somme de 150,000 francs.

Lors de l'inauguration de cette conduite d'eau, l'épidémie de fièvre jaune était déjà déclarée à Dakar et le premier cas de cette épidémie fut constaté à Rufisque le 17 mai.

Une certaine partie des dépenses nécessaires aux travaux prévus pour l'amélioration de l'alimentation en eau douce des villes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque étant laissée à la charge d'un emprunt à contracter par la colonie, il est maintenant nécessaire de dire quelques mots sur cet emprunt.

L'emprunt de 1899.

Au sujet de l'emprunt de 1899, il est particulièrement remarquable de noter la confiance qui régnait dans les esprits au sujet de la prospérité présente et future de la colonie. La situation se présentait sous des apparences tellement favorables que nul n'osait douter du succès, et que chacun était persuadé que le simple exposé de cette

situation suffirait pour lever toutes les hésitations des capitalistes.

L'emprunt proposé était de 11,000,000 francs et fut porté par suite de l'état d'esprit qui régnait à 13,830,000 francs par le Conseil général. Comme cette question est très délicate, il est utile pour donner une idée réelle et positive sur cet emprunt de se reporter aux textes officiels.

La situation financière pour la justification de l'emprunt a été ainsi exposée par l'Administration : « ..... les deux derniers « exercices se sont clôturés par des excédents de recette impor- « tants :

« L'exercice 1896 par un excédent de..... ... 454,134 fr. 28

« L'exercice 1897 par un excédent de..... 629,010 fr. 50

« L'exercice 1898 qui se clora le 30 juin de cette année, permet « un disponible d'au moins..... 500,000 fr.

« Par suite de ces augmentations considérables de nos bonis an- « nuels, le Sénégal, seul entre toutes les Colonies, se trouve à la tête « d'une caisse de réserve qui a dépassé la somme fixée par le règle- « ment comme limite maxima, soit..... 1,300,000 fr.

« Cette situation est due en grande partie à l'augmentation crois- « sante des recettes de douanes qui est, comme l'on sait, le plus sûr « indice du développement des échanges commerciaux et, par suite, « de la prospérité du pays.

« Le moment paraît donc venu de sortir de la réserve où l'on « s'était tenu jusqu'ici et d'entreprendre les grands travaux recon- « nus nécessaires, soit pour améliorer les conditions d'existence de « la population, soit pour augmenter encore la prospérité de la « colonie... L'emprunt à contracter, et j'insiste sur ce point, ne doit « avoir aucune répercussion sur les tarifs de l'impôt, ni augmenter « en quoi que ce soit les charges actuelles du budget. »

Toute latitude serait laissée au département pour traiter au mieux des intérêts de la colonie de toutes les questions relatives à la réalisation de l'emprunt en tant, toutefois, que le taux de l'intérêt du dit emprunt ne dépassera pas 3,50 0/0.

La commission nommée au sein du Conseil général pour examiner la question de l'emprunt s'exprime ainsi dans son rapport (extraits) : « Le projet actuel de l'emprunt résulte beaucoup moins d'un état de « fortune général tel que l'accuseraient les augmentations de re- « cettes, que de la nécessité inéluctable de reprendre les travaux

« urgents compris dans l'emprunt de 1892 mais déplorablement exé-
« cutés.

« Certes la situation budgétaire doit vous donner les plus légi-
« times espérances. Vous êtes en mesure de supporter allégrement
« un emprunt de 11 à 14 millions et devriez-vous même vous gêner
« pour le contracter que vous n'auriez pas à hésiter.....

« Vous verrez plus loin, Messieurs, que votre commission, ayant raisonné sur un chiffre d'emprunt de 13,830,000 francs au lieu de
« 11,000,000 comme l'Administration, les résultats de ses calculs
« seront fort différents, ce qui est naturel.

« Votre commission estimant que les circonstances présentes se
« prêtent admirablement à un emprunt, que la colonie doit inspirer
« toute confiance, qu'elle réclame, d'autre part, des améliorations
« sérieuses à un ordre de choses qui dure depuis trop longtemps, au
« grand préjudice de ses affaires, la commission a estimé que vous
« deviez augmenter la quotité de l'emprunt.

« Personne ne nous blâmera d'avoir voulu créer de toutes pièces
« l'outillage économique qui fait complètement défaut à cette vieille
« possession de la France et qui assurera, avec la prospérité de son
« commerce et de ses finances, l'essor vers un avenir meilleur.....

« En second lieu, la commission estime que l'heureuse situation
« financière de la colonie et la solide confiance dans l'avenir qu'elle
« doit inspirer, vous permet de réclamer un taux d'intérêt de 3 0/0...

« Pour conclure, Messieurs, la commission se basant sur la situa-
« tion financière exceptionnelle de la colonie et sur la confiance
« qu'elle doit vous inspirer dans l'avenir de cette dernière, estimant
« d'autre part qu'il y aurait un immense avantage à exécuter une
« fois pour toutes les grands travaux dont elle a reconnu la nécessité,
« vous propose de porter le chiffre de l'emprunt de 11 millions à
« 13,830,000 francs ;.....que M. le ministre des Colonies au-
« quel vous donnez pleins pouvoirs pour traiter de toutes les ques-
« tions relatives à la réalisation de l'emprunt à un taux de 3 à
« 3,50 0/0 au maximum ;..... »

Par suite de diverses adjonctions, le montant total de l'emprunt à effectuer s'éleva à la somme de 14,000,000 francs.

Le Conseil général vota cette somme et donna pleins pouvoirs à M. le ministre des Colonies pour traiter de toutes les questions relatives à la réalisation de l'emprunt à *un taux variant de 3 à 3,50 0/0 au maximum, avec une durée d'amortissement de 50 années.*

Les prévisions du Conseil général ne se réalisèrent pas, les sociétés de crédits et les capitalistes peu convaincus sans doute par les démonstrations et les chiffres exposés, se montrèrent plus exigeants, ainsi qu'il résulte du rapport de la commission (procès-verbal de la séance du 18 décembre 1899) :

« 1° La réalisation de l'emprunt de 14,000,000 francs voté au « cours de votre dernière session. Cette réalisation présente des dif- « ficultés, le taux de 3,50 0/0 et la durée d'amortissement que vous « avez fixés ne sont pas actuellement obtenables.

« Divers événements en Europe et au dehors ont renchéri le loyer « de l'argent et les prêteurs avec lesquels des pourparlers ont été « entamés demandent :

« La Caisse des retraites, le taux de 4,10 0/0 avec amortissement « en 50 années..... et la Caisse des dépôts et consignations 3,80 0/0 « avec amortissement en 25 ans.....

« Il n'a pas paru à votre commission que l'urgence s'imposât d'ac- « cepter pour une aussi longue période une aussi forte charge.

« Les raisons qui motivent actuellement la hausse du loyer de « l'argent ne paraissent pas d'ordre permanent. L'étude de la situa- « tion et des perspectives laisse espérer que dans un délai assez rap- « proché, quelques mois, un an au plus, semble-t-il, les prêteurs fe- « ront des conditions meilleures.....

A la suite du rapport et sur les propositions de la commission le Conseil général a décidé : « De renvoyer la réalisation de l'emprunt « à une époque de moindre cherté de l'argent, pour obtenir, autant « que faire se pourra, le taux d'intérêt de 3,50 0/0 avec la durée « d'amortissement de 50 années. Toutefois et pour le cas où il ne « serait pas possible d'obtenir mieux, elle autorise l'acceptation du « taux de 3,80 0/0, la période d'amortissement restant fixée à 50 an- « nées. »

Cette nouvelle combinaison devait, hélas! s'écrouler encore. Au moment où elle était émise, un souffle empoisonné s'était déjà développé sur la Côte d'Afrique et avait ravagé Grand-Bassam; quelques mois plus tard, la fièvre jaune sévissait dans les quatre centres commerciaux de la colonie.

Par suite de l'apparition du terrible fléau, le Conseil général dont la session fut ouverte le 16 mai 1900, ne put continuer ses travaux, et au moment où une dépêche ministérielle en date du 6 juin

constatant la prospérité très remarquable de la colonie exprimait la satisfaction de M. le ministre pour une situation aussi favorable dans le présent, aussi encourageante pour l'avenir, était renduc publique (*officiel de la colonie* n° 246 du 5 juillet 1900), le fléau avait déjà tout envahi et allait causer de terribles ravages.

La fièvre jaune.

La fièvre jaune est une maladie terrible pour l'Européen; cette maladie existe à l'état latent au Sénégal, et se développe avec intensité quand l'exécution de travaux exige que l'on remue, ou que l'on attaque le sol infecté de la colonie. Peut-être même seulement lorsque ces travaux correspondent avec certaines conditions climatériques favorables à la multiplication et à la dissémination des éléments actifs du fléau. Ces éléments actifs sont si dangereux, qu'une imprudence, une fouille dans un endroit contaminé, peut suffire pour réveiller le fléau si les circonstances climatériques sont favorables.

Les dates des épidémies connues sont les suivantes : 1830, 1837, 1848, 1859, 1865, 1867, 1869, 1878, premier cas en juillet à Gorée. — 1879, mesures sanitaires contre la fièvre jaune prises en août. — 1880, premier cas le 25 novembre. — 1881, épidémie de juillet à décembre. — 1882, 12 septembre 3 cas à Gorée, fièvre jaune jusqu'en janvier 1883 (Dakar, Lazaret). — 1900, 16 avril début officiel à Dakar d'une épidémie de fièvre jaune, début officiel à Saint-Louis le 17 juillet.

L'épidémie de 1865 correspond avec les travaux exécutés pour l'augmentation du débit des eaux de Hann, alimentant le camp des disciplinaires, les navires et Gorée; avec les travaux exécutés à Dakar pour recueillir et emmagasiner les eaux pluviales ; avec l'établissement du premier pont entre Sor et Saint-Louis.

L'épidémie de 1881 correspond avec les travaux exécutés à quelques kilomètres de Saint-Louis pour l'établissement de la conduite d'eau de Lampsar ; la construction des quais de Saint-Louis ; les travaux du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

L'épidémie de 1900 correspond avec les travaux du port de Dakar

point d'appui de la flotte ; avec les travaux exécutés pour l'alimentation en eau de la même ville ; avec les travaux exécutés pour l'alimentation en eau de la ville de Rufisque ; avec la réfection de la conduite d'eau de Saint-Louis à Khor, la construction d'un mur de quai à l'extrémité Est du pont Faidherbe, la construction d'un pont pour relier Saint-Louis à Guet N'Dar.

En fouillant dans les archives de la colonie on trouverait sans doute qu'à d'autres épidémies correspondent d'autres travaux.

Les éléments actifs de la fièvre jaune mis en liberté sous l'influence de circonstances favorables, se développent, se disséminent, se multiplient, et détruisent ou attaquent tout organisme qui les absorbe et qui n'est point constitué pour le climat sous lequel ils se développent, l'organisme de l'Européen ou de la race blanche est de ceux-là.

Leur action est limitée par les écarts de température, et sans doute aussi par leur constitution propre, car si la température limitait seule leur action, la saison identique qui suit celle pendant laquelle l'épidémie s'est produite, verrait reparaître cette épidémie avec la même intensité proportionnelle, et il n'en est pas ainsi. Les éléments actifs libres ayant terminé leur évolution ne sont pas détruits, mais sont, ou transformés, ou acquièrent un certain degré d'inertie.

Lorsque les circonstances climatériques de certaines régions infectées ne permettent pas la transformation totale des éléments actifs libres, ou un certain degré d'inertie de ces éléments, il se produit chaque saison favorable, des cas plus ou moins isolés; on dit alors que le fléau est à l'état endémique.

La revivification des éléments actifs mis en liberté, transformés ou rendus plus ou moins inertes à la suite d'une épidémie, est-elle possible, après un certain laps de temps sous l'action du climat et l'influence du milieu ?

Pendant une épidémie, des éléments actifs nouveaux sont engendrés et une quantité considérable de ces nouveaux éléments actifs sont, ou volontairement, ou accidentellement emprisonnés pendant leur évolution ; ils constituent ainsi des foyers d'infection d'une virulence extrême qui viennent s'ajouter aux foyers d'infection naturels du sol, avec cette différence que beaucoup de ces nouveaux foyers, les tombeaux par exemple, sont connus.

La fièvre jaune n'est pas une maladie contagieuse, mais c'est une maladie éminemment infectieuse, susceptible d'affecter dans un délai

plus ou moins long, tous les individus d'un même groupe habitant un endroit contaminé.

Elle paraît devoir son origine à la décomposition de matières organiques végétales et elle ne se développe que dans les lieux situés au bord de la mer ou soumis à l'influence de la mer. Au delà d'une certaine altitude qui n'est pas encore positivement déterminée, elle ne se développe plus, et il doit en être de même à une certaine distance du littoral. Elle aurait donc pour principaux foyers naturels les endroits ou s'accumulent les débris végétaux, soit par l'action des eaux, soit de toute autre manière.

Elle règne dans les pays intertropicaux baignés par l'Océan Atlantique en ajoutant à ces pays intertropicaux les rivages du golfe du Mexique. On l'a néanmoins observée accidentellement au Canada, en Espagne et en Italie.

Il faut comprendre aussi les endroits de ces mêmes rivages ne se trouvant pas dans les conditions qui viennent d'être exposés et où cette maladie a été apportée, s'est développée, et où ses éléments actifs ont été emprisonnés, et ont constitué ainsi des foyers d'infection indestructibles.

Au Sénégal pour éviter l'infection dans les corps de troupe on a conseillé la dissémination ; on a donc au moment de l'épidémie de 1881 disséminé les troupes : or, les troupes disséminées dans les divers campements, ont été atteintes dans d'aussi effrayantes proportions que les Européens restés en ville (1). Cela tient peut-être à ce que les troupes ont été disséminées trop tard, que rien n'était préparé pour les recevoir, qu'elles ont été envoyées dans des endroits d'une salubrité douteuse? Quoi qu'il en soit, en 1881, la dissémination n'a pas donné les résultats qu'on en attendait et le motif qui paraît le plus indiscutable de ce résultat est que les troupes ont été disséminées dans des endroits situés certainement dans le rayon d'infection de la maladie.

En 1900, dès le début de l'épidémie, les troupes formant la garnison de Dakar ont été aussi disséminées (22 mai), une partie dans les escales de la voie ferrée et les postes défendant cette voie, et l'autre

---

(1) Extrait du discours au nouveau Gouverneur : « Depuis le 23 juillet dernier » le pays se débat sous l'étreinte d'une épidémie de fièvre jaune des plus meutrières. » Dans une période de 60 et quelques jours nous avons compté plus de 400 victimes, » parmi lesquelles 53 officiers et fonctionnaires ou assimilés, chiffre effrayant! Les » services publics sont plus ou moins désorganisés, etc. »

partie a été envoyée à Saint-Louis même, foyer d'infection, mais que l'on considérait alors comme devant rester indemne et à la Pointe-aux-Chameaux proche de Saint-Louis, les conséquences de l'épidémie de 1881 étant d'ailleurs ou complètement oubliées, ou ignorées. Cette dissémination était évidemment insuffisante pour les escales et les postes de la voie ferrée et absolument dérisoire pour Saint-Louis et la Pointe aux Chameaux. Fort heureusement l'insuffisance de ces mesures a été comprise, et les faits postérieurs l'ont prouvé, attendu que Thiès, Tivaouane et Mekké et peut-être d'autres escales ont été atteintes. Quant à Saint-Louis, si l'épidémie n'a pas fait son apparition effective à la même époque qu'à Dakar ou à une époque rapprochée, c'est sans doute parce que les circonstances climatériques étaient différentes, et il est bien difficile de ne pas croire qu'il existait déjà dans cette localité des cas suspects en juin, des cas déjà déterminés dans les premiers jours de juillet, l'épidémie ayant été enfin officiellement confirmée le 18 juillet par deux décès.

La dissémination étant impuissante pour enrayer le fléau et les souvenirs de l'épidémie de 1881 reparaissant vivaces et terrifiants, il fallait sous peine d'un épouvantable désastre employer un autre moyen : ce moyen était de faire disparaître de la colonie la population européenne sur laquelle la maladie avait prise.

Tous les gens libres ayant un état de fortune suffisant s'enfuirent dès le début, les employés de commerce n'ayant aucun intérêt dans leur maison firent de même, et combien d'autres. Mais il restait toujours un nombre considérable de militaires, de fonctionnaires, de commerçants et de chefs de maisons commerciales ne pouvant ainsi et aussi vite quitter la colonie, les uns faute d'ordres les rapatriant, les autres ayant à rendre compte des intérêts dont ils étaient les dépositaires : et tout ce monde aurait-il voulu partir que les moyens de transport manquaient totalement.

Les écarts de température limitant l'action de la maladie, les agents représentant les compagnies de navigation, n'ont pas hésité à embarquer sur les navires en partance pour la France ou l'Europe tous les Européens qui voulaient fuir le fléau.

Autrefois, les navires, au seul nom de « fièvre jaune », refusaient impitoyablement le moindre objet ayant été en contact avec l'endroit contaminé et à plus forte raison les passagers; les Européens étaient donc fatalement condamnés à périr faute d'un moyen de fuite. Il n'en a pas été de même cette fois. Grâce à l'initiative des agents commer-

ciaux, les navires furent littéralement pris d'assaut et du 24 mai au 3 octobre 2,878 personnes, c'est-à-dire presque toute la population européenne y compris les convalescents de maladie, ont pu quitter le Sénégal et éviter ainsi les atteintes du fléau.

Le désastre est déjà grand, mais qu'aurait-il été, si comme autrefois personne n'avait pu fuir. (D'avril [16 avril] à octobre, on compte 300 cas et sur les 300 cas il y a eu 207 décès.)

En attendant que la science, dont les adeptes continuent de patientes et dévouées recherches, ait trouvé un remède, il en existe un absolument certain, c'est la fuite vers les régions tempérées.

A bord des navires ayant quitté le rivage empoisonné du Sénégal, l'infection ne s'est plus produite. Chez les personnes qui se sont embarquées atteintes, la maladie a continué son évolution; il y a eu convalescence, ou guérison, ou décès, pendant la traversée, mais un fait essentiel à noter, c'est que le contact de ces contaminés n'a eu aucun effet sur les autres personnes embarquées ; et cependant, ces traversées pour lesquelles les navires ont été pris d'assaut et dont beaucoup n'étaient pas disposés pour recevoir un aussi grand nombre de passagers ont été effectuées dans de déplorables conditions hygiéniques.

Si l'état d'hygiène et de propreté des villes ayant été infectées par l'épidémie de 1900 peut favoriser le développement des éléments actifs de la fièvre jaune, il ne faut pas hésiter à citer la malpropreté et par conséquent les mauvaises conditions hygiéniques de Saint-Louis et de Dakar.

A Saint-Louis, les berges du fleuve sont infectes, les agglomérations indigènes sont malpropres et la moitié au moins des habitations des Européens et assimilés n'ont de conforme aux principes de l'hygiène que la façade.

A Dakar, les agglomérations indigènes sont infectes, on n'ose presque pas respirer dans la rue qui, partant du Gouvernement se dirige vers l'hôpital, et c'est encore bien pis le long de la mer au voisinage du jardin public.

A quoi tient cet état de choses ? Il tient certainement à la plus grande négligence possible dans la non observation des arrêtés ou réglements locaux concernant la propreté et l'assainissement des villes, et à l'indulgence inexplicable de ceux qui ont la charge de faire respecter ces arrêtés.

A Saint-Louis, on n'a commencé à essayer d'assainir les berges du fleuve, d'une saleté indescriptible, que lorsque l'épidémie mena-

çait la ville; quant à l'intérieur des agglomérations indigènes, et à l'intérieur de beaucoup d'habitations européennes, nul ne s'en est occupé.

Tableau général de la marche de l'épidémie.

Mois	Dakar		Rufisque		Gorée		Saint-Louis		Total	
	Nombre de cas signalés	Décès	Nombre de cas signalés	Décès	Nombre de cas signalés	Décès	Nombre de cas signalés	Décès	des cas signalés	des décès
Avril-Mai.	10	10	1	1	»	»	»	»	11	11
Juin.....	9	6	5	4	4	1	»	»	15	11
Juillet....	51	37	4	7	12	11	11	12	78	69
Août.....	32	16	2	1	1	1	112	62	147	80
Septembre	9	9	»	1	»	»	30	18	39	28
Octobre...	4	3	»	»	»	»	6	5	10	8
Totaux...	115	81	12	11	14	16	159	96	300	207

Il y a eu des cas qui n'ont été signalés que par le décès ou simplement signalés suspects et comme tels non portés dans le tableau ci-dessus, mais dont le décès néanmoins a été causé par la fièvre jaune; ou comme à bord du *Faidherbe*, par exemple, où il y a eu trois cas déclarés à Saint-Louis et qui ont occasionné 2 décès à Saint-Louis et qui a eu ensuite 1 décès à Rufisque. L'épidémie a également sévi en Gambie et dans la Casamance; dans cette dernière région 3 décès ont été signalés à Carabane en juillet.

Le *Gyptis*, parti le 24 juin et arrivé à Bordeaux vers le 8 juillet, aurait eu 2 décès à bord dus à la fièvre jaune, 67 passagers avaient été embarqués sur ce navire.

Le *Faidherbe*, parti le 12 juillet avec 13 passagers a eu un décès, M. Gabard, maire de Rufisque.

Le *Caravellas*, parti avec 441 passagers le 26 juillet a eu 2 décès en route.

Le Santa-Fé, parti avec 223 passagers le 27 juillet a eu 3 décès en route.

La Ville de Maccio, partie avec 165 passagers le 13 août a eu 4 décès en route.

Les premiers décès annoncés officiellement comme étant dus à la fièvre jaune sont aux dates suivantes : Dakar, 16 avril. — Rufisque, 17 mai. — Goré, 23 juin. — Saint-Louis, 18 juillet.

L'épidémie a gagné Thiès, Tivaouane et Mekké, stations de la voie ferrée.

A Saint-Louis il s'est produit le fait suivant : Dans les premiers jours de juillet un décès suspect eut lieu dans une maison située dans la partie nord de la ville et où habitait aussi un commandant d'infanterie. La maison fut désinfectée et le commandant ne put rentrer chez lui qu'après cette opération. Il ne conserva pas ce logement et déménagea de suite. Le commandant en question mourut de la fièvre jaune le 3 août. On peut donc supposer que les éléments actifs qui l'ont empoisonné avaient été absorbés environ 30 jours avant son décès et peut-être davantage ; on peut également supposer que la maladie a été contractée dans d'autres conditions.

Trois tirailleurs sénégalais ont été atteints, deux le 26 et le troisième le 30 septembre, ce sont les nommés Malal-Samba, Paté-So et Amady-Boubou.

Les départs du Sénégal se répartissent de la façon suivante :

Départs du mois de	Mai	134
—	Juin	601
—	Juillet	1.323
—	Août	669
—	Septembre	126
—	Octobre	22
	Total	2.878

Les convalescents de la fièvre jaune qui ont été rapatriés sont compris dans les chiffres ci-dessus.

Effectif de la population.

Les renseignements sur les chiffres de la population du Sénégal sont très indécis, mais il est néanmoins curieux de rassembler les quelques éléments épars qui concernent cette question.

Pendant très longtemps, il a été fort difficile de connaître les populations indigènes. En effet, ces populations, extrêmement mobiles, qui se faisaient la guerre, réduisaient les vaincus en esclavage, livraient des esclaves à la traite, étaient continuellement dans un état d'instabilité qui ne permettait guère aux Européens d'en faire un recensement même très approximatif. Quant aux renseignements que pouvaient nous fournir les indigènes mêmes, ils étaient d'avance entachés de suspicion, car nos relations avec les chefs étaient, à peu de

chose près, celles d'un état de guerre continuel et ce n'est que depuis quelques années seulement que l'on peut avec un peu de certitude établir le nombre approximatif des habitants du Sénégal.

En 1779, la population de Saint-Louis était ainsi décomptée :

Habitants propriétaires de captifs	383
— libres ne possédant pas de captifs.	777
Captifs	1.858
Total	3.018

En 1785, la même population était évaluée à 6 ou 7,000 habitants, dont 300 blancs, mulâtres et nègres libres.

En 1789, 8,000 habitants. En 1801, 10,000 habitants (Introduction de captifs achetés à Galam).

En 1837, la population du Sénégal était ainsi décomptée :

Européens	140
Indigènes	5.712
Engagés à temps	1.693
Captifs	10.096
Fonctionnaires, employés et agents civils	70
Troupes européennes	334
— indigènes	97
Total	18.142

Répartition de la population ci-dessus :

Désignation	Saint-Louis	Guet N' Dar (1)	Richard-Toll Dagana et Bakel	Gorée
Européens	123	»	»	17
Indigènes	3.950	775	»	987
Engagés à temps	1.592	»	»	101
Captifs	6.061	236	»	3.799
Fonctionnaires, employés et agents civils.	54	»	3	14
Troupes européennes	250	»	7	77
— indigènes	71	»	26	»
Total	12.101	1.011	36	4.994
Totaux		18.142		

(1) Village annexe de Saint-Louis. Il faut ajouter : Yolofs, Peuls, Mandingues, Maures, le tout évalué à 500.000.

En 1858 on comptait ainsi :

Arrondissement de Saint-Louis	28.554 h.
— Bakel	3.748
Marins et employés indigènes	800
Militaires, marins, employés européens et leurs familles	1.382
Total	34.474

Population de Saint-Louis :

Saint-Louis	12.081
Guet N' Dar	1.336
N' Dartoute	300
Bouet-Ville	331
Total	14.048

En 1877 on donne le recensement suivant :

Arrondissement de Saint-Louis :

	Population urbaine		Population rurale
Saint-Louis	15.980 h.	Saint-Louis	22.738 h
Richard-Toll	335	Oualo	10.976
Dagana	2.009	Dagana	5.861
Podor	1.361	Podor	2.200
Saldé	466	Saldé	57.913
Matam	248	Matam	260
Aéré	16	Bakel	909
Bakel	1.493		100.860 (2)
Médine	487		
	22.395 (1)		

Arrondissement de Gorée-Dakar :

	Population urbaine		Population rurale
Gorée	3.243 h.	Dakar	2.550 h.
Dakar	1.556	Cap Vert	2.781
Rufisque	1.193	Rufisque	6.601
Thiès	67	Barguy	3.351
Pont	499	M' Bidjem	10.247
Portudal	761	Thiès	1.654
Joal	1.987	Pont	4.290
Kaolack	469	Rio-Pongo	29.920
Sédhiou	1.827		61.394
Carabane	547		
Rio-Nunez	181		
Rio-Pongo	333		
Mellacorée	16		
	12.682 (3)		

Récapitulation :	(1)	22.395 h.
	(2)	100.860
	(3)	15.682
	(4)	61.394
Total.....		197.331

L'Annuaire de 1892 donne d'après le recensement de 1891 contrôlé autant que possible en 1892, voir 1er tableau; et celui de 1900 donne, voir 2e tableau :

Désignation	Communes	Territoire d'administration directe	Territoire d'administration indigène ou de protectorat immédiat	Protectorat politique
	habitants	habitants	habitants	habitants
1892				
Saint-Louis.....	20.173	674	105.619	»
Gorée.....	2.068	»	»	»
Rufisque.....	8.091	»	»	»
Dakar.....	8.737	»	»	»
Kaédi.....	»	1.225	96.898	»
Podor.....	»	1.579	50.711	»
Dagana.....	»	3.252	13.787	»
Dakar-Thiès.	»	28.127	242.689	»
Sine-Saloum.....	»	12.115	114.708	»
Nioro.....	»	»	28.380	»
Sédhiou	»	3.980	144.300	»
Carabane.....	»		145.000	»
Maures.....	»	»	»	80.000
	39.069 (1)	50.962	942.092 (3)	80.000 (4)

Récapitulation :

	(1)	39.069 h.
	(2)	50.962
	(3)	942.092
	(4)	80.000
Total..		1.112.113

Désignation	Communes	Territoire d'administration directe	Territoire d'administration indigène ou de protectorat immédiat	Protectorat politique
	habitants	habitants	habitants	habitants
1900				
Saint Louis.....	20.173	»	»	»
Gorée.....	2.068	»	»	»
Rufisque.....	8.091	»	»	»
Dakar.....	8.737	»	»	»

Bakel	»	6.666	46.828	»
Matam	»	800	66.802	»
Kaédi	»	»	32.047	»
Podor	»	2.508	84.747	»
Dagana	»	3.252	50.834	»
Louga	»	3.674	108.118	»
Cayor	»	3.674	119.601	»
Dakar-Thiès	»	25.067	157.086	»
Sine-Saloum	»	12.106	119.113	»
Nioro	»	»	22.405	»
Niali-Ouli	»	»	18.453	»
Sédhiou	»	3.980	111.098	»
Carabane	»		14.524	»
Maures	»	»	»	80.000
	39.069 (1)	61.727 (2)	951.556 (3)	80.000 (4)

Récapitulation :

(1)	39.069 h.
(2)	61.727
(3)	951.556
(4)	80.000
Total	1.132.352

Quant au nombre d'Européens compris dans les chiffres ci-dessus aucune donnée ne permet de le déterminer. L'*Annuaire* de 1900 donne le chiffre de 3,000 individus de race européenne pure, fonctionnaires et garnison compris, et peut-être 3 ou 4,000 personnes de race mixte, assimilées aux Européens. Il ne faut accepter ces chiffres que sous réserve.

Au sujet de la population métis, un fait que fait remarquer M. Bérenger-Férand *(Les peuplades de la Sénégambie)* et dont il donne les motifs, est que cette population reste en équilibre avec la population blanche ; si cette dernière augmente, la population métis augmente aussi et le contraire a lieu.

La population métis ne constitue donc pas encore une race spéciale pouvant par elle-même multiplier indéfiniment ses éléments, et si le contact de la race blanche disparaissait pendant quelques générations, la race métis actuelle disparaîtrait aussi. Il n'en serait probablement pas de même si la race blanche s'était trouvée en contact avec la race peule.

Main-d'œuvre.

On trouve assez facilement dans les villes ou dans le voisinage immédiat des villes, la main-d'œuvre nécessaire pour assurer les manipulations commerciales, le service des magasins, l'exécution des travaux publics ou militaires. A Saint-Louis, les hommes de peine, sans qu'on puisse en donner sérieusement le motif, ont été nommés Toucouleurs. Il faut ici faire une distinction entre les hommes de peine proprements dits et les manœuvres qui aident les ouvriers d'art ou qui sont, en quelque sorte, occupés à titre plus ou moins permanent ; ces derniers constituent un noyau nécessaire au fonctionnement habituel des choses, et les premiers ne sont employés que pour des fortes corvées, ou des corvées accidentelles, ou comme portefaix et commissionnaires.

Les hommes de peine proprement dits sont payés 1 franc par jour, les manœuvres formant l'autre catégorie sont payés de 1 franc à 1 fr. 25 et quelquefois 1 fr. 50 par jour.

Les ouvriers d'art les plus communs sont les menuisiers-charpentiers et les maçons. Les menuisiers-charpentiers sont payés de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 et les maçons de 3 francs à 5 francs par jour ; la journée est au maximum de 10 heures et souvent de 9 et 8 heures seulement.

On comptait à Saint-Louis, en mars 1900, d'après un recensement privé :

		En 1837	
Charpentiers-menuisiers.	227		
Maçons	195		
Calfats	83	Charpentiers	115
Tisserands	42	Menuisiers	33
Forgerons	95	Maçons	118
Orfèvres	42	Calfats	60
Peintres	14	Tisserands	320
Chauffeurs	110	Forgerons	15
Mécaniciens	36	Orfèvres	
Selliers-Bourreliers	6 (environ)		
Cordonniers	6 (sont tous des Akous)		

Tous ces ouvriers appartiennent en général à la race ouolove.

Le rendement en travail des ouvriers d'art proprement dits n'équivaut qu'aux 6/10 du rendement d'un ouvrier en France et il

en est de même pour la plupart des manœuvres permanents. Quant aux hommes de peine il ne faut compter que sur les 5/10 soit la moitié. Il faut pour obtenir ces résultats une surveillance européenne de tous les instants.

Les mêmes ouvriers ayant à travailler en dehors des villes sont plus exigeants, les campagnes n'ayant pas d'ouvriers il faut qu'ils se déplacent et pour ce déplacement il faut leur donner ou une indemnité ou leur fournir une ration en nature valant en moyenne 0 fr. 45.

L'indigène cultivateur travaillant pour lui et employant pour son travail toute sa maisonnée, les ouvriers agricoles consentant à travailler pour les autres n'existent réellement pas. Dans beaucoup d'endroits, plusieurs familles se réunissent, cultivent ensemble un carré déterminé et partagent ensuite les produits. Dans de semblables conditions il n'est nullement certain qu'un Européen voulant essayer de monter une entreprise agricole puisse trouver la main-d'œuvre qui lui serait nécessaire. Quelques essais sur le prix de revient de cette main-d'œuvre permettent de supposer qu'elle pourrait revenir à 0 fr. 75 par jour, la nourriture en sus.

Actuellement pour se procurer un peu de main-d'œuvre en dehors des centres il faut faire intervenir les chefs indigènes, c'est alors une sorte d'esclavage, car quoique l'esclavage au Sénégal soit aboli de droit depuis 1848, il n'est pas encore sorti des mœurs de la population : beaucoup de chefs ont des gens à eux, et personne ne se gêne pour leur appliquer la dénomination de captifs; cette dénomination paraît naturelle.

L'industrie des briques à Bob N'quior.

Les indigènes de Saint-Louis ou des environs ont appris de l'Européen sans doute à confectionner des briques. Ils pouvaient cependant avoir connaissance de cette industrie puisqu'ils confectionnaient avec l'argile des bords du fleuve, des poteries grossières, et cela à une époque éloignée qu'il serait bien difficile de préciser ; essentiellement mobiles et sujets à des guerres continuelles les briques n'entraient pas dans leurs besoins, car leur emploi indique un état de paix et de stabilité, qui était autrefois rarement l'apanage des populations du Sénégal.

Pour les besoins de la ville de Saint-Louis, c'est particulièrement dans l'île de Bob N'quior que les briques ont été confectionnées et aussi sur la rive Est du marigot longeant la langue de Barbarie, elles sont encore confectionnées aux mêmes endroits.

Les produits de la fabrication indigène sont grossiers, d'une cuisson défectueuse et en général déformés. Le combustible est d'ailleurs rare, et quant à la manipulation elle est des plus rudimentaires. Pendant la saison sèche, le briquetier prend de l'argile au bord du fleuve, malaxe plus ou moins cette argile et la débarrasse plus ou moins des nombreux débris végétaux qu'elle renferme, il moule ensuite ses briques et les fait sécher sur le sol. Quand elles ont acquis le degré de dessiccation qui lui paraît nécessaire, il les cuit en plein air par le procédé dit : au tas. Chaque briquetier ne fait en général qu'une fournée par saison. Une fournée se compose de 250,000 à 300,000 briques et après la cuisson, il faut compter sur un dixième de perte.

C'est avec ces briques d'un prix de vente peu élevé que la majeure partie de la ville a été construite, et on les emploie encore aujourd'hui en quantité relativement considérable.

En 1884, une briqueterie avec moteur à vapeur, malaxeur et presses, a été installée à peu de distance de Sor auprès de Saint-Louis, mais cette briqueterie est depuis longtemps abandonnée et il ne reste plus sur place que les machines que la rouille achève de détruire.

En 1898, une autre briqueterie a été installée à la pointe de Bob N'quior et fonctionna d'abord avec un four ordinaire. Au commencement de 1900, elle était déjà transformée ; ses machines étaient actionnées par un moteur à vapeur et la cuisson faite dans un four à feu continu.

Mais le prix de vente des briques de cette usine étant beaucoup plus élevé que celui des briques confectionnées par les briquetiers rudimentaires, les produits de ces derniers sont encore beaucoup achetés.

Religion.

La religion des peuplades du Sénégal est l'Islamisme en général; le Fétichisme disparaît de plus en plus, attaqué d'un côté par l'Islamisme et de l'autre par le Christianisme. On ne rencontre plus le Fétichisme que dans la Basse-Casamance et chez les Sérères.

Les Européens en s'établissant au Sénégal, y apportèrent le Christianisme, mais cette religion n'eut aucun succès sérieux auprès des indigènes. Nos missionnaires rencontrèrent là un ennemi terrible, le Coran, solidement établi, dont les préceptes s'adaptaient beaucoup mieux aux mœurs des indigènes que les préceptes du Christianisme. Le Christianisme fut donc par la révolution complète qu'il exigeait de ses adeptes, traité en ennemi et avec mépris. Nos missionnaires durent se tenir dans les villages où la force les protégeait, et, sous cette protection, tenter d'y faire des prosélytes. Aujourd'hui encore, leur rayon d'action ne s'étend guère au delà de nos cités maritimes du Bas-Sénégal et de la Casamance, car le petit nombre d'adeptes qu'ils font dans les autres endroits où nous sommes même établis, ne leur permet pas d'y maintenir de mission.

Par contre, le Christianisme est la religion de la race mixte engendrée par le contact de la race blanche et de la race noire ; cette population est essentiellemnt catholique et cela se comprend.

Les premiers mots de français qui dans un but humanitaire ont été appris à ces nouveaux venus, les premiers éléments d'instruction qu'ils ont reçus, leur premier pas vers la civilisation, vers un idéal que le sang nouveau qui les transformait leur faisait désirer, toutes ces choses leur viennent des missionnaires.

Le négociant ne leur est apparu qu'avec des idées âpres de gain déterminé, idées d'autant plus âpres qu'elles avaient nécessité un effort plus violent pour arriver à leur exécution, et le soldat ne leur est apparu que sous la forme de la force brutale mise au service des premiers. A côté de ces deux formes essentiellement matérielles, ils ont vu se dresser celle du missionnaire essentiellement moralisatrice, et venant leur apporter les premiers éléments qui leur permettaient de devenir les égaux de la race qui s'était implantée chez eux et qui les avait rendus supérieurs aux nègres, sans cependant leur donner les moyens de faire valoir cette supériorité

Traite des noirs et esclavage.

L'origine de l'esclavage remonte à la plus haute antiquité. Dès la plus haute antiquité, le plus fort a toujours eu des droits sur le plus faible et le vainqueur, en vertu du droit du plus fort, a fait des vaincus, ses esclaves. Il est probable qu'alors le vainqueur vendit des vaincus, c'est-à-dire ses esclaves : c'était donc déjà la traite.

L'origine de la traite des noirs telle que nous la comprenons est assez confuse et le début de ce commerce particulier remonterait aux Carthaginois qui faisaient par caravanes et par mer des échanges avec les peuples des côtes et de l'intérieur de l'Afrique, échanges dans lesquels le noir était déjà compris.

Plus tard, en Espagne, sous le règne du roi Henri III (1390-1406), on sait qu'il existait des esclaves noirs et qu'ils étaient traités avec une « bienveillante douceur ». D'où venaient ces noirs?

Ils ne pouvaient évidemment venir que de la côte d'Afrique.

Un peu plus tard, les premiers esclaves noirs furent amenés à Lisbonne, provenant d'un échange fait contre des prisonniers arabes ou berbers dans les circonstances suivantes : Après la prise de Ceuta en 1415, les Portugais poursuivirent leurs conquêtes sur la côte d'Afrique. En 1440, ils ramenèrent quelques prisonniers musulmans capturés sur les côtes d'Arguin. Comme rançon, les familles ou les compatriotes de ces prisonniers offrirent en 1441 ou 1442 des esclaves noirs qui furent alors transportés au Portugal. C'est cet échange qui aurait donné naissance à la traite des noirs proprement dite. D'autres échanges eurent lieu avec les Portugais, et l'exemple de ces derniers fut bientôt suivi par les Espagnols et les Anglais.

Dès 1462, la traite ainsi commencée avait pris de telles proportions que le Saint-Siège essaya, mais en vain, d'arrêter ce trafic qui cependant n'était qu'à son début. La découverte de l'Amérique marque le moment de l'extension formidable de la traite, car, dès cette découverte, les Espagnols peuplèrent leurs nouvelles colonies avec des esclaves noirs arrachés à la côte d'Afrique.

Dès le début, la traite des noirs ne fut que tolérée, mais en 1517, Charles-Quint sanctionna ce commerce en accordant à un seigneur flamand le privilège de transporter 4,000 noirs aux Grandes-Antilles. A la fin du XVIe siècle la traite était organisée et tous les Etats qui possédaient des colonies en Amérique (l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France), s'y livrèrent et les gouvernements la protégèrent.

En France, on accordait aux négriers des primes qui s'élevaient annuellement à deux millions de livres en moyenne.

Le Christianisme réprouvant hautement la traite et les horreurs notoires découlant de ce trafic, fit souvent entendre sa voix, mais sans succès ; cependant ses principes prirent peu à peu le dessus, et la traite devint bientôt l'objet de la réprobation publique, réprobation qui n'entrait ni dans les vues du commerce, ni dans les vues des gouvernements mais qui néanmoins par sa persévérance devait faire triompher ses idées.

Le mouvement de réprobation vint d'Amérique et commença par les Quakers en 1751. La traite fut ensuite interdite en Virginie en 1778, en Pensylvanie en 1780, au Massachusetts en 1787 et au Connecticut en 1788. L'Europe suivit et en 1787, il se fonda à Londres une société abolitionniste. En 1792, le Danemark abolit la traite dans ses colonies à compter de 1803. Le 4 février 1794, la Convention abolit l'esclavage dans les colonies françaises et plus tard le Consulat le rétablit, mesure qui nous coûta la perte de Saint-Domingue. Le 25 mars 1807, le Parlement anglais abolit la traite et en 1814 la France conclut avec l'Angleterre un traité pour la répression de la traite, avec réserve pour la France de la continuer encore pendant cinq années. Le 29 mars 1815, Napoléon Ier supprima la traite sans restrictions. La traite fut également supprimée sans réserves par Louis XVIII d'accord avec l'Angleterre, le 20 mars 1815 ; par l'ordonnance du 8 janvier 1817, confirmée par la loi du 15 avril 1818, et cette même année une croisière fut établie sur la côte d'Afrique. Une nouvelle loi intervint le 25 avril 1826 prononçant le bannissement contre quiconque coopérerait à la traite. En 1820 les Etats-Unis et en 1824 l'Angleterre dénoncèrent la traite comme acte de piraterie et la punirent de mort. Malgré tout, ce commerce lucratif au plus haut degré continuait sur la côte occidentale et orientale de l'Afrique. Le droit de visite fut alors décrété, mais les Etats-Unis

n'acceptèrent pas ce droit et la France même n'y consentit qu'avec peine.

L'ensemble de cet état de choses, indique bien que les gouvernements étaient eux-mêmes intéressés à la traite.

Cependant un traité entre la France et l'Angleterre fut conclu le 30 novembre 1831, mais il fut abrogé par la Convention de 1845 qui réduisit la visite à la seule vérification du pavillon. Cette convention faite pour dix années ne fut pas renouvelée ; il faut d'ailleurs avouer que les croisières faites par la France et l'Angleterre furent impuissantes, la traite continuant de se faire sous le couvert du pavillon des Etats-Unis.

Une lutte nouvelle s'engageait cependant. Depuis quelque temps déjà les opérations de la traite étaient entravées par la suppression de l'esclavage. Plus d'esclavage, par conséquent plus de dépôts d'esclaves, et les dépôts d'esclaves supprimés, la source de l'alimentation de la traite se trouvait tarie. Le 14 mai 1833, le Parlement britannique adopta une loi concernant la libération des esclaves et le 1er août 1838 la liberté de tous les esclaves des colonies anglaises fut prononcée. En France, le 27 avril 1848, le Gouvernement provisoire décréta l'abolition immédiate de l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

La traite cependant continuait encore, mais les navires qui s'y livraient et les trafiquants d'esclaves étant partout découverts, poursuivis et traqués, l'anéantissement de ce trafic était certain malgré toutes les ruses employées pour le dissimuler.

La traite des noirs fut pendant un long laps de temps une des principales sources de revenu du Sénégal et de ses dépendances ; on pourrait peut-être dire la principale source. Malheureusement aucune donnée positive ne permet de déterminer le nombre d'esclaves livrés à la traite par notre colonie et d'en fixer la valeur. Les opérations de la traite, ont cependant été quelquefois limitées, c'est ainsi que la Compagnie des Indes-Orientales (1664-1672) se livrant à la traite et ayant trop étendu ses opérations, se vit par un arrêt du roi contrainte de vendre ses privilèges et ses établissements à une autre Compagnie.

On présume qu'au moment de la grande extension de la traite la côte occidentale de l'Afrique livrait par an environ 100,000 noirs.

M. Norris donne en 1788 un calcul qui établit le nombre

de 74,000 noirs extraits de la côte d'Afrique de la Gambie à Benguela, avec la répartition suivante :

Angleterre	38.000
France	20.000
Hollande	4.000
Danemarck	2.000
Portugal	10.000
Total	74.000

P. F. Page, dans son *Traité d'économie politique et de commerce des colonies*, donne les qualités et les valeurs suivantes, livrées par nos établissements en 1788 :

29.506 noirs	vendus à	Saint-Domingue.	41.308.000 fr.
358	—	Tabago	50.000
223	—	Cayenne	316.000
30.087 noirs.			51.674.000

Bouët-Villaumez donne les quantités suivantes de noirs exportés de la côte d'Afrique :

	Brésil	Cuba
Année 1841	8.370	9.000
— 1842	8.891	931
— 1843	11.891	8.000
— 1844	16.218	10.000
— 1845	16.000	900

En résumé, tous les chiffres ci-dessus ne doivent être considérés que comme des indications.

La libération générale des esclaves qui eut lieu au Sénégal le 24 août 1848, ne fut effective que dans les centres où, par sa présence, l'autorité imposait cette mesure ; ailleurs, l'esclavage restait admis ou toléré et comme conséquence la traite continuait par l'intermédiaire de nos comptoirs mêmes.

On relève à ce sujet dans l'ouvrage de Béranger-Féraud (*Les Peuplades de la Sénégambie*, 1879), le passage suivant : « La proscription des négriers et la surveillance très sévère que nous exerçons depuis nombre d'années dans nos possessions ont rapporté déjà des fruits très heureux. Ainsi par exemple en Casamance, les Mandingues et les Sarracolais avaient l'habitude de venir nous apporter

de l'ivoire, des peaux, de la cire, etc., etc., et comme ils vendaient le porteur avec le ballot, les comptoirs étaient de lucratifs débouchés d'esclaves. Maintenant que le nègre ne peut plus nous vendre son captif, il calcule le prix que lui coûtera son retour et assez souvent il lui rend la liberté non pas par bienveillance, mais par calcul. Or ce captif libéré sait bien qu'il serait repris et vendu de nouveau s'il s'en allait rester aux environs de nos postes ; il devient ainsi un paisible laboureur sur lequel notre action est facile autant que complète. »

Cependant en Casamance, à Sédhiou, il existe un poste fortifié depuis 1837, mais il est à supposer que ce poste était évité. Il existait en outre le comptoir portugais de Zighinchor, dont nous n'avons pris possession que le 21 avril 1888.

La suppression de l'esclavage fut de notoriété publique une cause de ruine pour les familles et les commerçants du Sénégal et le général Faidherbe fait mention en ces termes de cette particularité dans son ouvrage (*Le Sénégal*, 1889) : « Bientôt arriva en 1848 une nouvelle cause de ruine pour les Sénégalais, l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises. »

Au Sénégal, en effet, la suppression de l'esclavage atteignit évidemment la traite et allait activer son extinction, mais elle atteignit aussi la main-d'œuvre nécessaire aux manipulations commerciales et aux producteurs, et, en outre, elle atteignit la domesticité nécessaire aux Européens et aux créoles (métis). Cette suppression ne fut donc pas acceptée mais subie ; tous les stratagèmes possibles furent employés pour l'annihiler et aujourd'hui elle n'est pas encore définitivement admise.

Il existe toujours sous le titre de « Captifs » des esclaves dans notre colonie, ce titre de captifs qui masque les souvenirs qui ont été laissés dans nos imaginations par le mot « Esclaves » n'est d'ailleurs pas nouveau, car il a été employé officiellement dans les traités passés par la Compagnie de la Gomme avec les Maures, en 1785.

La barre.

A l'embouchure du Sénégal, sous l'action du flux, du reflux et de la variation du débit du fleuve, il s'établit des accumulations de sable, accumulations variant continuellement de volume, se déplaçant sans cesse, mais laissant toutefois entre elles un chenal plus ou moins sinueux et d'une profondeur plus ou moins régulière. Parfois et à certains endroits le chenal fait défaut, on appelle ces endroits le *banc* ; le banc varie aussi à son tour.

L'ensemble des phénomènes ci-dessus se nomme la *barre*.

Il est matériellement impossible d'entrer ou de sortir du fleuve quand la barre est mauvaise, c'est-à-dire quand les lames, vu la profondeur plus faible de l'embouchure, déferlent presque avec la même violence que sur les plages voisines. Il est aussi très difficile à un navire d'un certain tonnage d'entrer ou de sortir du fleuve sans être guidé, car les sondages préalables sur un parcours où les points de repère manquent ou sont tout au moins très indécis ne sont pas suffisants ; en outre, l'entrée ou la sortie ne peuvent s'effectuer avec une certaine sécurité qu'à l'heure de la haute mer et ces mouvements sont impossibles à l'heure de la basse mer.

Pour éviter les accidents hélas trop nombreux autrefois, l'Administration organisa un service de pilotage qui depuis longtemps déjà fonctionne dans d'excellentes conditions. Ce service se compose d'un Européen nommé capitaine de la barre, ayant à sa disposition une équipe de matelots indigènes et les embarcations nécessaires pour surveiller le pilotage et porter éventuellement aide à un navire quelconque menaçant de s'échouer ; de quatre pilotes-majors indigènes et de quatre élèves-pilotes.

A chaque marée haute de jour, un pilote-major cherche le chenal, le sonde et donne le piétage (plus faible hauteur d'eau en pieds) par des signaux convenus; il place sur le trajet de ce chenal des bouées qui indiquent son cours, et les navires doivent se guider sur les signaux des pilotes et sur ces bouées. Dès que le reflux commence à se faire sentir le pilote-major relève les bouées.

Le poste de surveillance de la barre est relié télégraphiquement à Saint-Louis et l'état de la barre est affiché à Dakar où les grands navires vont entrer dans le fleuve.

Le poste de surveillance de la barre est un but de promenade pour les habitants de Saint-Louis, mais peu de personnes osent s'aventurer sur la barre même, suivre les sondages et la pose des bouées. Ce n'est pas sans une certaine émotion, qu'on assiste dans une embarcation à l'entrée d'un navire d'un certain tonnage, et qu'on voit ce navire évoluer dans le dangereux chenal.

Précis des principaux événements du Sénégal.

1364

Découverte de la Sénégambie par les Dieppois partis en novembre sur deux navires de 100 tonnes et ayant abordé vers Noël dans la baie que forme au Sud la presqu'île du Cap Vert qu'ils appelèrent baie de France, ils reconnurent Dakar, Hann et l'emplacement de Rufisque.

1365

Association de Dieppois et de Rouennais pour l'exploitation, du Cap Vert au golfe de Guinée.

1382

28 septembre. — Départ de Dieppe pour la Côte d'Or de trois bâtiments : *La Vierge*, le *Saint-Nicolas* et l'*Espérance*.

1444

Les Portugais s'établissent sur les rives du Sénégal et établissent un fort à Arguin.

1455

22 mars. — Départ de Saint-Vincent de Alvise Cada Mosto, auteur du premier récit dans lequel il est fait mention du Sénégal.

1626

Fondation de la Compagnie normande ou association des marchands de Dieppe et de Rouen.

1638

29 janvier. — Les Hollandais s'emparent d'Arguin que les Portugais possédaient depuis 1444.

1664

28 mai. — Le Sénégal comme tous les autres établissements de l'Atlantique passe dans le domaine de la Compagnie des Indes occidentales.

28 novembre. — La compagnie des Indes occidentales succède à la Compagnie de Dieppe et de Rouen qui cède ses privilèges pour 150,000 livres.

1672

9 avril. — Un édit du 9 avril force la Compagnie des Indes occidentales à vendre tous ses établissements et privilèges à une nouvelle société. Vente faite par contrat du 8 novembre 1673 pour 75,000 francs et un marc d'or de revenu annuel pendant trente années. La nouvelle Compagnie qui prit immédiatement possession, n'obtint ses lettres patentes qu'en juin 1679 avec le titre de Compagnie d'Afrique et le privilège de négoce du Cap Vert au Cap de Bonne-Espérance, pendant 30 années.

1677

Les Français enlèvent de vive force aux Hollandais, Gorée, Rufisque, Portudal, Joal et Arguin. Le traité de Nimègue, 10 août 1678, les confirme dans cette possession.

1679

21 mars. — Premier traité avec le Baol.

1681

En juillet la Compagnie d'Afrique par suite des pertes occasionnées par la guerre contre les Hollandais céda ses droits à la Compagnie du Sénégal, Côte de Guinée et d'Afrique, pour une somme de 1,010,015 francs. Par arrêt du 12 septembre 1684 et 6 janvier 1686, l'étendue de la concession fut limitée pour le commerce

des nègres aux côtes comprises entre le Cap Blanc et Sierra-Leone et elle prit le nom de Compagnie du Sénégal.

1682

21 mai. — Arrivée de Le Maire à Gorée ; c'est le premier voyageur qui ait parlé d'une île Saint-Louis.

1685

La concession de Sierra-Leone au cap de Bonne-Espérance est accordée à la Compagnie de Guinée.

1694

La Compagnie du Sénégal est obligée de vendre ses privilèges et ses possessions à la Compagnie royale du Sénégal, Cap Nord et Côte d'Afrique, qui reçut ses lettres patentes en mars 1696 fixant la durée de son privilège à 30 ans. La vente a été faite moyennant la somme de 300,000 francs.

1695

Bombardement et capitulation du fort anglais de l'embouchure de la Gambie.

1698

Fondation de l'établissement de Galam.

1700

Construction du fort Saint-Joseph près de Dramané (Kaméra).

1701

6 juin. — Le Damel du Cayor fait arrêter et piller M. Brue à Rufisque.

17 juin. — Premier traité de paix entre les Français et le Damel du Cayor.

1702

12 avril. — Brue quitte le Sénégal pour n'y revenir qu'en 1714.

25 décembre. — Les naturels détruisent le fort de Saint-Joseph près de Dramané (Kaméra).

1709

18 mars. — Accablé de dettes et de procès, la Compagnie royale du Sénégal, Cap Nord et Côte d'Afrique est forcée par autorité royale de vendre ses privilèges et ses concessions à la Compagnie du Sénégal, vente faite moyennant une somme de 240,000 fr. La nouvelle Compagnie reçut ses lettres patentes le 30 juillet.

1712

4 mai. — Prise du fort de la Praya, île de San Yago, archipel du Cap Vert (Cassard, capitaine de frégate).

1713

Reconstruction à Makhama du fort Saint-Joseph.

1715

Construction du fort de Saint-Pierre de Kaïnoura (Sénoudébou) sur la rive gauche de la Falémé.

1717

Les Maures cèdent Portendik à la France, cession confirmée par le traité de la Haye le 13 janvier 1727 ; la Compagnie du Sénégal s'engagea à payer à la Hollande 130,000 florins.

1718

15 décembre. — La Compagnie des Indes achète à la Compagnie du Sénégal pour 1,600,000 livres, ses concessions, privilèges, établissements, forts et comptoirs. Le roi déclare le privilège perpétuel y compris les côtes de Sierra-Leone au Cap de Bonne-Espérance.

1721

Les Hollandais fondent un établissement à Portendik.

1723

Les Maures, maîtres de Portendik, en font la cession à M. Brue,

directeur général de la Compagnie du Sénégal. Ce fort est abandonné.

1724

20 février. — Périer de Salvert reprend l'île d'Arguin aux Hollandais.

1727

13 janvier. — Cession de Portendik à la France suivant convention signée à La Haye.

1730

Les indigènes massacrent la garnison du fort Saint-Joseph.

1743

Construction du fort de Podor sur la pointe occidentale de l'île à Morphil.

1758

Décembre. — Prise du Sénégal et de Gorée par les Anglais.

1763

10 février. — Gorée prise par les Anglais en 1758 est restituée à la France.

1763-1765-1787

Cession à la France, du Cap Vert et des terres voisines de la pointe des Mamelles au Cap Bernard avec les villages de Dakar et de Sine, par le Damel du Cayor.

1779

30 janvier. — Les Français commandés par le marquis de Vaudreuil reprennent de vive force, possession du Sénégal dont les Anglais s'étaient emparés en 1758.

1783

3 septembre. — Traité réglant les droits de la France et de l'An-

gleterre sur la Côte occidentale de l'Afrique, le Sénégal entre définitivement dans le domaine de l'Etat.

1784

11 janvier. — La Compagnie de la Guyane obtient le privilège exclusif de la traite de la gomme pendant 9 années ; en 1785, ce privilège fut cédé à la Compagnie de la gomme qui prit le 10 novembre 1786 l'ancien titre de Compagnie du Sénégal.

1785

19 janvier. — Lajaille commence un fort sur l'île Gambia à l'embouchure du Bunck, affluent de la rive de Sierra-Leone.

25 mars. — Traité avec le Sine, cession de Joal.

2 mai. — Traité avec les Marabouts d'Armankour. — 10 mai, traité avec les Braknas. — 20 juillet, traité avec les Trarzas. Les trois traités au sujet de la gomme et des captifs, et stipulant l'exclusion des Anglais qui occupaient Portendik.

15 mai. — Traité avec le Baol, cession de Portudal.

1791

23 janvier. — Décret de l'Assemblée Constituante prononçant la dissolution de la Compagnie royale du Sénégal et déclarant le commerce libre.

1793

21 septembre. — L'acte de navigation attribue exclusivement au pavillon français les relations commerciales avec les colonies (aboli pour toutes les colonies le 9 juillet 1869).

1796

14 janvier. — Mungo-Park arrive à Koniakary capitale du Khasso.

1797

10 mai. — Arrivée de Mungo-Park à Georges-Town son point de départ.

1798

22 mai. — Création à l'île d'Aix de la première Compagnie militaire noire, constituée avec les noirs et gens de couleur présents en France et envoyée peu après au Sénégal.

1800

5 avril. — Les Anglais s'emparent de Gorée.

1804

18 janvier. — Les Français par un hardi coup de main enlèvent Gorée aux Anglais.

1805

Mort de Mungo-Park à Boussa.

1809

14 juillet. — Capitulation mettant la colonie entre les mains des Anglais.

1814

30 mai. — Traité de Paris. — Restitution à la France de tous les établissements qu'elle possédait depuis 1792 à la côte d'Afrique.

1815

29 mars. — Abolition de la traite des noirs par Napoléon Ier.

1817

1er janvier. — Les Anglais évacuent Saint-Louis et Gorée en exécution du traité de 1814.

25 janvier. — Reprise de possession effective du Sénégal et de ses dépendances.

1818

8 juillet. — Départ de France du personnel et du matériel nécessaire pour des essais de culture des denrées coloniales. Un deuxième départ eut lieu le 15 février 1819.

1819

8 mai. — Traité passé avec le roi et les chefs du Oualo qui moyennant paiement de coutumes annuelles fait cession à la France des îles et autres terres de ce pays, première tentative pour soustraire le Oualo à l'influence des Trarzas.

20 mai. — Traité avec les Maures Braknas.

Acquisition par la France du terrain du fort de Bakel. Les Trarzas inquiets de nos nouveaux établissements et les Peuls ayant entraîné les Braknas, nous attaquent ; paix signée le 7 juin 1821.

1820

Construction du fort de Bakel, sur la rive gauche du Sénégal dans le Gadiaga, achevé en 1827.

1821

25 juin. — Traité avec les Maures Braknas. — Reconnaissance des droits de la France sur le Oualo.

Construction du poste de Dagana. Renonciation à nos droits sur le Oualo.

1822

7 janvier. — Organisation de la justice au Sénégal.

28 janvier. — Essai du sulfate de quinine récemment découvert, le premier envoi fait par la Métropole était de 1/2 once.

1824

5 août. — Arrêté autorisant pour 4 années la Société commerciale et agricole de Galam et de Oualo. En 1828 prorogation pour 4 années.

1825

7 décembre.—Recensement général des cotonniers: 4,573,000 pieds dont 1,124,000 à l'Etat.

1826

26 octobre. — Les chefs de la presqu'île du Cap Vert renoncent à leur droit de bris et de naufrage.

1827

19 avril. — René Caillé part du Rio-Nunez pour son grand voyage à travers l'Afrique.

Nouvelle tentative pour soustraire le Oualo à l'influence des Trarzas.

1828

20 avril. -- Arrivée de René Caillé à Tombouctou. Il quitte Tombouctou le 5 mai pour rentrer en Europe par le Désert, le Maroc et Tanger.

1829

Nouvelle renonciation à nos droits sur le Oualo.

1830

Epidémie de fièvre jaune. La Compagnie de Galam et de Oualo tente la culture de l'indigo.

Abandon des essais officiels de colonisation et de culture.

15 juin. — Privilège accordé à MM. Flachat frères pour l'établissement de puits artésiens au Sénégal.

1831

4 mars. — Loi concernant la répression de la traite des noirs.

1833

26 mai. — Projets du roi des Trarzas pour se marier avec la reine Guimbotte du Oualo, efforts faits pour empêcher cette union.

La reine Guimbotte du Oualo voyant son pays continuellement dévasté par les Trarzas, épouse le roi des Trarzas, Mohammed-el-Habib, d'où guerre avec nous.

1834

Guerre avec le Oualo et les Trarzas, paix signée en 1835.

1835

4 septembre. — Traité confirmant celui du 8 mai 1819 par lequel le Oualo avait été cédé à la France.

1836

Acquisition par la France de l'île de Carabane vendue par les indigènes.

1837

24 mars. — Traité autorisant la construction du poste de Sédhiou (Casamance).

24 juin. — Arrêté relatif à la création d'un établissement dans nos possessions de la Casamance.

Epidémie de fièvre jaune.

1838

17 mai. — Mort de René Caillé dans la Charente-Inférieure.

20 novembre. — Formation dans la colonie d'une compagnie de soldats noirs.

1839

8 mai. — Traité avec les Braknas pour la répression de la traite des noirs.

1840

Première exportation d'arachides pour Marseille, 33 hectol., 88, soit 1,200 kilogrammes.

1841

4 novembre. — Ouverture de l'école des frères à Saint-Louis.

1842

4 novembre. — Suppression définitive du monopole du commerce de la gomme après la crise commerciale 1838-1839-1840 et 1841.

Construction du fort de Mérinaghen sur le lac de Guiers (Paniéfoul).

1843

Affaires avec les Trarzas ayant le Oualo pour allié. Construction du fort de Lampsar sur le marigot de Kassak.

1845

29 mai. — Convention entre la France et l'Angleterre pour la répression de la traite des noirs.

23 août. — Sénoudébou nous est cédé par un traité, construction du fort sur la rive gauche de la Falémé, sur l'emplacement de l'ancien fort Saint-Pierre.

1848

22 avril. — Création d'un tribunal pour les Musulmans.

27 avril. — Abolition de l'esclavage.

24 août. — Libération générale des captifs au Sénégal.

Epidémie de fièvre jaune. Affaires avec les Trarzas ayant le Oualo pour allié.

1850

6 janvier. — Léopold Panet part de Saint-Louis pour Soueira (Maroc) à travers le désert. Le 22 juin il débarque à Marseille.

Affaires avec les Trarzas ayant le Oualo pour allié.

1852

3 février. — La représentation des colonies est supprimée.

1854

6 mai. — Défaite des Toucouleurs dans Dialmath (gouverneur Protet).

Commencement de la guerre avec les Trarzas ayant le Oualo pour allié. Reconstruction du fort de Podor qui avait déjà été reconstruit avant 1821. Création des centres fixes de commerce à Podor et à Dagana.

1855

15 février. — Défaite de la tribu maure des Azouma campée sur la rive gauche du fleuve entre Diekten et Tiagar (Faidherbe).

21 février. — Départ de la colonne allant combattre la domination des Maures dans le Oualo.

25 février. — Défaite des Trarzas et des gens du Oualo réunis.

14 mars. — Destruction du village de Bakel occupé par les partisans de El Hadj Omar.

15 mars. — Départ d'une colonne allant opérer dans le Oualo.

26 mars. — Départ d'une colonne allant opérer des razzias entre M'Pal et Dialakar.

21 avril. — Belle défense de la tour de Leybar (sergent Brunier) contre les Maures.

23 avril. — Retour d'une colonne venant de chez les Trarzas avec 3,000 bœufs.

30 avril. — Les Trarzas évacuent le Oualo.

1er juin. — Retour à Richard-Toll d'une flottille venant de s'emparer de l'île de Ghiéland à l'entrée du lac de Guiers.

12 septembre. — Faidherbe arrive à Kayes. — 13 septembre, il part de Kayes pour Médine. — 15 septembre, pose de la première pierre du fort de Médine. — 16 septembre, les travaux du fort s'exécutent avec 600 ouvriers. — 5 octobre, le fort de Médine est terminé.

22 septembre. — Arrivée de Faidherbe aux chutes du Félou ; noms des officiers gravés sur les roches.

30 septembre. — Les chefs de Khasso s'allient à nous contre El Hadj Omar.

1er octobre. — Les gens du Guidimaka maltraitent les hommes de Sembala notre allié.

4 octobre. — Bombardement du grand village fortifié de Gagny dans le Guidimaka.

10 octobre. — Retour à Saint-Louis de la colonne venant de faire la première expédition contre El Hadj Omar.

7 novembre. — Les villages balantes, de Yatacounda et Niafour (Casamance), cèdent à la France le littoral de leur territoire sur une largeur de 100 mètres.

Fondation de la banque du Sénégal, de l'imprimerie et du *Journal officiel.*

1856

8 janvier. — Violent raz-de-marée qui franchit en beaucoup d'endroits la langue de Barbarie.

6 mars. — Le cheick des Ouled-Bou-Ali commandant une caravane se rend au capitaine du *Grand-Bassam.*

13 mars. — Le *Galibi* repousse pour la deuxième fois l'assaut des Toucouleurs.

25 mars. — Défaite complète du grand marabout du Fouta-Djallon, Abdoulaye-Avésa.

23 mai. — Attaque de Sénoudébou par Abdoulaye-Avésa, il est repoussé.

21 juin. — Les volontaires de Saint-Louis font une razzia considérable entre Bélou-Khassan et Dara.

13 septembre. — Retour à Saint-Louis des volontaires après avoir enlevé les camps des Ouled-Bou-Ali, des Ouled-Akehar, et repoussé les attaques des El-Guelba.

27 novembre. — La tribu des Ouled-Bou-Ali se rend et s'établit à Maka.

18 décembre. — Ely, trarza, fils de Mohammed-el-Habib et de Guimbotte, prétendant au trône du Oualo, qui s'était réfugié à N'Guik, s'enfuit à l'approche de nos troupes. La colonne partie le 17 rentre à Saint-Louis le 21.

28 décembre. — Inauguration du pont de Guet N'Dar à Saint-Louis.

Annexion du Oualo, des villages de Dagana, Bakel, Sénoudébou, de l'île de Thionq, et de N'Diago.

1857

7 mars. — L'Angleterre renonce à la traite de la gomme à Portendik, en échange nous lui cédons Albréda sur la Gambie.

14 avril. — El Hadj Omar s'empare de Logo et notamment de Sabouciré.

15 avril. — Le Khasso retombe au pouvoir de El Hadj Omar, sauf Médine.

19 avril. — Le commandant de Médine est averti par une femme que El Hadj Omar faisait à Sabouciré des préparatifs pour attaquer le poste.

20 avril. — El Hadj Omar attaque le poste de Médine, il est repoussé.

11 mai. — El Hadj Omar attaque la nuit le poste de Médine, il est repoussé. Il bloque le poste pour l'affamer.

13 mai. — Défaite de Sidi Eli, chef Brakna, à Der-Naya (Faidherbe).

19 mai. — Remise d'Albréda aux Anglais.

25 mai. — La garnison du blockaus de N'Der, 9 hommes, repousse une attaque des Maures.

4 juin. — Troisième attaque de Médine par El Hadj Omar et troisième échec de ce dernier.

5 juillet. — Le *Podor* avec le gouverneur Faidherbe et 80 hommes part pour aller porter secours au poste de Médine dont on est sans nouvelles depuis un mois.

12 juillet. — Le roi des Trarzas vient nous enlever des animaux dans l'île de Thionq et s'avance même jusqu'à l'entrée de Guet N'Dar.

18 juillet. — Faidherbe délivre Médine qui, sous le commandement de Paul Holle, avait soutenu un siège de trois mois.

21 juillet. — Organisation d'un bataillon de tirailleurs sénégalais.

23 juillet. — Brillant combat de la garnison de Médine contre El Hadj Omar.

31 juillet. — Boubakar-Saada, almamy du Bondou, investit Somson-tata, ville faisant partie du domaine de El Hadj Omar.

13 août. — Débarquement à Yaféré de la colonne allant au secours de Boubakar-Saada.

15 août. — Destruction de Somson-tata.

18 août. — Prise de Khana-Makhounou sur la frontière du Kaarta.

28 août. — Défaite des villages hostiles de N'Danan et Sansanding de la Falémé.

7 octobre. — Le fort de Matam commencé depuis quelques jours est attaqué par les Toucouleurs qui sont repoussés.

24 décembre. — Mohammed-el-Habib, roi des Trarzas, envoie une ambassade à Saint-Louis pour arrêter les bases d'un traité de paix.

1858

2 mars. — Départ de Saint-Louis d'une colonne allant opérer contre le village de Niomé (N'Diambour).

17 mars. — Destruction de Sanent où un traitant avait été assassiné.

15 mai. — Arrivée à Saint-Louis de l'ambassade de Mohammed-el-Habib, roi des Trarzas.

20 mai. — Traité avec le roi des Trarzas après trois années et demie de guerre. Le protectorat de la France est reconnu par ce traité sur la rive gauche du fleuve.

2 juin. — Prescriptions pour l'établissement d'un bac entre Saint-Louis et l'île de Sor.

10 juin. — Mohammed-Sidi, roi d'une partie des Braknas, et Sidi-Eli, son compétiteur, signent un traité de paix avec la France.

18 juin. — Le Dimar se place sous le protectorat de la France.

4 juillet. — Départ d'une expédition pour les mines d'or du Bambouk.

28 juillet. — Faidherbe quitte Sénoudébou pour prendre possession des mines d'or de Kéniéba.

18 août. — Traité avec l'almamy du Bondou, Boubakar-Saada, qui cède à la France le cours de la Falémé, le village de Sénoudébou et donne l'autorisation de fonder des établissements dans la Haute-Falémé et le Bambouk.

19 août. — Le chef du Guoy nous cède le territoire situé entre Bakel et la Falémé.

23 octobre. — Organisation à Paris de l'exposition permanente des produits des colonies.

7 décembre. — Tentative d'assassinat par un parent du Damel du Cayor sur un commerçant français de Rufisque, cet acte est réprimé par les armes.

13 décembre. — Sidi-Eli assassine Mohammed-Sidi, son compétiteur au trône des Braknas.

1859

26 février. — Gorée et les établissements français au nord de Sierra-Leone sont replacés sous l'autorité du gouverneur du Sénégal.

27 février. — Essai de forage d'un puits artésien à Saint-Louis sur la place de l'Eglise ; ce forage fut poussé à 237 pieds, 7 pouces et 8 lignes (soit 80 mètres).

4 mars. — Démolition des cases en paille dans la partie centrale de Saint-Louis.

9 avril. — El Hadj Omar parti du Toro ravage le pays et attaque Matam, il est repoussé.

11 avril. — Traité avec le chef du Toro reconnaissant l'indépendance du pays vis-à-vis du Fouta.

16 avril. — El Hadj Omar repoussé deux fois de Matam abandonne la place.

9 mai. — El Hadj Omar est repoussé par trois fois du village de Aroundou.

18 mai. — Attaque d'une colonne à Fatik (Faidherbe), ennemis repoussés.

24 mai. — Etablissement d'un blockaus à Joal.

18 octobre. — Départ de Saint-Louis de 6 avisos transportant les troupes qui doivent attaquer Guémou (Guidimaka).

25 octobre. — Prise de Guémou, fait qui porte un coup sérieux à la puissance de El Hadj Omar.

29 octobre. — Rentrée à Saint-Louis de la colonne ayant pris Guémou.

9 novembre. — Commencement des travaux pour transformer le marigot de Kassak (Lampsar) en réservoir d'eau douce pour alimenter Saint-Louis.

14 décembre. — Organisation à Makhana d'une colonne de volontaires devant détruire le village de Melga dans le Gangari (Guidimaka), dernier refuge des Toucouleurs de El Hadj Omar. L'opération a complètement réussi.

Epidémie de fièvre jaune. Construction du fort de Saldé.

1860

29 juillet. — Défaite sanglante des Toucouleurs de l'almamy Alpha-Amadou-Tierno-Demba.

Soumission de la Basse-Casamance jusqu'à Zighinchor. Etablissement du protectorat sur le Toro et le Damga. Traité avec El Hadj Omar déterminant la limite de ses Etats et les pays placés sous notre protection qui sont : moitié (Nord) du Bambouk, moitié (rive gauche) du Khasso, Bondou, Kaméra, Guoy, Guidimaka, Damga, Fouta-Toro, Dimar, Oualo, Cayor, Djolof, Baol, Sine Saloum et les possessions dépendant de Gorée.

1861

2 janvier. — Départ de Gandiole d'une colonne allant opérer dans le Cayor (2200 h., Faidherbe).

4 janvier. — Départ de Rufisque de la garnison de Gorée devant rejoindre la colonne Faidherbe.

27 janvier. — Retour à Gandiole de la colonne ci-dessus après avoir obligé le Damel Macodou à implorer la paix.

11 mars. — Les forces du Damel Macodou sont dispersées à Diaté.

29 mars. — Traité avec le Saloum, cession de Kaolack.

4 avril. — Départ de Saint-Louis d'une colonne allant opérer dans le Cayor contre le Damel Macodou ; construction du fort de Potou.

Traité avec le Cayor consacrant la cession à la France du Diander, de Gandiole, du Gangouné et de toute la côte.

1862

2 février. — Traité avec le Damel du Cayor autorisant l'ouverture de comptoirs à N'Dande.

3 octobre. — Le poste français de Kaolack (12 hommes) repousse les forces réunies du Damel Macodou et de Maba, roi du Rip, après un assaut de 24 heures.

Forage d'un puits artésien derrière la Mosquée ; ce forage est poussé jusqu'à 250 mètres sans résultat.

Mort de El Hadj Omar à Dégenbéné après sa défaite à Hamdallahi par Sidi Ben Bakay, chef de Tombouctou.

1863

17 janvier. — Défaite des Toucouleurs commandés par l'almamy Alpha-Amadou-Tierno-Demba (colonne Jauréguibéry).

31 janvier. — La colonne Jauréguibéry après avoir parcouru le Toro, le Lao, l'Irlabé, l'Ebiabé, le Bosséa, arrive à Matam, elle en repart le 4 février.

23 février. — Rentrée à Saint-Louis de la colonne Jauréguibéry après avoir obligé le Fouta à implorer la paix.

20 mars. — Traité annexant la province du Toro au territoire colonial.

13 juillet. — La garnison de Pout (13 hommes) est massacrée.

9 août. — Les principaux chefs du Damga renouvellent leur indépendance vis-à-vis du Fouta consacrée par le traité du 15 août

1859 et reconnaissent l'annexion de leur province à la colonie qui eut lieu en septembre 1860.

15 septembre. — Création d'un musée industriel, ethnographique et d'histoire naturelle à Saint-Louis.

30 décembre. — Désastre de N'Golgol, notre première défaite en Sénégambie depuis 1854 (Lat-Dior, damel du Cayor).

1864

12 janvier. — Défaite complète des troupes de Lat-Dior au village de Loro.

8 février. — Lat-Dior abandonné de ses fidèles et poursuivi se réfugie dans le Saloum.

19 février. — Retour à Saint-Louis de la colonne qui après avoir vengé notre désastre de N'Golgol a chassé Lat-Dior du Cayor.

28 avril. — Commencement des travaux du fort de Thiès.

30 avril. — Défaite des Sérères Nones et Diobas, auteurs et complices de l'attaque du poste de Pout.

19 juillet. — Défaite complète des Maures et des Toucouleurs du Bosséyabé. Prise de Kaëdi (Kaeaëdi).

Invasion des sauterelles dans le Bas-Sénégal, destruction des plantations de coton.

1865

17 février. — Annexion à la colonie de la partie centrale du Cayor.

17 avril. — Les Diolas (Casamance, rive droite) se placent sous la suzeraineté de la France.

30 avril. — Traité avec le village de Guibéring (Casamance).

2 juillet. — Inauguration du pont de bois de Saint-Louis à Sor.

28 octobre. — Départ d'une colonne contre Maba, roi du Rip (Pinet-Laprade), elle arrive le 23 novembre à Kaolack.

24 novembre. — La colonne contre Maba va détruire Maka où Maba s'était réfugié.

30 novembre. — Destruction à Paponos des bandes de Maba.

1er décembre. — Le territoire de Skeltonia à Victoria (Rio Nunez) est cédé à la France par le roi des Nalous.

Epidémie de fièvre jaune. Trois apparitions de sauterelles ravagèrent en décembre des plantations de coton de la mission de N'Gazobil.

1866

21 janvier. — Boké (Rio-Nunez) vient s'ajouter à notre territoire, construction d'un poste.

15 octobre. — Ouverture à Saint-Louis d'une exposition de produits agricoles et industriels de la colonie.

Peste bovine à N'Gazobil et nouveaux ravages des sauterelles. Traité plaçant le Rio-Pongo et le Rio-Nunez sous le protectorat de la France. Construction des postes de N'Diagne et d'Aéré.

1867

Epidémie de fièvre jaune. Construction des postes de Talem, Khaoulou, Kheur-Mandoumbé-Khary, de Benty dans la Mellacorée. Construction d'une ligne télégraphique entre Saint-Louis et N'Diagne.

1868

Epidémie de fièvre jaune. Construction d'une ligne télégraphique entre Saint-Louis et Dagana. Construction des camps de Gandiole, Lampsar et du cap Manuel.

1869

30 juin. — Irahim-Penda lieutenant d'Ahamadou-Cheikhou, après avoir battu le chef de Coki, fait assassiner le chef du canton de N'Guéoul.

10 juillet. — Nos troupes abandonnées à Mekkey par les volontaires, battent en retraite en luttant pied à pied contre les hommes de Lat-Dior.

9 juillet. — L'acte de navigation du 21 septembre 1793 attribuant exclusivement au pavillon français les relations avec les colonies, est aboli pour toutes les colonies.

26 septembre. — Retour à Saint-Louis de la colonne qui devant venger la défaite de Mekkey, a pris Louga et battu Lat-Dior.

17 décembre. — Lat-Dior battu à Salen par la colonne Canard s'enfuit dans le Rip.

29 décembre. — Création de chambres de commerce à Saint-Louis et à Gorée.

1870

9 février. — Combat de Diawara contre Ahmadou-Cheikhou qui laisse un grand nombre de morts sur le terrain.

1872

10 août. — Création des communes de Saint-Louis et de Gorée

1874

Construction du poste de Mouït et du lazaret du Cap Manuel.

1875

16 janvier. — Fondation d'une société dénommée « Société d'Agriculture du Sénégal ».

11 février. — Défaite et mort à Boundou d'Ahamadou-Cheikhou.

1876

15 février. — Le Rio-Pongo est placé définitivement sous le protectorat de la France.

14 septembre. — Le roi des Belges arrête les bases de « l'Association Internationale Africaine » avec le concours de savants et d'explorateurs de toutes les nations.

1877

24 août. — Traité passé avec Ely, roi des Trarzas, pour sauvegarder la vie et les biens des marins de toute nationalité faisant naufrage sur la côte de son domaine (ratifié le 24 septembre 1883).

30 décembre. — Traité passé avec les chefs Nalous du Rio-Nunez.

Construction et achèvement de la ligne télégraphique Dagana-Podor.

1878

Septembre à décembre : épidémie de fièvre jaune. — Premier cas en juillet à Gorée.

1879

4 février. — Institution du Conseil général.

2 avril. — Acte additionnel au traité du 20 mai 1858, par lequel l'émir des Trarzas se place sous le protectorat de la France.

12 avril. — Loi donnant un député à la Guyane et au Sénégal.

10 septembre. — Traité avec Lat-Dior, damel du Cayor, qui autorise la construction du chemin de fer de Dakar-Saint-Louis et qui fait abandon des terrains nécessaires.

Mesures sanitaires prises en août contre la fièvre jaune. Epizootie sur les chevaux et les bœufs dans le Diander, le Cayor et Rufisque. Achèvement des travaux du marigot de Kassak (Lampsar) devant alimenter Saint-Louis en eau douce. Construction d'un poste à Bafoulabé. Tentative d'exploitation faite par une Compagnie des mines d'or de Kéniéba; cette compagnie a été mise en liquidation en 1881 après avoir perdu deux ingénieurs, le troisième malade put rentrer en France.

1880

22 mars. — Etablissement de la liberté commerciale dans le fleuve, qui était interdit aux étrangers au-dessus de Saint-Louis.

30 mars. — Traité passé avec le Fouta-Djallon pour l'établissement du protectorat et la liberté du commerce (Lt Plat).

25 avril. — Traité passé avec les chefs de Kita ouvrant ce pays aux Français.

16 mai. — Combat de Daba près de Dio.

29 juin. — Balé-Demba, roi du Kabita, du Kaloum, du Tabossou, du Manéah, du Corréa, de l'île Tombo, se place sous le protectorat de la France.

25 novembre. — Début d'une épidémie de fièvre jaune.

Expédition française au Niger et découverte des sources du fleuve. Construction de la ligne télégraphique Podor-Saldé par N'Diaen.

27 décembre. — Loi relative à la construction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis. Société des Batignolles concessionnaire.

1881

9 janvier. — Ouverture de la première campagne du Soudan

qui fut terminée le 10 juin et eut pour résultat la reconnaissance de notre protectorat de Bafoulabé à Kita.

25 février. — Pose de la première pierre du fort de Kita.

8 mars. — Combat de Ndourbodian (Fouta), mort héroïque du capitaine de spahis Badenhuger.

21 mars. — La mission Galliéni, après 10 mois de captivité, quitte Nango.

8 mai. — Le Bouré (Sénégal) s'annexe à la France.

14 mai. — Traité d'alliance et de commerce avec les chefs du Saloum, Rip, Niom, Niani.

16 mai. — Etablissement du protectorat sur le Fouta-Bosséa avec liberté de commerce et de navigation sur le Sénégal (Ballot).

2 août. — Création d'une compagnie indigène de conducteurs d'artillerie.

17 octobre. — Départ de la 2e colonne du Haut-Fleuve (Borgnis-Desbordes). La campagne prendra fin le 15 juin 1882, elle nous aura assuré l'amitié du Gangaran, arrêté momentanément la marche victorieuse de Samory, et montré aux indigènes que nous pouvons aller jusqu'au Niger.

30 octobre. — Traité avec Ahmadou, sultan de Ségou, pour le maintien de la paix et de la liberté de commerce dans la région du Niger.

27 décembre. — Passage du Bafing par la colonne expéditionnaire qui se met en marche pour Badumbé.

Juillet-décembre, épidémie de fièvre jaune.

1882

5 janvier. — Arrivée à Bordeaux de la mission Bayol avec les ambassadeurs Peuls pour ratifier en France les traités avec le Fouta-Djallon.

1er mars. — La colonne Borgnis-Desbordes quitte le Niger pour rentrer à Kita. Le 2 mars elle a été attaquée par le frère de Samory qui a été mis en fuite.

11 avril. — Traité avec le Pakao (Casamance).

14 juin. — Rentrée à Kayes de la 2e colonne du Soudan après avoir chassé Samory de Kéniéra. Partie de Kita le 16 février elle y était rentrée le 11 mars après avoir parcouru 544 kilomètres.

12 septembre. — Trois cas de fièvre jaune à Gorée. Fièvre jaune jusqu'en janvier 1883 (Dakar, lazaret).

20 septembre. — Départ de la 3e colonne du Haut-Fleuve (Borgnis-Desbordes), campagne terminée le 29 juin 1883 après avoir pacifié le petit Bélédougou et rejeté Samory dans le Sud.

22 novembre. — Départ de Sabouciré de la 3e colonne du Soudan.

19 décembre. — Ouverture à Kayes du 1er tronçon de la voie du Sénégal au Niger.

22 décembre. — La 3e colonne arrive devant Mourgala, l'almamy Abdallah et son ministre font leur soumission et sont envoyés à Nioro, destruction du tata.

24 décembre. — Départ de Saint-Louis de la colonne Wendling allant opérer dans le Cayor contre Lat-Dior.

1883

16 janvier. — Traité avec le Cayor reconnaissant Amady-N'Goné-Fal comme Damel et excluant Lat-Dior et Samba-Laobé.

20 janvier — Destruction du village de Daba, instigateur de l'attaque de la mission Galliéni en 1880.

1er février. — Arrivée de la 3e colonne à Bamako.

7 février. — Pose de la première pierre du fort de Bamako.

16 février. — Rentrée à Saint-Louis de la colonne Wendling venant d'opérer dans le Cayor contre Lat-Dior.

24 mars. — Départ de Saint-Louis d'une colonne à la poursuite de Samba-Laobé.

31 mars. — Colonne Piétri (capitaine), quittant Bamako pour rétablir nos communications menacées par Samory.

2 avril. — Combat de Oueyabo, la 3e colonne opère sa retraite sur Bamako.

24 avril. — Traité reconnaissant le protectorat de la France sur le pays de Koumi (grand Bélédougou).

2 mai. — Soumission de Samba-Laobé, prétendant à la couronne du Cayor.

14 août. — Les chefs du Fouta central s'engagent à laisser construire une ligne télégraphique entre Saldé et Bakel.

24 septembre. — Ratification du traité passé avec Ely, roi des Trarzas, le 24 août 1877.

3 novembre. — Traité avec le Firdou (Casamance).

1884

26 janvier. — Les chefs de Lakata placent leur pays sous le protectorat de la France.

8 avril. — Traité avec le pays de Daba (petit Bélédougou).

28 août. — Inondation à Rufisque.

12 décembre. — Ratification du traité du 14 juin 1883 plaçant le Bramaya sous le protectorat de la France.

31 décembre. — Départ de Diamar de la colonne du Soudan (Combes), arrivée à Bafoulabé le 5 janvier et à Badumbé le 25.

1885

6 janvier. — Le colonel Voyron bat à Louga le damel du Cayor.

1er février. — Traité de protectorat et de commerce avec les chefs de Koba, rivières du Sud.

18 avril. — Le Djolof se place sous le protectorat de la France.

8 juin. — Le commandant Combes se porte au secours du capitaine Louvel bloqué par Samory à Nafadié.

13 juin. — La colonne Combes revenant de Nafadié a livré le 11 et le 12 sept combats contre Samory.

6 juillet. — Inauguration du chemin de fer Dakar-Saint-Louis.

6 septembre. — La canonnière le « *Niger* » quitte Koulikoro et tente un voyage à Tombouctou (elle n'atteint que Diafarabé à 400 kilomètres en aval de Bamako).

19 octobre. — Au retour de la canonnière le « *Niger* », les habitants de Yamina acceptent notre protectorat.

2 novembre. — Saldé est relié télégraphiquement à Matam.

Construction de la ligne télégraphique Rufisque-Joal; de Saldé-Bakel mettant le réseau du Haut-Sénégal en communication avec le réseau général.

1886

5 février. — Traité avec Samory.

13 février. — Colonne partant de Bamako pour débloquer Bakel assiégé par Mahmadou-Lamine.

25 avril. — Défaite de Saër-Maty, chef des Rip (coronnat).

12 mai. — Convention pour la délimitation des possessions françaises et portugaises (Afrique occidentale).

27 mai. — Promulgation du décret du 30 avril 1886 approuvant l'acte général signé à Berlin le 26 avril 1885.

16 juin. — Les établissements de la Côte d'Or et du Bénin sont rattachés au Sénégal.

11 août. — Décret approuvant le protocole du 24 décembre 1885 relatif aux possessions françaises et allemandes de la côte occidentale de l'Afrique.

2 septembre. — Le gouvernement tente d'arrêter au marigot de Doué une émigration de Peuls menaçant de devenir très importante.

23 septembre. — Karamoko, fils de Samory, de retour de France, quitte Saint-Louis pour rejoindre son père.

6 octobre. — Combat de Tivaouane et mort de Samba-Laobé.

27 octobre. — Combat de Dekkélé, Lat-Dior est tué .

11 décembre. — Ordre (Galliéni) prescrivant le départ de deux colonnes devant aller combattre Mahmadou-Lamine.

1887

4 janvier. — Traité passé avec le chef du Niéri (Galliéni).

23 mars. — Convention complémentaire au traité du 5 février 1886 avec Samory.

10 avril. — Départ de Saint-Louis d'une colonne allant opérer dans le Rip.

1er juillet. — La canonnière le Niger quitte Manambougou pour explorer le Niger jusqu'à Tombouctou.

25 novembre. — Départ de Bani (Bondou) de 2 compagnies de tirailleurs pour attaquer Mahmadou-Lamine dans son tata de Toubakouta (Fortin).

8 décembre. — Défaite de Mahmadou-Lamine et prise de Toubakouta.

1888

21 avril. — Prise de possession de Zighinchor, cédé par les Portugais dans la Casamance.

18 juin. — Traité avec Tiéba, roi du Kénoudougou, plaçant son pays sous le protectorat de la France.

13 novembre. — Traité reconnaissant le protectorat de la France sur l'Abrou et le Bondoukou.

22 décembre. — Les chefs du Kantora (Soudan) se placent sous le protectorat de la France (Archinard).

1890

15 janvier. — Arrêté désannexant à partir du 1er janvier les terrains annexés du 1er arrondissement et les plaçant sous le régime du protectorat.

6 avril. — Prise de Ségou-Sikoro (Archinard).

5 août. — Convention Franco-Anglaise réglant les sphères d'influence des deux puissances dans l'Afrique occidentale.

23 décembre. — Combat de Niogoméra (Archinard) contre les Toucouleurs d'Ahmadou, fils de El-Hadj Omar.

30 décembre. — Combat de Korriga, Ahmadou qui attendait à Focé s'enfuit à Nioro en apprenant la défaite de ses troupes.

1891

1er janvier. — Prise de Nioro (Archinard).

16 janvier. — Traité avec les Sérères autonomes.

1892

Epizootie sur les chevaux à Bakel. Peste bovine, N'Galel, Gorée, en octobre à Sédhiou (Casamance). Ravages causés par les sauterelles à Dagana.

1893

7 mai. — Fodé-Kaba, chef du Fogny (Casamance), remet entre nos mains l'administration de son pays.

12 décembre. — Le lieutenant de vaisseau Boiteux s'empare de Tombouctou avec 4 Européens, 21 laptots et un canon revolver.

28 décembre. — L'enseigne de vaisseau Aube est tué à Kabara dans une rencontre avec les Touaregs. — La colonne Joffre quitte Ségou marchant sur Tombouctou.

Dans le Oualo, la récolte de petit mil a été détruite par les sauterelles. En novembre, 5 apparitions de sauterelles dans la Casamance ; quelques apparitions en décembre. En juillet, épidémie de choléra qui a sévi jusqu'à Matam.

1894

10 janvier. — Entrée du lieutenant-colonel Bonnier à Tombouctou.

15 janvier. — Massacre de la colonne Bonnier à Tacoubao. Le 9 février, reconnaissance des corps des Européens (Joffre).

1895

16 juin. — Création d'un gouvernement général comprenant le Sénégal, le Soudan, la Guinée française, et la Côte d'Ivoire.

1896

27 janvier. — Le lieutenant de vaisseau Hourst quitte Tombouctou pour descendre le Niger.

6 février. — Le Fouta-Djallon est placé par traité sous la dépendance de la France.

18 mars. — Occupation de Timbo, capitale du Fouta-Djallon.

1897

14 juillet. — Inauguration à Saint-Louis du pont Faidherbe (Longueur 511 mètres, largeur $11^{m},20$).

17 octobre. — André Lebon, ministre des Colonies, débarque à Dakar.

19 octobre. — Nouvelle inauguration par le ministre Lebon du pont Faidherbe à Saint-Louis.

28 octobre. — Arrivée du ministre Lebon à Kayes. — 29 octobre, départ de Kayes du ministre Lebon, retour à Saint-Louis le 1er novembre.

5 novembre. — Départ de Dakar pour la France du ministre André Lebon.

1898

23 mai. — En présence du gouverneur, convention signée à Dagana, entre l'émir des Trarzas, le rois des Braknas et le chef des Ouled-Abéiri, qui s'engagent à cesser les hostilités et à maintenir la paix.

21 juin. — Création d'un service de l'agriculture dans la colonie.

29 septembre. — Prise de Samory et de ses fils Sara-N'Kéné-Mory et Moktar.

4 octobre. — Décret instituant Gorée-Dakar point d'appui de la flotte.

1899

4 janvier. — Arrivée à Saint-Louis de l'Almamy Samory, prisonnier, envoyé en exil au Congo.

4 février. — Embarquement de Samory, à Dakar.

17 février. — Ouverture du bureau postal et télégraphique de Véligara (Firdou).

1899

17 octobre. — Réorganisation du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et dislocation du Soudan. — Gouvernement général : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey. Le Soudan est réparti entre le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey; il est créé en outre deux commandements militaires : région Nord et Nord-Est et région Volta.

En mai, commencement du forage d'un puits artésien sur la place de l'église à Saint-Louis. Troubles entre les Trarzas et les Braknas, paix conclue en juin. Création à Paris d'un office colonial.

1900

1er mars. — Ouverture d'un bureau postal et télégraphique à Zighinchor. — Départ de N'Diago, de la mission Blanchet, pour l'Adrar.

15 mars. — Ouverture d'une exposition agricole et industrielle à Dakar, Clôture le 15 avril.

16 avril. — Epidémie de fièvre jaune; premier cas officiel le 16 avril à Dakar, le 17 mai à Rufisque, le 23 juin à Gorée, le 18 juillet à Saint-Louis.

2 juin. — Mort de Samory à Libreville.

2 juillet. — Rentrée à Saint-Louis d'une partie des tirailleurs de la mission Blanchet dont les membres ont été faits prisonniers dans l'Adrar.

6 octobre. — Mort à Dakar de la fièvre jaune de M. Blanchet, dont la mission était rentrée en septembre à Saint-Louis en pleine épidémie.

Note au sujet des Bambaras.

En réalité il n'y a pas de différence nettement tranchée entre les caractères extérieurs des Soninkés, des Malinkés et des Bambaras; c'est ce qui a déterminé les naturels de cette dernière race à se tatouer le visage, afin de pouvoir au premier abord se reconnaître entre eux et éviter toute confusion avec les races voisines.

Note au sujet des Peuls.

Peul, Poul, Poular, Foul, Foulah, Foulan, Fellah, Fellatah, Fellan, Fellatins (les Peuls : Foulbé) sont les différents noms de la race peule.

Dans Fouta, la racine Fout viendrait de Foul et Fouta aurait comme signification « Peul » ou « pays des Peuls »; de même que Foula-Dougou a pour signification « pays des Peuls » en langue malinké, et Fouta-Djallon « pays des Peuls » ou « pays des Peuls dans le Djallon ».

Le général Faidherbe fait remarquer, *Notice sur la colonie du Sénégal et les pays qui sont en relation avec elle*, que les Pouls donnent le nom de Fout à la plupart des pays qu'ils habitent et que dans la *Genèse* l'Afrique est désignée sous le nom de Fout.

Si on fait abstraction de l'idée religieuse, pour ne voir dans le chapitre X de la *Genèse*, qu'une tradition ayant conservé le souvenir des habitants primitifs de certaines races à une époque reculée, et si on rapproche le nom de Fout, Phut ou Put laissé par cette tradition des différentes dénominations des Peuls et de ce que l'on connaît d'eux, on constate qu'il y a là un fait qui mérite certainement d'être pris en considération.

TABLE DES MATIÈRES

Produits végétaux :

Généralités 1
Producteur 8
Gomme 11
Arachide 18
— décortiquée 25
Huile d'arachide 26
Caoutchouc 27
Coton 33
Indigo 39
Béref 42
Bablah 43
Pourguère 43
Ricin 44
Sésame 46
Mil 48
Riz 51
Huile et amandes de palmes 53
Bois 58
Maïs 63
Citron 64
Noix de Touloucouna 65
Noix de Kola 65
Pulpe de Baobab 66
Café de Rio-Nunez 67
Gutta-Percha 68

Gingembre. 68
Bentamaré 69
Soie végétale 69
Noix de coco 70
Ben. 70
Piment 71
Légumes et fruits 71
Manioc 72
Paille d'arachides 72
Divers. 72

Produits d'élevage :

Généralités 73
Producteur. 76
Bœufs 77
Chèvres et moutons. 78
Porcs. 79
Peau de bœufs. 80
Peaux de moutons 81
Cornet et os 81
Laine 82
Beurre. 82
Suif 82

Autres produits :

Généralités. 83
Or 86
Ivoire 87
Objet de collection. 88
Oiseaux vivants 89
Plumes 90
Exportation générale 91
Vessies et colle de poisson 91
Écaille de tortue. 92
Pelleterie 92
Sel, cire, miel 92
Animaux divers. 95
Chaux, poterie 95

Mouvement commercial. 95
Esquisse géologique du Bas-Sénégal. 98
Esquisse ethnographique 104
Caractère généraux des principales races 114
Alimentation en eau potable 120
L'emprunt de 1899. 126
La fièvre jaune 130
Effectif de la population 135
Main-d'œuvre. 140
L'industrie des briques à Bob N'quoir. 142
Religion. 143
Traité des noirs et esclavage 144
La barre 149
Précis des principaux événements du Sénégal 151

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.).

DT 549 .C863 C.1
Etude sur le Senegal. APQ2991
Hoover Institution Library
3 6105 083 143 805

STANFORD LIBRARIES
HOOVER INSTITUTION
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below

DT6
C8

220769

LIBRAIRIE MARITIME ET COLONIALE

PARIS — AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR, RUE JACOB,

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES COLONIES

REVUE COLONIALE

Explorations. — Missions. — Travaux historiques et géographi
Archives. — Études économiques

Un fascicule de 8 feuilles grand in-8°, paraît tous les deux mois

Prix de l'abonnement annuel (FRANCE ET COLONIES) : **15** fr.

L'agriculture pratique des pays cha

BULLETIN DU JARDIN COLONIAL ET DES JARDINS D'ESSAI DES COLONI

Un fascicule de 8 feuilles grand in-8°, paraît tous les deux mois

Prix de l'abonnement annuel (FRANCE ET COLONIES) : **20** fr.

OUVRAGES SUR LES COLONIES

BIBLIOTHÈQUE D'AGRICULTURE COLONIAL

Ouvrages de l'Institut colonial de Marseille.

(Produits naturels et cultures des colonies).

Publications de l'Institut colonial international de Bruxelle

CARTES GÉOGRAPHIQUES DES COLONI

Publications du Ministère des Colonies

à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900.

Un siècle d'expansion coloniale. *Marcel Dubois et Terrier.*
Organisation administrative, politique et judiciaire. *Arnault et Méray.*
Mise en valeur de notre domaine colonial. *Camille Guy.*
L'instruction publique. *Froidevaux.* — Survivance de l'esprit français. *Tan*
Régime de la propriété. *Imbart de la Tour.* — Régime de la main-d'œuvre. *Dor*
L'Agriculture aux colonies. *H. Lecomte.*

Une Mission au Sénégal. Ethnographie, botanique, zoologie, géologie MM. le Dr LASNET, A. CLIGNY, A. CHEVALIER, P. RAMBAUD. In-8°, orné de breuses phototypies et de planches en couleurs, 1900..... 7

Le Sénégal. Organisation politique, administration, finances, travaux pu notice rédigée par les soins du service local de la colonie. In-8° accompag nombreuses cartes, plans et graphiques, 1900..... 7

Sénégal-Soudan. Agriculture, industrie, commerce, notice rédigée par les du comité local d'organisation de l'Exposition de 1900..... 2

Le catalogue est envoyé franco sur demande.